

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Proclamation d'un député** (p. 2).
2. **Hommage aux victimes de l'accident des Orres** (p. 2).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 2).

IUT (p. 2)

MM. Renaud Donnedieu de Vabres, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

35 HEURES (p. 3)

M. Henri Plagnol, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

FRANCE TÉLÉCOM EN CORSE (p. 4)

MM. Roger Franzoni, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

35 HEURES (p. 5)

M. Pierre Lellouche, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

IUT (p. 7)

MM. Olivier de Chazeaux, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS (p. 7)

M. Jean-Claude Lemoine, Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

CENTRALES NUCLÉAIRES EN UKRAINE (p. 8)

MM. Louis Mermaz, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

POLLUTIONS AGRICOLES (p. 8)

MM. François Cuillandre, Louis Le Pen, ministre de l'agriculture et de la pêche.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DES PME (p. 9)

M. Jacques Fleury, Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

## INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (p. 10)

MM. Alain Fabre-Pujol, Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

## COUPURES D'ÉLECTRICITÉ (p. 10)

Mmes Muguette Jacquaint, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

## EMBARGO AMÉRICAIN SUR CUBA (p. 11)

MM. Daniel Feurtet, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

## *Suspension et reprise de la séance* (p. 11)

4. **Réduction du temps de travail.** – Discussion d'un projet de loi (p. 12).

M. le président.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

## PRÉSIDENTE DE M. YVES COCHET

Mme le ministre.

M. Jean Le Garrec, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles.

## EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 30)

Exception d'irrecevabilité de M. François Bayrou : M. Gilles de Robien.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 50).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

**M. le président.** J'ai reçu, en application de l'article LO 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur, en date du 26 janvier 1998, m'informant que M. Joël Goyheneix a été élu, le 25 janvier 1998, député de la troisième circonscription des Landes. (*Mmes et MM. les députés du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert se lèvent et applaudissent longuement.*)

**M. Louis Mexandeau.** Voilà la vraie justice !

2

## HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'ACCIDENT DES ORRES

**M. le président.** Mes chers collègues, vous savez qu'un accident dramatique, survenu la semaine dernière, a coûté la vie à neuf enfants et à deux adultes. Il a soulevé une émotion légitime dans toute la France.

Je suis sûr de me faire l'interprète de l'Assemblée tout entière en adressant aux familles des victimes, à leurs amis, à leurs camarades de Montigny-le-Bretonneux le témoignage de notre profonde sympathie.

En hommage à leur mémoire, je vous invite à vous recueillir quelques instants. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.*)

3

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française.

IUT

**M. le président.** La parole est à M. Renaud Donnedieu de Vabres.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Nous sommes tous, sur tous les bancs de cet hémicycle, très attachés au système de formation de nos jeunes. Nous souhaitons que chacun d'entre eux puisse y trouver sa place, ce qui est une aspiration légitime. Pour que cette aspiration soit satisfaite, il faut que notre système repose sur le pluralisme et sur l'équilibre. Pluralisme et équilibre entre l'enseignement public et l'enseignement privé, bien sûr, mais également entre l'apprentissage, la scolarisation dans les lycées, puis dans l'enseignement supérieur – qu'il se passe à l'université, dans les grandes écoles ou les IUT – et la formation continue, qui constitue une deuxième chance, à laquelle tout le monde doit avoir droit.

Ma question concerne la formation dans les IUT. Les étudiants et leurs enseignants ont des aspirations tout à fait légitimes : ils veulent que la spécificité de leur formation soit affirmée et que leurs diplômes soient appréciés et reconnus par les entreprises, ce qui serait de nature à favoriser leur embauche.

**M. Jean Glavany.** M. Bayrou n'a-t-il rien fait en quatre ans ?

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** L'aspiration des étudiants et des enseignants est de trois ordres.

La première, qui est vraiment de bon sens, concerne la notation et les diplômes. Ils veulent que soit clairement établi aux yeux des entreprises qu'ils ont réussi séparément dans trois domaines distincts : celui de l'enseignement théorique, celui de l'enseignement pratique et celui des stages en entreprise.

Le système que vous proposez, monsieur le ministre, remet en cause cet équilibre et la réputation des IUT dans le monde professionnel. L'inquiétude des étudiants est donc légitime. Ne compromettons pas leurs chances de trouver un emploi par un mauvais système de sélection et de notation.

**M. Jean Glavany.** Qu'avez-vous fait quand vous étiez au pouvoir ?

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Le deuxième problème qui est posé est celui de la discrimination entre les baccalauréats. (*« La question ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous souhaitez, monsieur le ministre, caler le financement du fonctionnement des IUT sur l'origine des étudiants selon qu'ils ont passé un baccalauréat technologique ou un baccalauréat général. Cette discrimination est évidemment choquante.

Le troisième point est celui du lien nécessaire entre les universités et les IUT tout en maintenant l'autonomie et la spécificité de ces derniers.

**M. Christian Bourquin.** La question !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Monsieur le ministre, vous avez rompu un équilibre, un dialogue et un consensus qui avait été établi sur ce sujet par votre prédécesseur, François Bayrou. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il n'est pas temps aujourd'hui d'annoncer une table ronde. Nous attendons des décisions de bon sens sur ces trois questions parce qu'il y va de l'avenir de nos jeunes ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

**M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Monsieur le président, les IUT constituent un élément essentiel du maillage de notre enseignement supérieur. Je vous rappelle que, il y a cinq ans, sous la direction de Lionel Jospin, nous avons doublé le nombre des départements d'IUT, ce qui montre l'attachement que nous avons pour cette filière de formation et la confiance que nous lui faisons. Nous avons en même temps donné les moyens correspondants.

Malheureusement, dans ces nouveaux IUT, les moyens en personnels administratif ATOS n'ont pas suivi pendant les quatre années suivantes. Voilà un fait. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. André Santini.** Mais c'est bien sûr !

**M. Lucien Degauchy.** Ça va aller mieux !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Vous venez, monsieur le député, de soulever trois problèmes.

Premier problème : le contrôle des connaissances dans les IUT. Je n'ai aucune volonté à ce sujet. Les directeurs d'IUT, les étudiants et les professionnels décideront du type de contrôle qu'ils veulent. Ils se réuniront demain en conférence sur ce sujet. C'est leur proposition qui sera retenue.

**M. Daniel Marcovitch.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Deuxièmement, la spécificité des IUT dans les octrois de moyens qui s'étaient – excusez-moi de le rappeler – étioyés au cours du temps sera rétablie.

Troisièmement, je compte faire des IUT un élément essentiel de la rénovation de la recherche technologique dans notre pays. Vous n'avez pas posé la question... (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger.** Vous faites comme M. Jospin.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** ... mais je réponds ainsi à celle que vous avez posée sur les carrières des enseignants des IUT. C'est pour cela que j'ai reçu tout à l'heure les directeurs d'IUT. Nous sommes tombés d'accord sur 100 % de leurs demandes, comme vous le verrez en lisant le communiqué qu'ils viennent de publier. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

35 HEURES

**M. le président.** La parole est à M. Henri Plagnol.

**M. Henri Plagnol.** Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, tout au long du débat que nous allons avoir sur les 35 heures, les Français qui nous écoutent vont se poser essentiellement la question suivante : votre projet va-t-il, oui ou non, créer des emplois ? (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste. – « *Non !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Or, à la veille du débat parlementaire, nous venons d'assister à une vaste opération de matraquage officiel pseudo-scientifique.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Pas vous ! Pas ça ! Le matraquage, c'est le fait du patronat !

**M. Henri Plagnol.** Sur la base d'études, de prévisions économiques, financées et commandées exclusivement par les services de votre ministère, vous vous êtes cru autorisée à conclure de façon péremptoire que tous les modèles macroéconomiques aboutissaient à prévoir la création de 450 000 emplois dans un délai de trois ans.

Cette campagne de confusion a été orchestrée dans des conditions telles que deux des principaux instituts concernés – la Banque de France et l'Observatoire français des conjonctures économiques, l'OFCE – ont été amenés à prendre leurs distances en rappelant trois vérités élémentaires.

D'abord, que les conclusions de ces études ne pouvaient pas les engager puisqu'elles avaient été contrôlées entièrement par vos services. (« *Hou !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Lucien Degauchy.** Bourrage de crâne !

**M. Henri Plagnol.** Ensuite, que les hypothèses centrales sur lesquelles se fondent ces études sont des hypothèses choisies par vos services. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Enfin, que les conclusions de ces études dépendent si étroitement de ces hypothèses qu'on peut dire que les conditions de leur lancement préjugeaient du résultat. (« *Oh !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Philippe Vasseur.** Manipulation !

**M. Henri Plagnol.** Il y a plus intéressant encore. (« *Ah !* » sur les bancs du groupe socialiste.) Parmi les hypothèses retenues, deux sont essentielles.

La première est le paramètre de la confiance. Est-il vraiment raisonnable de postuler que cette confiance existe quand on mesure l'hostilité des employeurs ?

Le deuxième point concerne les sacrifices à consentir par les salariés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Glavany.** Vous êtes la voix du CNPF !

**M. Henri Plagnol.** Il faut savoir, mes chers collègues, que tous les modèles postulaient que, pendant cinq années, les salariés allaient devoir accepter des hausses de salaire modérées. Et, en réalité, ce pourrait être même une baisse du salaire mensuel de 5 %. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Glavany.** Petit Seillière !

**M. Henri Plagnol.** Si ces conditions ne sont pas respectées, vous vous êtes vantés du « scénario rose ». Mais les trois instituts font état d'un scénario noir qui aboutit à la destruction de plusieurs centaines de milliers d'emplois...

**M. Didier Boulaud.** Et pourquoi pas plusieurs millions ?

**M. Henri Plagnol.** ... à l'horizon de cinq ans si la confiance et la modération salariale ne sont pas respectées. (« *La question ?* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Ma question est double. (« *Ah !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Est-il bien normal, mes chers collègues, que, à la veille d'un débat parlementaire, contrairement à toutes les règles de déontologie, le Gouvernement ait complaisamment diffusé des études dont la scientificité est douteuse pour accréditer ses thèses ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Glavany.** Et les études du CNPF, elles sont scientifiques ?

**M. Henri Plagnol.** Ma deuxième question est beaucoup plus fondamentale. Confirmez-vous, madame le ministre, les hypothèses transmises par vos services selon lesquelles les salariés vont devoir, pendant cinq ans, accepter des sacrifices, faute de quoi, selon les modèles macro-économiques mêmes auxquels vous vous êtes référée, votre projet, bien loin de créer des emplois, va en détruire ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous allons débattre très longuement, de tout cela. J'espère, monsieur le député, que vous serez présent à nos débats. Car je me suis déjà expliquée devant les commissions et je ne vous y ai pas vu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je reviens très rapidement sur la question que vous avez posée.

Il vaut mieux, vous en conviendrez, mesdames, messieurs les députés, faire des études avant de prendre des décisions que de se rendre compte après que l'on s'est trompé. C'est ce que nous avons fait. (*Applaudissements, sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

J'aurais d'ailleurs aimé que de telles études soient réalisées avant que vous ne décidiez, messieurs de l'ancienne majorité, la ristourne dégressive qui coûte aujourd'hui 40 milliards à notre pays et qui n'a abouti qu'à la création de 40 000 ou 45 000 emplois par an environ.

**M. Philippe Auberger.** C'est faux !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Le coût est très élevé par rapport à la création d'emplois. (*Protestations sur les bancs et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Le directeur de l'OFCE a lui-même indiqué que le travail réalisé était remarquable de rigueur et d'intérêt...

**M. Philippe Auberger.** Oui, mais ce ne sont pas ses hypothèses !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... car il éclairait les conditions strictes qui peuvent conduire à l'échec ou au succès du partage du travail. (*Protestations*

*sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Deuxièmement, trouvez-vous étonnant que nous commandions des études en demandant que soient prises en compte les hypothèses du projet de loi, c'est-à-dire le champ du projet de loi,...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Oui !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... à savoir la distinction entre les entreprises de plus de vingt salariés et celles de moins de vingt salariés et, par là même, le mécanisme d'incitation que nous mettons en place ?

**M. Philippe Auberger.** Non-sens !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** A quoi aurait servi que nous fassions faire des calculs sur un autre dispositif ? C'est sur la base du projet de loi que les organismes ont fait des hypothèses économiques – des hypothèses intéressantes sur les gains de productivité et sur la modération salariale qui sera nécessaire – et ont conclu. Les chiffres qu'ils nous ont fournis éclairent un peu plus un débat complexe et difficile et nous permettent de savoir dans quelles conditions économiques et sociales la réduction de la durée du travail peut nous permettre de créer le maximum d'emplois.

Ces chiffres, monsieur le député, – je l'ai dit en commission, je le répète – ne sont pas des pronostics. Ce sont simplement les hypothèses que nous donnent la Banque de France et l'OFCE de créations d'emplois dans diverses conjonctures économiques.

L'hypothèse maximale est de 450 000 emplois pour les entreprises de plus de vingt salariés...

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas ce que dit M. Strauss-Kahn.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et de 700 000 emplois pour l'ensemble du champ.

**M. Bernard Accoyer.** Et les destructions d'emplois ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce que je souhaite, c'est que les hypothèses qui font état du maximum d'emplois incitent les chefs d'entreprise à réorganiser le travail, les salariés et les organisations syndicales à se mettre autour d'une table pour négocier pour que la réduction de la durée du travail crée effectivement le maximum d'emplois dans notre société.

Faire en sorte d'être éclairés avant un débat aussi important et d'éclairer les acteurs de terrain afin que les conditions soient les meilleures possible pour le plus d'emplois possible, c'est ce que l'on appelle la démocratie, du moins dans la majorité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe Radical, Citoyen et Vert.

FRANCE TÉLÉCOM EN CORSE

**M. le président.** La parole est à M. Roger Franzoni.

**M. Roger Franzoni.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

J'ai été saisi par plusieurs organisations syndicales représentatives d'un projet de restructuration des services de France Télécom en Haute-Corse qui pourrait conduire au transfert de certains d'entre eux sur le continent, voire à leur fermeture. (*Murmures sur divers bancs.*)

J'ai l'impression que la Corse n'intéresse pas beaucoup l'Assemblée, monsieur le président. (« Si ! » sur divers bancs.)

**M. le président.** La Corse intéresse tout à fait l'Assemblée dès lors que la question, comme ce sera le cas, est courte.

**M. Roger Franzoni.** La direction de cette entreprise publique envisagerait notamment le transfert du centre de supervision de Bastia à Marseille, ce qui correspondrait à une perte de dix emplois. Il en irait de même de la gestion des commutateurs électroniques.

Par ailleurs, l'unité de service interne serait fermée. Cela concerne cinquante-trois agents.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il paraît que, grâce aux progrès technologiques, on peut intervenir depuis le continent sur les installations électroniques de France Télécom en Corse. Mais je suppose que la réciproque est vraie, et on pourrait, de la Corse, intervenir sur des installations électroniques de France Télécom sur le continent. Pourquoi ne pas le faire ? Nous avons les personnels formés pour cela, ce serait beaucoup plus intéressant pour l'économie de la Corse.

On annonce enfin la fermeture du service du télégraphe et le regroupement des deux agences commerciales de l'île, actuellement implantées à Ajaccio et à Bastia, en une seule entité. Or ces deux villes-préfectures sont distantes de plus de 150 kilomètres, et je n'ai pas besoin de vous rappeler le relief montagneux et tourmenté de l'île.

Ce projet, s'il était confirmé, aurait de très graves conséquences pour l'emploi et l'activité économique dans notre région. Il créerait un trouble beaucoup plus préjudiciable à l'ensemble de la collectivité que ne serait bénéfique l'économie que France Télécom pourrait en retirer.

Au moment où la Corse tente de relancer son développement, il serait très dommageable que les entreprises publiques non seulement ne soient pas des partenaires de celui-ci, mais participent au contraire à un processus de désertification d'une région tout entière qui ne peut sortir du cauchemar dans lequel elle se débat que par le développement économique.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande instamment de faire en sorte que ces projets ne se réalisent pas. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

**M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.** Monsieur le député, je comprends vos préoccupations quant à la réorganisation des services de France Télécom en Corse.

La modernisation de l'organisation de cette entreprise publique doit viser à l'amélioration du service rendu à l'ensemble de ses clients, à la rationalisation de ses services techniques et à l'efficacité du service public. Il serait inacceptable, en effet, que les décisions relatives à l'organisation soient prises à partir d'autres critères que ceux-là.

Je vais donc m'informer sur les projets précis qu'entend mettre en œuvre France Télécom en Corse.

Je pense que nous serons tous d'accord pour réaffirmer ici le principe selon lequel l'on doit tenir compte de la situation insulaire des deux départements corses, sur la priorité que l'on doit accorder à l'emploi et au développement économique et, enfin, sur les efforts consentis en 1997 par l'entreprise pour embaucher vingt jeunes dans les conditions prévues par l'accord d'entreprise ainsi que pour favoriser l'insertion professionnelle de douze personnes.

S'agissant des personnels, France Télécom doit toujours recourir au volontariat et les reclassements nécessaires ne doivent pas reposer sur des déplacements géographiques, pas plus en Corse que sur l'ensemble du continent.

Enfin, le dialogue social constitue la règle : il doit être préalable et concerner tous les aspects de la réorganisation, et ce en liaison avec l'ensemble des organisations syndicales. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République.

35 heures

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche.

**M. Pierre Lellouche.** Monsieur le Premier ministre, cet après-midi, vous allez nous appeler à débattre, ainsi d'ailleurs que tout le pays, une loi à ce point novatrice que, pour ma part, je la trouve surréaliste (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*), et qui consiste à annoncer trois bonnes nouvelles (*Mêmes mouvements*)...

Un peu de respect pour les malheureux opposants que nous sommes ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Un peu de silence !

**M. Pierre Lellouche.** Première bonne nouvelle : vous allez travailler moins – 35 heures.

**M. Jean-Yves Le Drian.** A Sarcelles, le pigeon voyageur !

**M. Pierre Lellouche.** Deuxième bonne nouvelle : vous allez être payés autant que si vous travailliez 39 heures.

Troisième bonne nouvelle : tout cela va créer des emplois.

Personne au monde n'avait osé présenter un projet de ce genre. Ni à l'Est : du temps de la guerre froide, je n'ai jamais entendu un dirigeant socialiste parler de faire baisser le travail. Au contraire, l'époque était au stakhanovisme. Vous êtes des stakhanovistes à l'envers ! Ni à l'Ouest : toutes les démocraties occidentales qui ont créé des emplois – et l'expérience le prouve – sont celles qui ont allongé la durée du travail. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous, avec d'autres, nous l'avons réduite depuis vingt ans, et nous détenons les records absolus en matière de chômage. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Lellouche au boulot !

**M. le président.** Un peu de silence, mes chers collègues !

**M. Pierre Lellouche.** Ils sont virulents, méchants et hargneux, parce qu'ils n'ont pas de réponse à offrir ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Toutefois, comme notre peuple, qui a tout de même conservé un vieux fond de bon sens, n'est pas convaincu par vos arguments, et ce malgré les pronostics optimistes de certains de vos ministres – l'un parle de 400 000 emplois créés ; l'autre de 1 million –, vous organisez une mauvaise affaire médiatique en commandant trois études « bidon » à trois endroits différents...

**M. Didier Boulaud.** C'était quoi la fracture sociale ?

**M. Pierre Lellouche.** ... et vous tenter d'usurper leur crédibilité pour montrer que vous allez créer des emplois.

Si bien que, dans un communiqué paru le 22 janvier, M. Trichet, gouverneur de la Banque de France (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*), ...

**M. le président.** Un peu de silence, mes chers collègues !

**M. Pierre Lellouche.** Ecoutez donc, messieurs les manipulateurs de l'opinion ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Si bien que M. Trichet, disais-je, a dû déclarer que « les conclusions d'une étude menée sous la seule responsabilité du ministère de l'emploi et de la solidarité n'engagent en aucune manière la Banque de France ».

Quant à M. Jean-Paul Fitoussi, économiste honnête, que Mme Aubry a cité tout à l'heure, il déclarait hier dans une interview publiée dans un journal paraissant l'après-midi :

« Oui et, c'est incontestable, les conclusions des études sur le sujet peuvent servir à manipuler l'opinion. Les chercheurs n'y peuvent rien. Il se trouvera toujours un parti ou un groupe de pression pour utiliser les conclusions de leurs travaux dans le sens qui lui est le plus favorable. »

Et cet économiste de renom ajoutait :

« C'est vrai que j'ai toujours été réservé sur le partage du travail comme solution au problème de l'emploi, car elle me semble être une solution de résignation. Elle est fondée sur l'hypothèse que l'économie ne peut plus atteindre le plein emploi. »

J'en arrive à ma question, et je passe sur la manipulation détestable qui consiste à mentir aux Français. Elle est très simple, monsieur le Premier ministre : puisque l'un de vos ministres parle de 400 000 emplois créés et un autre de 1 million d'emplois créés, puisque les études que vous avez commandées font état de 700 000 emplois créés en moyenne, êtes-vous prêt à inscrire ce chiffre dans votre loi afin de conditionner son entrée en vigueur à la création effective de 700 000 emplois ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**M. Pierre Lellouche.** C'est M. Jospin qui doit me répondre !

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** J'aurai l'occasion de répéter tout à l'heure que, contrairement à ce que vient de prétendre M. Lellouche, la France n'est pas une exception.

**M. Pierre Lellouche.** Nous sommes les seuls avec les Italiens ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Selon les statistiques Eurostat qui viennent de paraître il y a quelques jours – et Eurostat, ce n'est pas le ministère du travail français –, la France se situe aujourd'hui exactement dans la moyenne européenne.

**M. Pierre Lellouche.** Arrêtez la manipulation !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Travaillent plus que nous les Anglais, les Espagnols, les Portugais. Travaillent moins que nous les Belges, les Hollandais, les Allemands et maintenant les Italiens. Voilà la réalité, monsieur Lellouche. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et même en Autriche, on s'engage actuellement – ne vous en déplaise – dans un mouvement de réduction de la durée du travail.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est faux !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ensuite, monsieur Lellouche, ce débat est trop important pour les Français pour qu'on ait le droit d'utiliser certains propos sans les citer complètement.

Je connais depuis des années la personne que vous avez citée. Elle dit, et elle a raison : la croissance est le facteur numéro 1. Eh bien, nous, nous avons relancé la croissance. Pas vous ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs groupes du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Cette personne dit aussi dans l'article que vous avez cité que « la loi sur les 35 heures, en ouvrant de nouveaux espaces de négociation, contribuera sans conteste à renforcer l'acteur salarié. Et elle crée des emplois dans la plupart des hypothèses ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Pierre Lellouche.** Cessez de parler à la place des autres !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Alors, monsieur Lellouche, lisez l'intégralité des propos si vous voulez être honnête ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Lellouche, manipulateur !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** J'ajoute que, selon une étude récente de l'Institut national du travail – je vous rassure, elle n'a pas été commandée pour le ministre du travail français –, étude qui n'est contestée ni par le patronat ni par les syndicats, le passage de 40 heures à 38,5 heures en Allemagne a créé 800 000 emplois. Voilà aussi la réalité ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Lellouche.** N'importe quoi !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous engageons un débat difficile, monsieur le député. Je souhaite pour ma part, car la démocratie y gagnera, que ce débat ait la qualité de celui que j'ai eu hier soir avec

M. Balladur : nous avons réussi à voir où étaient nos oppositions mais aussi nos accords, et surtout nous avons évité d'utiliser des arguments comme les vôtres, lesquels sont partiels et partiaux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

IUT

**M. le président.** La parole est à M. Olivier de Chazeaux.

**M. Olivier de Chazeaux.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, ma question concerne aussi les IUT. Au reste, votre réponse à une question précédente portant sur le même sujet ne nous a pas éclairés. Elle semble même en contradiction avec vos actes à l'heure où une vingtaine d'IUT sont en grève.

Les étudiants sont très inquiets quant à l'avenir de leur formation et à la qualité de leur diplôme. D'ailleurs, vous n'êtes pas étranger à ce mécontentement, puisque les inquiétudes des étudiants doivent beaucoup aux propos que vous avez tenus dans la presse. En effet, tout en insistant sur la nécessité de réformer les IUT, vous les avez qualifiés, et je vous cite, de « bastions du conservatisme » et de « premiers cycles de luxe ». (« *Scandaleux !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Vous avez même ajouté que leurs présidents appartiendraient à la technostructure du patronat français et que les IUT coûteraient quatre à cinq fois plus cher qu'un DEUG.

Telle est, monsieur le ministre, votre curieuse manière d'agir et de manifester votre confiance en cette filière.

Confirmez-vous les propos que vous avez tenus dans la presse ?

**M. Richard Cazenave.** De toute façon, il dit n'importe quoi !

**M. Olivier de Chazeaux.** En quoi consiste votre réforme des IUT ? Contribuera-t-elle à apaiser le malaise que vous avez vous-même suscité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

**M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, il est bon que les débats que nous pouvons avoir reposent sur des faits précis.

Premièrement, je n'ai fait aucune déclaration dans la presse. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ce n'est pas parce qu'un fait est imprimé qu'il est exact. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.* – *Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** C'est dans *Le Figaro* !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Ce n'est pas en braillant que vous établirez la vérité. (*Protestations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Deuxièmement, aucune réforme des IUT n'est à l'étude.

Ainsi, vos deux affirmations sont inexactes.

Je répète, au nom du Gouvernement, que nous attachons une grande importance aux IUT. Le Premier ministre et moi-même l'avons montré dans le passé en doublant le nombre des IUT et les moyens qui leur sont consacrés. Si la droite avait suivi une telle politique quand elle était au pouvoir, nous n'en serions pas là ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lemoine, pour une question qui sera nécessairement brève.

**M. Jean-Claude Lemoine.** Madame le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, une nouvelle réglementation relative à la chasse aux oiseaux migrateurs (*Exclamations sur divers bancs*) doit voir le jour dès février 1998, c'est-à-dire dans quelques jours, en application de la directive « Natura 2000 ».

Ma question est simple et brève : quelle est votre position sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs ? Comptez-vous remettre en question la loi adoptée ici même ? Pouvez-vous nous préciser dès aujourd'hui, sans ambiguïté, quelle est votre position, ou attendrez-vous le lendemain des élections pour nous faire part de votre décision ? Nous attendons tous une réponse très claire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, pour une réponse qui, elle aussi, sera brève.

**Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le député, je suis au regret de vous le dire : la directive « Natura 2000 » n'a rien à voir avec le fond de la question que vous avez posée.

**M. Jean Glavany.** Il n'y connaît rien !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Il s'agit de deux dispositions communautaires différentes. La confusion qui s'empare de vous peut-être s'expliquer par l'émotion de parler devant cette noble assemblée. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En tout cas, il est de ma responsabilité de vous expliquer de quoi il retourne. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Noël Mamère.** Très bien !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Une directive communautaire, adoptée en 1979, encadre effectivement les conditions d'exercice de la chasse aux oiseaux migrateurs.

Les chasseurs français contestent depuis longtemps les dispositions concernant notamment la date de fermeture de la chasse...

**M. Jean Auclair.** Ils ont raison !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ..., qui est fixée de façon uniforme au 31 janvier pour toute l'Union européenne.

La Commission s'est déjà dite prête à examiner la demande de la France d'une révision de la directive, à condition, bien sûr, que notre pays se mette d'abord en accord avec la directive existante et qu'il la transpose dans son droit interne.

Pour ce qui me concerne, les choses sont claires : il ne saurait y avoir d'exception française en la matière ! (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. René André.** C'est honteux ! Vous êtes contre la chasse !

**M. Jean Auclair.** En effet, c'est scandaleux !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Nous avons évidemment pris l'engagement de respecter nos engagements européens et nous le ferons. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ai déjà indiqué à l'Union nationale des fédérations de chasse que j'étais prête à exposer au niveau européen, un certain nombre des préoccupations des chasseurs, et notamment à faire en sorte que des plans de gestion des différentes espèces puissent être adoptés (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et que la date de fermeture de la chasse dépende de l'état des espèces.

Vous conviendrez avec moi qu'il n'existe, pas plus dans la directive « Natura 2000 » que dans les projets développés au niveau communautaire et sur lesquels nous travaillons au niveau national, aucune disposition concernant les dates d'ouverture ou de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs. C'est un autre sujet, vous le savez parfaitement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe socialiste.

#### CENTRALES NUCLÉAIRES EN UKRAINE

**M. le président.** La parole est à M. Louis Mermaz.

**M. Louis Mermaz.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, je souhaiterais savoir si les engagements pris par l'Union européenne et par le G7 pour aider l'Ukraine à construire trois centrales nucléaires en échange de la fermeture de celle de Tchernobyl ont été tenus.

Le G7 a pris des engagements en 1994, en 1995 et en 1996. Or la situation, tant en Ukraine que dans la Biélorussie voisine, ne cesse de s'aggraver. Trois millions de personnes ont déjà été affectées et le sarcophage enveloppant la centrale de Tchernobyl donne à nouveau des signes inquiétants d'affaissement.

Quelle est l'action de la France pour faire en sorte que soient enfin tenus les engagements pris en 1994 et réitérés à Ottawa et à Moscou près de douze ans après la catastrophe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical Citoyen et Vert sur plusieurs bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.** On ne peut pas considérer, monsieur le député, que la communauté internationale, selon l'expression convenue, n'ait pas tenu les engagements qu'elle avait pris à partir de 1986 à la suite de la catastrophe en question.

Il est vrai que le sarcophage construit pour confiner les installations dangereuses menace actuellement de tomber en ruine. Il est vrai aussi que, en avril 1997, les membres du G7 et les membres de l'Union européenne se sont engagés à transformer le site de la tranche 4 de la centrale en une structure dite écologiquement sûre.

Le coût de l'ensemble des travaux de sécurité est estimé à 750 millions de dollars, la participation des pays du G7 et de ceux de l'Union européenne s'élevant, elle, à 300 millions de dollars, ce qui est véritablement une somme considérable. Quant à la contribution de la France, directement ou indirectement par le biais du G7 ou de l'Union européenne, elle est de 40 millions de dollars.

Pourquoi la mise en œuvre de ces dispositions de sécurité est-elle aujourd'hui bloquée ?

Cela tient, d'une part, au fait que l'Ukraine exige que soit achevée la construction des deux centrales nucléaires de substitution avant de fermer la partie de Tchernobyl qui fonctionne encore.

Ce blocage est dû, d'autre part – et cela ne relève ni de l'Occident, ni de l'Europe, ni du G7 –, au fait que le Parlement ukrainien n'a toujours pas approuvé l'accord passé après les engagements financiers que vous avez évoqués et qui permet de confirmer les prêts de la BERD.

Sur le plan diplomatique, nous agissons donc auprès des autorités ukrainiennes pour qu'elles fassent sauter ce blocage. Une fois que cela aura été fait, nous pourrions attaquer le dernier problème, que vous n'avez pas évoqué dans votre question, mais qui est celui de la fermeture de la troisième tranche dès que les travaux de construction des deux centrales auront été achevés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical Citoyen et Vert.*)

#### POLLUTIONS AGRICOLES

**M. le président.** La parole est à M. François Cuillandre.

**M. François Cuillandre.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La semaine dernière, M. le ministre de l'agriculture et Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ont signé une nouvelle circulaire relative à la maîtrise des pollutions d'origine agricole. En effet, le programme qui avait été engagé en la matière par leurs prédécesseurs en 1994, et qui devait permettre de diminuer la pollution de l'eau par les nitrates, s'est soldé par une double déception.

Déception sur le plan de l'environnement, tout d'abord, puisque la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée. Ainsi, l'eau potable de 60 000 Bretons contient plus de cinquante milligrammes de nitrates par litre, ce qui est la norme maximale de potabilité fixée par les instances européennes. Déception sur le plan économique, ensuite, dans la mesure où les aides spécifiques prévues par le plan Lepage ont été réservées aux gros élevages et que les petites exploitations n'ont pu se développer, ni les jeunes s'installer, faute de surfaces d'épandage.

Monsieur le Premier ministre, comment entendez-vous répondre aux exigences de l'environnement sans compromettre la santé de cette filière ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le député, vous avez évoqué la préoccupante situation de la région de Bretagne au regard de pollution des eaux par les nitrates. Vous connaissez la procédure en manquement que l'Union européenne vient d'engager à l'encontre de la France pour son attitude dans la lutte contre les nitrates au cours des années passées. Il y a bien eu un plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole et un plan de résorption, mais leurs résultats, vous en avez fait état, ont été décevants. C'est la raison pour laquelle Mme Voynet et moi-même avons mené une très longue et très large concertation, tant avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles qu'avec des associations de défense de l'environnement.

La circulaire que vous évoquiez a un double objectif : accélérer la résorption des excédents pour reconquérir la qualité de l'eau et permettre de nouvelles installations. Elle comporte trois dispositions essentielles : fixation d'un plafond d'épandage pour ouvrir des possibilités à de jeunes exploitants et leur éviter la course au foncier ; obligation de traitement pour les plus gros élevages à partir d'un seuil qui sera défini localement ; confirmation des principes de l'accord national passé en 1993 avec la profession, notamment la prise en compte des effectifs de cheptels présents au 1<sup>er</sup> janvier 1994, tant pour la régularisation des élevages que pour les aides que l'Etat apporterait.

En conclusion, monsieur le député, je suis convaincu que c'est en préservant la ressource en eau que nous pourrions garantir dans cette région de Bretagne non seulement la pérennité des élevages mais aussi l'équilibre de la filière agroalimentaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DES PME

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Fleury.

**M. Jacques Fleury.** Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Le Gouvernement a fait de la lutte pour l'emploi sa priorité absolue. L'engagement du débat sur le projet de loi relatif à la réduction du temps de travail est l'un des axes principaux de ce combat. Pour autant, le Gouvernement entend aussi faciliter la création d'emplois en simplifiant l'environnement administratif des petites et moyennes entreprises. La bataille pour l'emploi, c'est donc à la fois mieux partager le travail et augmenter la somme de travail à partager.

Nous rencontrons dans nos circonscriptions des responsables de PME, des artisans, des jeunes souhaitant entreprendre qui sont trop souvent rebutés par le maquis des formalités, par les tracasseries qui freinent les embauches. Le calcul des cotisations sociales, les déclarations d'embauche, la tenue de la comptabilité sont parfois vécus comme un parcours du combattant et finissent par jouer contre l'emploi.

Pour remédier à cela, M. le Premier ministre soulignait, dès sa déclaration de politique générale, qu'il fallait créer les conditions propices au développement des entreprises. Notre collègue Dominique Baert a, dans cet esprit, rendu, le 22 octobre dernier, un excellent rapport visant à faciliter la création d'entreprises et à alléger les conditions de leur gestion. Vous en avez, madame la secrétaire d'Etat, extrait un plan de 37 mesures de simplification des formalités administratives. Et vous avez indiqué, après votre communication en conseil des ministres, le 3 décembre dernier, que le processus continuait.

Pouvez-vous faire le point sur les dispositions phares qui ont été prises et celles qui seront prises, en précisant leur calendrier ?

De façon plus générale, je souhaiterais vous interroger sur la politique du Gouvernement en faveur des petites entreprises qui offrent un gisement d'emplois exceptionnel. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

**Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.** Monsieur le député, le rapport Baert nous a été remis il y a quelques semaines. Forts de ce rapport, et parce que M. le Premier ministre l'avait annoncé il y a déjà quelques mois, nous avons mobilisé les services du ministère de l'économie et des finances, du ministère de l'emploi et de la solidarité et du ministère de la justice, qui ont préparé en commun un ensemble de mesures phares qui vous seront présentées prochainement dans le cadre d'un texte portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Il s'agit notamment de dispositions favorisant la création d'une entreprise en une journée, et permettant aux chefs d'entreprise, en particulier de petites entreprises, de regrouper leur comptabilité.

Dans le prolongement de ce texte, dont je ne détaille pas les mesures puisque vous le discuterez bientôt, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité est actuellement le médiateur d'une disposition intéressante : les URSSAF devraient mettre en place, sur Minitel ou sur Internet, un service grâce auquel les petits entrepreneurs, en donnant le salaire net de leurs employés, pourront obtenir le décompte de l'ensemble de leurs cotisations. Voilà ce qu'ils nous demandent ; voilà ce qu'il faut faire. Toutefois, vous n'ignorez pas que cela requiert un certain nombre de médiations, en particulier avec les caisses complémentaires.

Tout cela va se faire vite parce que M. le Premier ministre tient à ce qu'un deuxième train de mesures soit pris en septembre. Nous vous rendrons compte, lors de l'examen des DDOEF, des premières mesures. Je pense que l'ensemble des partenaires sociaux, tant patronaux que syndicaux, sont satisfaits des 30 premières mesures qui résultent du rapport Baert et des 37 mesures que nous avons présentées.

Concernant la création d'emplois, la loi de finances pour 1998 a pris en compte la spécificité des petites entreprises, en permettant, par exemple, une exonération d'impôt pour investissement dans les entreprises petites et moyennes de moins de cinq ans. Il existe également une mesure qui, à mon avis, n'est pas assez popularisée, qui autorise un crédit d'impôt pour les cinquante premières embauches, et qui favorise donc les petites et moyennes entreprises. Plusieurs dispositifs forts ont également été

pris en accord avec la BTPME et la SOFARIS qui supporteront 75 % du risque lors de la création de petites entreprises et avec la Caisse des dépôts et consignations, qui engagera 100 millions de francs pour partager le risque dans les entreprises de nouvelles technologies.

Toutes ces mesures sont cohérentes, mais elles n'aboutiront pas si, dans ce pays, les petites et moyennes entreprises ne trouvent pas en face d'elles des consommateurs. La majorité d'entre elles sont sur le marché intérieur. Si la croissance est bonne, elles y trouveront des consommateurs susceptibles de réinjecter une partie de leur pouvoir d'achat dans le commerce. Les indicateurs montrent aujourd'hui que, si l'investissement dans les entreprises de production remonte, le chiffre d'affaires des petits et moyens commerces ne bouge pas car il y a trop de chômage dans ce pays.

Mme Aubry vous présentera tout à l'heure un projet de loi relatif à la réduction du temps de travail. Elle a également eu l'honneur de vous présenter la loi concernant l'emploi de 350 000 jeunes. Je pense que les familles, sentant enfin arriver une possibilité d'emploi pour chacun de leurs membres, retrouveront le goût de la consommation parce qu'elles auront de l'espoir. C'est l'espoir qui dopera la santé de nos petites et moyennes entreprises qui attendent beaucoup de nous, et pas seulement une exportation plus forte.

Nous sommes parfaitement conscients également que l'innovation dans ces entreprises est un bon vecteur. C'est pourquoi, avec l'aide de M. Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, des crédits de France Télécom ont été portés sur l'innovation technologique dans ces entreprises ; de même, avec Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, nous avons créé une aide spécifique à l'exportation.

C'est un ensemble complet qui a mobilisé tous les ministères parce que, le Premier ministre vous l'a indiqué il y a quelques jours, les petites et moyennes entreprises emploient 80 % des salariés de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

**M. le président.** La parole est à M. Alain Fabre-Pujol pour une question courte.

**M. Alain Fabre-Pujol.** De nombreux élus locaux et responsables socioprofessionnels souhaitent que les collectivités territoriales puissent intervenir dans le champ économique en soutien aux politiques de l'emploi. Vous connaissez, monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, le rôle particulièrement important que jouent les sociétés d'économie mixte dans l'économie locale, par leur dynamisme et l'étendue de leur domaine d'intervention.

Pourtant, les élus appellent de leurs vœux une clarification des relations contractuelles et financières qui existent entre les collectivités locales et leurs SEM, relations floues que la jurisprudence du Conseil d'Etat n'a pas suffisamment éclairées.

Vous avez manifesté, monsieur le ministre, votre intention de toiler la loi du 7 juillet 1983 qui régit ces relations complexes. Pouvez-vous nous indiquer, aujourd'hui, les grands axes de votre projet de loi modifiant le cadre juridique des interventions économiques des collectivités locales, notamment dans le domaine de l'économie mixte ?

Les élus locaux, les dirigeants de SEM, les quelque 50 000 personnes qu'elles emploient et les entreprises bénéficiaires des investissements décidés attendent de connaître vos intentions qui s'inscrivent, je n'en doute pas, dans la bataille prioritaire du Gouvernement, celle de l'emploi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, pour nous définir ces grands axes.

**M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Monsieur le député, vous l'avez très bien dit, c'est dans le cadre de sa politique pour l'emploi que le Gouvernement prépare un projet de loi sur les interventions économiques des collectivités locales. Ce projet de loi comportera deux volets : d'une part, un volet de clarification et de simplification des aides accordées aux entreprises par les collectivités locales ; d'autre part, un toilettage de la loi de 1983 sur les SEM locales.

Ce dernier volet sur les SEM consistera, d'abord, à clarifier et à simplifier les relations entre les collectivités et leurs SEM, par exemple, pour permettre aux collectivités de faire des avances d'actionnaires à leurs SEM. Il visera, ensuite, à sécuriser le statut des élus mandataires, dont la probité et la bonne foi ne font pas de doute, et dont la double casquette les expose à des risques juridiques qu'il faut leur épargner. Il s'agira, enfin, d'améliorer l'information des assemblées délibérantes des collectivités sur le fonctionnement de leurs SEM.

Je ne serai pas plus précis à ce stade puisque je conduis une très large concertation avec les élus locaux, de nombreux parlementaires et les acteurs de l'économie mixte. Le texte devrait être prêt au printemps. Je pense qu'il devrait recueillir un large consensus, tant les SEM locales, fortes de leurs 55 000 salariés, et le rôle qu'elles jouent dans le développement économique, suscitent l'intérêt sur tous les bancs de cette assemblée. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe communiste.

#### COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de la solidarité. Malgré le dispositif prévu par la charte nationale de solidarité concernant l'énergie, des usagers de plus en plus nombreux sont privés du droit élémentaire de se chauffer et de s'éclairer. Le problème est malheureusement le même pour l'eau.

Plusieurs milliers de familles se voient encore infliger des coupures de courant. Pis, les frais annexés aux coupures accélèrent leur taux d'endettement. Très nombreuses également sont les familles qui rationnent leur consommation d'électricité. Il faut dire que des conventions n'ont pas été signées partout entre les différents partenaires concernés.

C'est pourquoi, madame le ministre, devant la situation inhumaine que vivent des milliers de familles, je vous demande que des consignes plus strictes soient données aux centres locaux d'EDF-GDF pour l'arrêt immé-

diat des coupures d'électricité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Madame la députée, depuis 1984, l'Etat et les entreprises publiques, et notamment EDF-GDF, conjuguent leurs efforts pour essayer d'éviter ces coupures d'électricité ou d'eau qui sont d'ailleurs revenues dans l'actualité avec le mouvement des chômeurs dont on a beaucoup parlé et que chaque élu connaît bien ici.

La loi du 29 juillet 1992 concernant l'exclusion et le RMI avait effectivement instauré un droit à une aide de la collectivité locale pour les personnes ayant des difficultés et risquant des coupures d'eau ou d'électricité. C'est dans ce cadre que 120 000 familles ont été aidées au cours de l'année passée. Cela dit, et, madame le député, vous venez d'en faire état, ce dispositif n'est pas suffisant puisqu'il y a encore dans notre pays, même en hiver, des coupures d'eau ou d'électricité. Le Gouvernement a souhaité aller plus loin. Mon collègue Christian Pierret et moi-même avons pris contact avec la direction générale et la présidence d'EDF-GDF avec lesquels nous avons convenus de plusieurs améliorations qui vont prendre effet dès maintenant.

D'abord, grâce à un « numéro vert », toute personne ayant des difficultés à payer ses factures pourra contacter volontairement le centre EDF, de manière à prévenir les difficultés et à discuter du paiement.

Ensuite, nous avons demandé à EDF-GDF, qui l'a finalement accepté, de prendre un contact direct avec les usagers qui commencent à avoir des difficultés avant toute mesure de coercition.

Enfin, au cas où ce contact n'aurait pas débouché sur une solution, nous avons demandé que les cellules d'urgence sociale, qui sont en place, soient saisies, également, avant toute prise de décision, afin qu'une aide puisse être apportée dans tous les cas où les personnes ont de réelles difficultés.

Au-delà de ce dispositif, EDF et GDF viennent de décider – et nous pouvons les en remercier – de doubler leur effort financier en 1998. Il s'ajoutera au milliard d'aides sociales que le Premier ministre a décidé pour les cellules d'urgence sociale.

Ces cellules ont collecté 90 000 à 100 000 dossiers, sur lesquels 20 000 ont déjà donné lieu à une aide et 10 000 ont été soit refusés, soit plus souvent orientés vers un autre dispositif. Elles sont maintenant partout en place. Mme Join-Lambert est sur le terrain pour contrôler leur fonctionnement et pour trouver les moyens de les pérenniser de la meilleure façon possible. Vous voterez dans ce sens, je l'espère ensemble, lors de la discussion de la loi pour la prévention et la lutte contre les exclusions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### EMBARGO AMÉRICAIN SUR CUBA

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Feurtet.

**M. Daniel Feurtet.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Nous venons de vivre un moment sans doute historique dans les relations internationales. Ce moment, c'est celui de la visite de Sa Sainteté le Pape à Cuba. (*Mur-*

*mures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Vous pouvez applaudir! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Entre autres propos, Jean-Paul II a, une nouvelle fois, condamné l'embargo américain jugeant que, comme tous les embargos, « il lèse les pauvres ».

Monsieur le Premier ministre, ma question est simple : quelles initiatives compte prendre le Gouvernement pour contribuer à la levée de l'embargo américain à l'encontre de Cuba, qui plonge son peuple dans le dénuement matériel et moral et ne favorise pas le développement des droits de l'homme dans ce pays? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Qu'il soit ainsi répondu par le ministre des affaires étrangères!

**M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, nous avons, en effet, relevé que, à Cuba, le pape Jean-Paul II s'est déclaré opposé à l'embargo qui touche cette île, et qu'il a incité les autorités cubaines à mieux respecter les libertés politiques et religieuses. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Chacun connaît l'origine de l'embargo décidé à l'encontre de Cuba par les seuls Etats-Unis, en 1962. La France ne l'a jamais accepté et ne l'a évidemment jamais appliqué. Elle l'a, au contraire, constamment critiqué, comme un procédé choquant, complètement inefficace.

De surcroît, depuis 1992, la France vote régulièrement une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies demandant la levée de l'embargo qui frappe Cuba. C'est par un dialogue politique, pensons-nous, tel que celui que nous menons nous-mêmes avec Cuba, que la situation évoluera dans le bon sens.

J'ajoute que, depuis le moment de son adoption par le Sénat des Etats-Unis, nous considérons la loi dite Helms-Burton, qui prétend frapper de différentes sanctions les entreprises qui, dans le monde, commercent avec Cuba, comme contestable et n'ayant pas à être appliquée car votée unilatéralement par les seuls sénateurs américains. Avec nos partenaires européens, nous avons porté cette loi devant l'Organisation mondiale du commerce pour la faire annuler, car elle est contraire à toutes les règles du commerce international. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures dix.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

## RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

### Discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail (nos 512, 652).

Mes chers collègues, il s'agit d'un débat important. Nous avons prévu le temps suffisant pour qu'il se déroule normalement, le vote sur l'ensemble du texte devant intervenir le 10 février.

Je souhaite que ce débat ait lieu dans de bonnes conditions, que les uns et les autres puissent s'exprimer en faisant valoir, sur le fond, leurs points de vue, sans s'interrompre trop et, surtout, en écoutant les différents arguments.

La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, l'emploi, c'est l'exigence de notre pays !

Chacun connaît l'attente des Français, le désespoir des chômeurs et des exclus, l'inquiétude des jeunes à l'égard d'une société qui ne leur fait plus de place.

Parce que nous ne pouvons plus nous contenter des réponses du passé, parce qu'il est de notre devoir de nous engager sur toutes les voies favorables à l'emploi, parce que nous devons redonner l'espoir aux Français et parce que, pour réussir, il faut mettre en mouvement la société, le Premier ministre Lionel Jospin a fixé une priorité : l'emploi. Et c'est pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse et volontaire que les Français ont élu une nouvelle majorité en juin 1997. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.)

Pour réduire le chômage, pour vivre mieux, pour libérer du temps dans une société où certains n'en ont plus assez, alors que d'autres sont, hélas, hors du temps de la société, les Français ont approuvé notre volonté de réduire la durée du travail.

Aussi suis-je heureuse de soumettre aujourd'hui à la représentation nationale un projet de loi d'orientation et d'incitation à la réduction de la durée du travail, qui traduit les engagements que le Gouvernement et, avec lui, la majorité, ont pris devant les Français.

Nous n'ignorons rien de l'évolution du monde et de l'interdépendance de nos économies à l'heure de la mondialisation. Mais nous refusons les conservatismes et les théories de l'impuissance.

**M. Michel Delebarre.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il n'y a pas de fatalité pour le chômage !

La politique consiste à faire des choix en s'appuyant sur des valeurs, c'est-à-dire en jetant des ponts entre les besoins des individus et l'aspiration collective de la société. C'est aussi peser sur le cours des choses pour construire – c'est là notre projet – une société où chacun ait sa place, et donc un emploi, et où nous vivions mieux ensemble.

En engageant devant vous cet après-midi le débat sur les 35 heures, je ne peux m'empêcher de retrouver les souvenirs des grands moments où, dans cette assemblée, les représentants de la nation ont, par leur vote, marqué la vie quotidienne des Français et mis une balise sur le long chemin qui conduit à l'avenir.

**M. Jean-Pierre Brard.** Rappelons-nous 1936 !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Eh oui ! Je ne peux m'empêcher de penser aux grandes lois sociales, fruits de luttes ouvrières souvent dures, mais qui résonnent aujourd'hui comme autant de moments d'amélioration de la vie des hommes, des femmes, et d'abord des enfants de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Dans cette histoire, la durée du travail a une place à part. N'oublions pas qu'elle fut l'objet de la première convention de l'Organisation internationale du travail et, plus remarquable encore, de la première loi du travail en France ! Cette première loi, votée le 22 mars 1841, concernait le travail des enfants.

Limitée, modeste, peu suivie de sanctions, peu appliquée dans les entreprises, cette loi interdisait le travail avant l'âge de huit ans, limitait la durée de travail à huit heures par jour entre huit et douze ans, ordonnait une pause dans la journée et une journée de repos dans la semaine pour les enfants. Elle limitait aussi le travail de nuit.

Mais cette loi n'est pas arrivée spontanément ! Il a fallu les premières grandes grèves, de 1831 à 1833, ainsi que de nombreux témoignages sur la situation de la condition ouvrière de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour mettre un peu d'humanité dans un monde où des semaines de 80 heures, 52 semaines par an, étaient habituelles. Des rapports comme celui du docteur Villermé et beaucoup d'autres soulignaient, par exemple, que « la grande industrie a entraîné une perturbation violente et a emporté toute barrière imposée par la nature, l'âge et le sexe. La notion même de jour et de nuit, d'une simplicité pourtant rustique, s'est obscurcie ».

Les textes qui suivirent, de 1848 à 1900, s'ils ont eu pour but de réduire le temps de travail des enfants comme celui des femmes, ont contribué d'abord – c'était l'objectif central à l'époque – à protéger leur santé et à réduire les nuisances qui touchaient les personnes qui travaillaient le plus longtemps.

Rappelons-nous qu'il a fallu attendre 1906 pour que chaque salarié bénéficie d'un repos hebdomadaire, et 1919, dans une loi votée au lendemain de la guerre, pour ramener la durée journalière du travail à 8 heures par jour et à 48 heures par semaine.

Puis vint 1936 : la durée du travail est alors abaissée à 40 heures et sont accordées à tous deux semaines de congés payés.

L'année 1936 est une date qui marque les mémoires, qui nous a d'ailleurs tous marqués, celle du temps libéré, celle des congés payés.

**M. Bernard Roman.** Tout à fait !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La baisse de la durée du travail est alors pour la première fois associée au temps libre, au temps pour les loisirs. Un vaste mouvement se déclenche partout dans notre pays. Nous en avons les images dans la tête. On quitte alors les habitations bon marché – on disait alors HBM –, on se

lance en tandem et en cyclos sur les routes de France, pour jouir de ces premiers jours de vacances gagnés sur le travail.

**M. François Vannson.** C'est un peu du violon, ça !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est pourtant vrai. Cela fait partie de notre mémoire et de notre histoire collectives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cette période, faut-il le rappeler, a permis aussi à beaucoup de s'ouvrir au monde par le sport, par les loisirs et par la culture. Léo Lagrange, secrétaire d'Etat aux sports et aux loisirs de Léon Blum, incarnera d'ailleurs longtemps cette avancée sociale majeure dans notre pays.

Léon Blum, pouvait légitimement dire en 1942 à propos de cette loi : « Tout cela me donne le sentiment que, par l'organisation du travail et des loisirs, j'avais malgré tout apporté une espèce d'embellie, d'éclaircie dans des vies difficiles, obscures, qu'on ne leur avait pas seulement donné plus de facilités pour la vie de famille, mais qu'on leur avait ouvert la perspective d'avenir, qu'on avait créé chez eux un espoir... ». Ce n'est donc pas un hasard si dans le théâtre, le cinéma, la chanson, l'action du gouvernement trouve alors des prolongements inattendus. C'est *La Belle Époque* de Duvivier et *La Marseillaise* de Renoir. C'est aussi le célèbre *Y'a de la joie* de Charles Trénet. (*Sourires et exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Patrick Ollier.** Ça n'a rien à voir ! Ce n'est pas la question !

**M. Richard Cazenave.** Elle se veut lyrique.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est aussi le moment où se développe le mouvement associatif.

Par la suite, chacun connaît les grandes étapes de la troisième semaine de congés en 1956, la quatrième en 1969, la cinquième et la baisse de la durée légale à 39 heures en 1982. A travers ce rappel historique résumé, simplifié,...

**M. Gilles de Robien.** Incomplet.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En effet, mais je vais y venir, monsieur de Robien.

**M. Claude Bartolone,** président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Vous ne serez pas oublié, monsieur de Robien, au cours de ce débat !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je parlais jusqu'à présent de notre histoire passée. Je vais maintenant aborder notre histoire la plus récente et la vôtre, ne vous inquiétez pas, et je la saluerai comme il se doit.

On mesure donc bien à travers ce rappel historique l'immense chemin parcouru. On prend la mesure de tous les débats et de toutes les luttes pour arriver à la situation d'aujourd'hui.

Il est important aussi de rappeler cette histoire pour constater que depuis cent cinquante ans les arguments des opposants sont toujours les mêmes...

**Mme Véronique Neiertz.** Les 200 familles !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... contre ce qui constituait d'abord une simple exigence de dignité humaine et une protection de la santé, puis

une aspiration à de meilleures conditions de vie. Ces arguments, nous les connaissons. Le premier d'entre eux : on va favoriser l'oisiveté, la débauche, le travail au noir... (*« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Patrice Martin-Lalande.** Toujours les amalgames.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je ne parle pas de vous en ces termes. Vous pourrez le constater. Alors, écoutez jusqu'au bout. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Michel Delebarre.** Ils sont jaloux !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** J'ai parlé des opposants. Je ne vous visais pas.

**M. François Vannson.** Parlez-nous de l'esclavage et de Gambetta !

**M. le président.** Mes chers collègues, conservez votre calme, vous en aurez besoin.

**M. Bernard Roman.** Et vos forces...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En 1848 déjà, alors que le travail est autorisé, dans la limite de huit heures par jour, pour les moins de huit ans, des membres de la société industrielle de Mulhouse s'interrogent : « Au point de vue moral », n'est-il pas dangereux de laisser « sortir les enfants des ateliers avant les autres ouvriers, parmi lesquels sont généralement leurs parents ? Le danger est grand, surtout pour ceux de ces enfants qui n'habitent pas la commune même où est située la fabrique qui les emploie. En hiver, après la chute du jour, ces enfants des deux sexes sortent ensemble des ateliers et soit qu'ils retournent seuls à leurs villages, soit qu'ils attendent, pendant quelques heures en ville, la fin de la journée de leurs parents, c'est là une mesure que la morale redoute. » (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme Dominique Gillot.** C'est vrai !

**M. Patrick Ollier.** C'est ça le débat sérieux ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mesdames et messieurs les députés de l'opposition, j'allais dire, mais vous ne m'avez pas laissé le temps, que nous n'en sommes plus là aujourd'hui, je le sais. (*« Ah ! » Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Bernard Roman.** Ce n'est pas un projet de loi de circonstance, il faut le replacer dans son contexte !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Néanmoins, certains nous disent qu'il faut travailler plus quand cela va mal, que la réduction du temps de travail va favoriser la paresse ou le travail au noir.

**Mme Sylvia Bassot.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** D'ailleurs, insistent aussi les réticents d'hier et d'aujourd'hui, les salariés ne veulent pas de cette réduction.

**M. Maurice Leroy.** C'est vrai.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En 1848, alors qu'il s'agissait de limiter la durée du travail à douze heures, le citoyen Bernard déclare dans cette

enceinte : « S'est-on bien rendu compte de la situation de l'ouvrier ? Je ne le pense pas. Les bons ouvriers ne sont pas ceux qui réclament le vote de la loi que nous discutons ; les bons ouvriers ont toujours en vue d'avoir du travail, d'en avoir longtemps, d'en avoir beaucoup (...). Ils ne se plaignent jamais de l'excès. » (*Sourires.*)

**M. Maurice Leroy.** Et qu'en pensait l'homme de Cro-Magnon ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** On ajoutait déjà, à l'époque, que cette mesure est anti-économique. Paul Reynaud, le 12 juin 1936, déclare : « Si demain le Parlement votait une loi abrogeant en France la loi de la pesanteur, la pesanteur continuerait à jouer. Les lois d'ordre économique s'imposent à nous avec moins de rigueur, sans doute, que les lois d'ordre physique, mais quand on les viole, elles se vengent. » « C'est une loi de faillite ! » s'est exclamé, dans un registre proche, le député Pierre Taittinger. Vous conviendrez avec moi que nous entendons encore parfois de tels arguments.

**Mme Dominique Gillot.** Trop souvent !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Même l'argument de l'exception française ne date pas d'aujourd'hui. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Luc Reitzer.** Quelle caricature !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Le 8 septembre 1848, un autre parlementaire déclare encore de cette tribune (*Mêmes mouvements.*)... Mais c'est notre histoire, mesdames et messieurs les députés, elle nous est commune.

**M. Bernard Roman.** Ils ne veulent pas entendre parce qu'ils disent toujours la même chose.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Donc, un autre parlementaire déclare qu'il faudrait, pour pouvoir appliquer la réduction du temps de travail, non pas prendre un décret, mais des règlements concernant plusieurs pays afin d'éviter toute concurrence déloyale et de pouvoir « rivaliser sur les marchés du monde ».

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Eh oui !

**M. Richard Cazenave.** Et Gambetta, que disait-il ?

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il disait le contraire !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En 1936, M. Valette-Viallard déclare, lors de la séance du 12 juin : « Ce projet est certainement le plus grave que nous ayons discuté depuis longtemps. Même s'il ne doit pas être mortel pour nos industries qui travaillent pour le marché intérieur, ce projet causera la ruine de celles qui exportent... ».

**Mme Christine Boutin.** Au fait !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** A vrai dire, il n'est pas surprenant que ce soit l'enjeu de tant de combats et de tant de débats. Car quoi de plus structurant que le temps, et en même temps, quoi de plus quotidien.

L'avènement du capitalisme et de l'industrialisation est marqué par la division du travail, le découpage des tâches en temps élémentaires, la chasse au temps mort. Le temps est enserré dans un système de normes. L'employeur s'attache à obtenir la maîtrise du temps des salariés, pour en tirer le meilleur profit.

La lutte pour libérer du temps, pour se libérer du temps contraint, est au cœur du mouvement ouvrier. Il s'agit tout à la fois de se libérer des contraintes, de lutter contre les cadences.

**M. François d'Aubert.** Et le temps de parole ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il s'agit aussi d'obtenir du temps libre, c'est-à-dire comme le dit, aujourd'hui cette fois-ci, le philosophe américain Michael Walzer, du temps qui ne soit pas forcément « vacant, mais du temps qu'on dirige soi-même ».

**M. Richard Cazenave.** Les chômeurs, ils en ont du temps libre.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce mouvement, chacun le reconnaît aujourd'hui, a été un facteur de progrès. Progrès social, naturellement, puisqu'il a permies, d'améliorer les conditions de vie effroyables de la classe ouvrière. La réduction du temps de travail a été progressivement synonyme de meilleure santé, de moins de fatigue et, depuis Léon Blum, d'une certaine possibilité de temps libre et de loisirs. Aujourd'hui encore, elle est un élément majeur d'un projet de société qui veut libérer le temps pour vivre avec sa famille, ses amis, son quartier, participer à la vie associative, avoir accès à la vie sportive et culturelle.

**M. Richard Cazenave.** Ce n'est pas le fond du débat !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Progrès économique aussi, parce que les horaires excessifs nuisent – c'est vrai encore aujourd'hui – à la qualité et à l'efficacité. Plus encore, au fur et à mesure de la baisse du temps de travail, ont été trouvés les moyens techniques et d'organisation qui permettent de produire plus et mieux avec la même quantité de travail.

La réduction du temps de travail, je le crois vraiment, vaut autre chose que des anathèmes.

**M. Guy Hermier.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est un phénomène historique et universel. Dans tous les pays développés, la durée du travail a baissé. Proche de 3 000 heures par an autour des années 1870 dans tous les pays industriels, elle se situe aujourd'hui partout entre 1 500 et 2 000 heures. Ce mouvement est la contrepartie naturelle de l'amélioration de la productivité des entreprises. C'est un souhait permanent des salariés que leurs efforts, pour améliorer l'efficacité de la production permettent, en définitive, de libérer du temps.

**M. Didier Boulaud.** Très bien.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Et que l'on ne vienne pas nous opposer les chômeurs qui réclament du travail et les salariés qui souhaitent voir diminuer leur temps de travail. Ces deux mouvements sont profondément cohérents. Vouloir du travail est évidemment légitime : c'est le sens de la dignité et de l'autonomie. Créer les conditions pour que ce travail n'écrase pas, mais au contraire respecte et libère l'individu, ne l'est pas moins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

C'est donc dans la continuité de l'histoire de notre pays que le Gouvernement présente aujourd'hui ce projet.

Mais, en 1998, la question de la réduction du temps de travail revêt une importance et une acuité particulières une exigence même à cause de l'ampleur massive et insupportable du chômage.

Nous avons les uns et les autres, depuis vingt ans, mis la lutte contre le chômage au cœur de nos priorités, tout du moins dans les discours. Force est de constater que nous avons les uns et les autres échoué.

**M. René Couanau.** Mais non !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous devons aujourd'hui ouvrir toutes les pistes, et nous y engager avec force et détermination. Le chômage n'est pas une fatalité. Si la politique a un sens, c'est bien l'occasion d'en faire la démonstration. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, et sur quelques bancs du groupe communiste, et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Comme je l'ai déjà souligné, la réduction de la durée du travail n'est pas la solution unique, la solution miracle, au problème du chômage. Mais elle doit être engagée avec résolution car elle peut permettre beaucoup de créations d'emplois. Nous y reviendrons.

Il est clair aussi que la première réponse au chômage, c'est la croissance qui doit être la plus forte possible. Depuis huit mois, le Gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour remettre le pays en marche, pour redonner confiance et faire redémarrer le moteur de la croissance. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Richard Cazenave.** La croissance était déjà là avant vous !

**M. Bernard Roman.** Vous avez pressuré les Français pendant trois ans !

**M. Patrick Ollier.** Ce n'est pas en six mois que vous avez relancé la croissance !

**M. le président.** Mes chers collègues, s'il vous plaît, écoutez les propos qui sont tenus, ...

**M. Patrick Ollier.** Mais, monsieur le président, ce n'est pas sérieux : ce n'est pas en six mois qu'ils ont relancé la croissance !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Et vous, vous l'avez fait chuté en trois ans !

**M. le président.** Ecoutez les propos qui sont tenus sans intolérance, de part et d'autre.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Aujourd'hui notre inflation est vaincue. Les entreprises, surtout les plus grandes, ont reconstitué leurs marges, parfois abondamment, et notre économie est concurrentielle, comme le montre l'excédent important de notre balance extérieure.

**M. Richard Cazenave.** Merci Juppé !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais le fort prélèvement réalisé sur les ménages et les retraités, ces dernières années, le climat d'incertitude, l'absence de confiance, ont gelé notre consommation intérieure et nous ont empêché de connaître une croissance semblable à celle de nos principaux concurrents.

**M. Michel Delebarre.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Aussi le Gouvernement a-t-il, dès son arrivée, pris des mesures pour relancer la consommation et aider les plus défavorisés par l'augmentation de 4 % du SMIC, le quadruplement de la prime de rentrée scolaire et la revalorisation de l'allocation logement.

**M. Richard Cazenave.** Que cela est décisif !...

**M. Bernard Roman.** Oui, décisif !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il a engagé parallèlement des réformes structurelles de nature à mieux équilibrer les prélèvements sur les salaires et les revenus du capital, en transférant par exemple les cotisations maladie des salariés vers la CSG. Je rappelle que dès la fin de ce mois, des millions de Français vont constater une amélioration de leur pouvoir d'achat sur leur feuille de paye. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Bruno Le Roux.** Ça, c'est du concret !

**M. Michel Delebarre.** Il fallait le rappeler, en effet.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** D'ores et déjà, la consommation a redémarré, alors qu'elle était étale depuis le début de 1995, ...

**M. Dominique Dord.** Ce n'est pas vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est malheureusement vrai !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Cela vous gêne !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... l'investissement reprend, les indices de confiance des entreprises et des ménages se relèvent. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Les premiers indicateurs de la reprise de la croissance sont là, et nous avons déjà des signes, certes fragiles, mais pourtant sensibles, en matière de chômage. Bien sûr, rien n'est acquis, je suis la première à le dire, il faut poursuivre.

Mais chacun sait que tous ces efforts, bien qu'indispensables, ne suffiront pas à faire baisser fortement et surtout rapidement le chômage. Une croissance de 3 %, ce sont quelques dizaines de milliers de chômeurs en moins par an. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas suffisant.

C'est pourquoi le Gouvernement, comme il s'y est engagé devant les Français, se doit de ne négliger aucune piste.

Nous devons développer l'emploi, et d'abord préparer les emplois de demain notamment dans de nouvelles activités : services aux personnes, protection de l'environnement, amélioration de la qualité de vie, développement de la culture. C'est l'objectif de la loi pour l'emploi des jeunes qui a déjà permis à 40 000 d'entre eux de travailler. Préparer l'avenir aussi en encourageant le développement des nouvelles technologies et de l'innovation, la création d'entreprise, ou les initiatives des petites et moyennes entreprises.

**M. Patrick Ollier.** C'est le catalogue de La Redoute !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il nous faut développer l'emploi en anticipant les métiers de demain, mais il nous faut aussi réduire la durée du travail.

**M. Patrick Ollier.** Pas d'une manière autoritaire !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Comment ne pas y penser quand on voit que le produit national s'est accru de 60 % depuis 1975, alors que le volume de travail effectué n'a pas augmenté et que la population active s'enrichissait de près de quatre millions de personnes ? C'est bien là le décalage qu'il faut combler.

**M. Guy Hermier.** Eh oui !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Comment ne pas le souhaiter quand notre pays, qui compte des millions de personnes au chômage et dans la précarité, réalise en même temps des centaines de millions d'heures supplémentaires par an ?

**M. Georges Hage.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Notre durée hebdomadaire de travail ne diminue plus depuis 1983 et nous connaissons toujours des horaires élevés permanents : en 1995, plus de 12 % des salariés travaillent plus de 43 heures par semaine. Sont particulièrement touchés les cadres bien sûr, mais aussi les ouvriers, et certains secteurs d'activités comme les hôtels-café-restaurants, les transports, et quelques autres.

Nous devons être conscients d'un paradoxe : d'un côté, nos jeunes rentrent de plus en plus tard sur le marché du travail ? Il faut rappeler que le taux d'activité des moins de vingt-cinq ans, inférieur à 30 % en 1995, est l'un des plus faibles des pays industrialisés, et le taux d'activité des plus de cinquante-cinq ans – 36 % – est aussi l'un des plus faibles. D'un autre côté, entre vingt-cinq et quarante-cinq ou cinquante ans on travaille beaucoup et longtemps. Certains d'entre nous le constatent quotidiennement qui entendent souvent dire : « On n'a pas le temps, on n'a pas le temps de s'occuper de ses enfants, de s'occuper de sa famille, de voir ses amis, de se former, ou de participer à la vie associative ». (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous, vous avez peut-être le temps, mais beaucoup de Français ne l'ont pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Bernard Roman.** Ils s'en foutent, il n'y a que le CNPF qui les intéresse !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce déséquilibre, il nous faut le combattre parce que nous avons besoin de temps pour maîtriser une société de plus en plus complexe. Nous avons besoin de temps pour utiliser l'information foisonnante qui nous est proposée de toutes parts, pour nous adapter à un univers changeant et pour renforcer le lien social dans une société éclatée. En définitive, nous avons besoin de temps pour vivre mieux et pour vivre mieux ensemble.

**M. Maurice Leroy.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais il faut aussi combattre ce déséquilibre, car nous ne pouvons plus nous satisfaire de laisser sur le bord de la route un nombre croissant de nos concitoyens qui réclament une place, donc un travail, dans notre société.

Il faut réduire la durée du travail.

**M. Patrick Ollier.** Pas d'une manière autoritaire !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vous aurez le temps de le dire, nous avons six jours pour discuter.

**M. Patrick Ollier.** Nous le répéterons.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je vous écouterai dans le silence. S'il vous plaît, faites de même !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Certains s'interrogent : la réduction de la durée du travail crée-t-elle des emplois ? Oui, sans aucun doute. Bien sûr, je ne crois pas à une formule mécanique, à une règle de trois qui fournirait une solution magique (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

**M. Patrick Ollier.** Eh bien voilà !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... n'en déplaît à ceux qui caricaturent notre position.

**M. Pierre Lellouche.** On a lu l'article 1<sup>er</sup> de votre loi, madame Aubry, tout simplement.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais je suis convaincue, comme la grande majorité d'entre vous, que la réduction de la durée du travail bien menée, de manière décentralisée, par la négociation, peut créer des emplois, beaucoup d'emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Richard Cazenave.** Ce n'est pas ce que vous faites !

**M. Pierre Lellouche et M. Patrick Ollier.** Elle est où la négociation ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Au-delà des publications anciennes, tenons-nous en aux deux études récentes réalisées par l'OFCE et la Banque de France...

**M. Pierre Lellouche.** Manipulation ! Relisez Fitoussi !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... à partir des hypothèses du projet de loi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Dominique Dord.** Manipulation !

**M. Bernard Roman.** Cela vous gêne !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je suis surprise qu'on s'en étonne : il faut sans doute une autre forme d'intelligence que la mienne pour concevoir de mener des études sur la base d'autres hypothèses que celles qu'on veut tester ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Lellouche.** Manipulation ! Relisez Trichet et Fitoussi, madame Aubry !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En tout cas, ces études ont mis en lumière les conditions qui permettent de créer des emplois : 450 000 à 700 000 au maximum selon les entreprises concernées...

**M. Pierre Lellouche.** Ecrivez-le dans la loi, madame Aubry !

**M. Bernard Roman.** Vous ne défendez que le CNPF !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et selon le rythme de la négociation.

**M. Pierre Lellouche.** Ecrivez-le ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur Lellouche, ça suffit maintenant ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Si vous voulez déposer un amendement, faites-le !

**M. Pierre Lellouche.** On n'est pas à l'école !

**M. Bernard Roman.** Silence !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous ai fait une recommandation au début de notre séance...

**M. Pierre Lellouche.** Que Mme le ministre donne l'exemple !

**M. le président.** ... et j'aimerais que vous la gardiez en mémoire. Ne pensez pas simplement à ce que vous avez dans l'esprit, pensez à ce que les Français, en vous entendant vous interrompre,...

**M. Pierre Lellouche.** Que Mme le ministre garde son calme !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais je suis calme !

**M. le président.** ... peuvent ressentir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Absolument !

**M. Patrick Ollier.** Si vous êtes aussi sûre de vous, madame le ministre, mettez-le dans la loi !

**M. le président.** La question de l'emploi est la question numéro un. Ce projet est important. Aussi, je demande qu'on écoute les uns et les autres dans le silence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Patrick Ollier.** Pas de contrevérités alors !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, madame la ministre.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Merci, monsieur le président.

Dans chacune de ces études, la seule situation qui conduit à l'absence de création d'emplois, c'est celle où les entreprises ne réduisent pas la durée du travail.

Certains doutent de ces études. Soyons clairs – monsieur Lellouche, peut-être pourrez-vous m'entendre sur ce point.

**M. Yves Fromion.** Provocation !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je ne pensais pas que répondre aimablement à une question d'un parlementaire constituait une provocation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** Merci, madame. Pour une fois que vous répondez !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il ne s'agit pas de pronostics. Il s'agit de mesurer les enjeux et d'éclairer les conditions de la réussite.

Je sais que, dans cet hémicycle et à l'extérieur, des hommes et des femmes s'interrogent, mais nombreux sont aussi ceux qui pensent que la réduction de la durée du travail peut créer des emplois, et même beaucoup d'emplois.

**M. Pierre Lellouche et M. Patrick Ollier.** Pas auto-ritairement !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il suffit d'ailleurs de reprendre les débats de votre assemblée en 1995 sur votre proposition de loi, cher Gilles de Robien. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations et rires sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Ne vous en faites pas, monsieur de Robien, on n'est pas compromis par un compliment.

**M. Patrick Ollier.** Il a rougi !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ne rougissez pas. Je voulais simplement être gentille.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est le baiser qui tue.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Le rapporteur de la loi, Yves Nicolin, déclarait alors : « Ce serait une grave erreur de ne pas s'engager dans cette voie qui, au regard des politiques menées jusqu'à maintenant, paraît la plus prometteuse. »

Jean-Yves Chamard (« Ah ! » sur de nombreux bancs du groupe socialiste)...

**M. Didier Boulaud.** C'est l'appel des morts.

**M. Jean-Pierre Brard.** *De profundis.*

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... affirmait également : « Nous avons tous constaté que les recettes traditionnelles de la lutte contre le chômage avaient fait leur temps et montré leurs limites. » Je sais qu'il n'est plus là, mais peut-être avait-il raison sur ce point.

**M. Michel Hunault.** On lui dira !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je cite toujours M. Chamard : « Chacun convenait qu'il fallait prendre des mesures amples. L'aménagement-réduction du temps de travail a été considéré comme une des grandes réformes qui s'imposaient... Nous nous en félicitons, parce qu'une évolution s'est produite, qui est aujourd'hui irréversible. »

**M. Richard Cazenave.** Ça n'a rien à voir avec votre projet !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Quant à Jacques Barrot, mon prédécesseur,...

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Cher Jacques !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... il disait dans cette enceinte : « Je suis de ceux qui pensent que, outre la baisse ciblée des charges, l'aménagement du temps de travail est, incontestablement, un levier fondamental, essentiel pour lutter contre le chômage. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Bernard Outin.** Bravo, Jacques.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Les comptes rendus des travaux des commissions, et notamment de la commission des finances de l'Assemblée, je pense notamment aux interventions de M. Barrot...

**M. Didier Boulaud.** Encore !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... mais aussi de M. Méhaignerie, (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) font directement écho à cette analyse.

Certes, ce n'est pas facile, ce n'est pas mécanique, et nous réussissons d'autant mieux que nous prendrons en compte l'évolution des conditions de production et de concurrence. Nous en sommes convaincus.

**M. Richard Cazenave.** Justement, c'est ce que ne fait pas le texte !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Alors que toute la révolution industrielle et le développement du taylorisme sont marqués par le renforcement du lien entre le travail et le temps, la relation aujourd'hui se relâche et se modifie.

C'est d'abord le résultat de l'automatisation et de l'informatisation. C'est moins la durée d'intervention directe et systématique des salariés qui conditionne le volume de production que le niveau d'engagement des machines et la durée d'utilisation des équipements.

Ce n'est plus seulement – on pourrait même dire de plus en plus souvent : ce n'est plus d'abord – l'intensité quantitative du travail qui fonde la performance, mais la qualité, les compétences mises en jeu, les coopérations et l'autonomie des travailleurs.

C'est aujourd'hui un formidable enjeu que de repenser l'organisation du temps et du travail en fonction des nouvelles exigences des marchés pour libérer les énergies, encourager l'innovation et, en définitive, améliorer les performances économiques.

**M. Richard Cazenave.** Bla-bla !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est en cela que la réduction de la durée du travail constitue une véritable opportunité pour les entreprises.

**M. Pierre Lellouche.** Pas si elle est autoritaire !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Elle rejoint les aspirations séculaires des salariés à vivre mieux...

**M. Pierre Lellouche.** Ça, c'est vous qui le dites !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et à disposer de plus en plus de temps libre.

Elle devient une exigence dans un pays où le chômage détruit peu à peu les hommes et les femmes, ainsi que les valeurs qui les relient.

C'est au regard de l'ensemble de ces considérations que le Gouvernement a décidé, dans une démarche résolue, de relancer le processus de réduction du temps de travail.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Démarche autoritaire !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce texte sera, bien sûr, amélioré et enrichi par le débat parlementaire.

A cet égard, je souhaite, ici, remercier l'ensemble des députés qui ont travaillé, depuis l'été dernier, à l'élaboration de ce projet. D'abord, Jean Le Garrec (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*) ...

**M. Pierre Lellouche.** Bravo, Le Garrec !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... le rapporteur de ce texte, qui, présent à tous les instants, a fourni un travail formidable, il faut le dire,...

**M. Michel Delebarre.** Il n'a pas fini !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... lors des nombreuses consultations qu'il a effectuées et qui, sans cesse, a tenu à enrichir ce projet de loi des remarques et des suggestions de beaucoup d'entre vous.

**M. René Couanau.** Le Garrec ministre !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je remercie également les présidents des différentes commissions et, bien sûr, au premier chef, Claude Bartolone, le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

(*M. Yves Cochet remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.*)

## PRÉSIDENTE DE M. YVES COCHET, vice-président

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je remercie également André Lajoinie, le président de la commission de la production et des échanges (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert*) et Augustin Bonrepaux, le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ces trois commissions se sont en effet saisies de ce projet et ont souhaité travailler.

Je voudrais également souligner la qualité du travail effectué avec l'ensemble des groupes de la majorité et remercier leurs présidents et leurs représentants, Jean-Marc Ayrault, Alain Bocquet, Michel Crépeau, Georges Sarre et Yves Cochet. Avec eux tous, nous avons travaillé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Enfin, je voudrais souligner que j'ai apprécié l'attitude d'un grand nombre de députés de l'opposition (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est vrai !

**M. Patrick Ollier.** Des noms !

**M. Didier Mathus.** Ils sont trop nombreux pour les citer ! (*Sourires.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** .. qui ont accepté une discussion sérieuse et approfondie lors du débat préparatoire.

J'espère que ces travaux nous permettront d'avoir un vrai débat sérieux et démocratique.

**M. Maurice Leroy.** C'est sûr !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je crois que c'est cela qu'attendent les Français sur un sujet aussi difficile.

Je disais donc que le Gouvernement avait décidé une démarche résolue.

**M. Maurice Leroy.** Autoritaire !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Démarche résolue, car nous devons montrer clairement et fermement le cap. C'est le sens de l'article 1<sup>er</sup> qui prévoit 35 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés et au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour celles de moins de vingt salariés.

Ce n'est pas un couperet...

**M. Richard Cazenave.** Non, c'est un fossé !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... puisqu'il s'agit de la durée légale. Ce n'est pas un butoir, puisque le dispositif d'aide encourage ceux qui vont plus vite et plus loin. C'est encore moins un carcan, car le champ de la négociation est immense. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Lellouche.** Ce sont des barbelés !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Une démarche résolue lorsque le Gouvernement entend donner un signal aux entreprises qui pratiquent des horaires élevés, en abaissant de 42 à 41 heures le seuil de déclenchement du repos compensateur.

Une démarche résolue aussi lorsque la loi moralise, par diverses dispositions, le travail à temps partiel, dont il ne faut pas s'étonner qu'il soit aujourd'hui rejeté dans notre pays par nombre de salariés, car il est le plus souvent subi et contraint. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Lellouche.** Quelle erreur !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Notre projet réajuste l'abattement en faveur des emplois à temps partiel assoupli par la loi quinquennale et limite les heures complémentaires et les interruptions d'activité dans la journée en renvoyant leur fixation à la négociation de branche.

**M. Pierre Lellouche.** Quelle erreur !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais notre projet est souple. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il l'est tout d'abord parce qu'il s'appuie sur la négociation, seule à même de prendre en compte la diversité des situations. Ceux qui imaginent que l'on peut tout réglementer et encadrer par la loi méconnaissent la réalité des entreprises (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française*), mais aussi la variété des aspirations des salariés.

**M. Pierre Lellouche.** Quel sens de l'humour ! C'est une surprise.

**M. Bernard Accoyer.** Il faut oser !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il est dommage que nous ne compreniez pas la nuance qu'apporte l'adverbe « tout ». Aussi vais-je répéter. Ceux qui imaginent que l'on peut tout réglementer et encadrer par la loi (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) – entre tout et rien, il y a la loi, justement – méconnaissent la réalité des entreprises, mais aussi la variété des aspirations des salariés...

**M. Richard Cazenave.** C'est trop d'humour !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et courent le risque de « passer à côté » de ce que la réduction de la durée du travail peut apporter en termes d'emplois. C'est dans une certaine décentralisation que peuvent se trouver les bonnes solutions et se dégager le juste équilibre des intérêts. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Vous y venez, finalement. (*Sourires.*)

Dans une industrie aux investissements lourds, en croissance, ce peut être l'occasion d'augmenter les temps de fonctionnement des machines. Dans une entreprise de service, il s'agit au contraire d'adapter les plages d'ouverture à la demande du public. Dans beaucoup de secteurs, il s'agit de prendre en compte la variabilité de la demande. Partout, il s'agit de trouver les moyens d'améliorer l'organisation pour plus de qualité et de réactivité.

**M. Pierre Lellouche.** Réécrivez l'article 1<sup>er</sup> alors !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Naturellement, la taille de l'entreprise a aussi beaucoup d'importance.

De même, les souhaits des salariés ne sont pas identiques en zone rurale ou en zone urbaine, avec des domiciles proches ou éloignés de leurs lieux de travail. Les parents de jeunes enfants auront, en général, des choix d'horaires que n'auront pas les autres.

**M. Bernard Accoyer.** Alors il faut supprimer l'article 1<sup>er</sup> !

**M. Pierre Lellouche.** Que ne l'avez-vous pas écrit dans l'article 1<sup>er</sup> !

**M. Patrick Ollier.** La liberté, madame !

**M. Bernard Roman.** La liberté pour qui ? Pour le CNPF ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La liberté, pour les chômeurs, est un mot qui n'aura pas grand sens tant qu'on n'aura pas créé des emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

A la diversité des engagements et des inclinations personnels correspond une variété d'attentes.

C'est tous ces éléments, et bien d'autres encore, qu'il convient de prendre en compte pour réussir la réduction du temps de travail, du point de vue tant des entreprises que des salariés, et de ceux qui attendent un emploi.

Tel est le sens de cette loi d'orientation et d'incitation.

Projet souple, puisqu'il laisse le temps de négocier, puisqu'il accorde une période de deux années complémentaires aux petites entreprises pour leur permettre de définir leur organisation future.

Souple aussi, puisque le mécanisme d'incitation s'appuie sur la négociation...

**M. Patrick Ollier.** Encore deux ans, monsieur le bourreau !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et que son niveau est d'autant plus élevé que la baisse de la durée du travail et les créations d'emploi sont fortes.

La loi indique certains thèmes de la négociation, en particulier le niveau et les échéances de la réduction du temps de travail, les créations ou préservations d'emplois ouvrant droit à l'aide de l'Etat,...

**M. Richard Cazenave.** Il suffit d'appliquer la loi Robien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... les modalités d'organisation du temps de travail et les délais de prévenance. La loi précise enfin que l'accord détermine les conditions du suivi de sa mise en œuvre, au sein de l'entreprise et, le cas échéant, de la branche. Il s'agit, en effet, et ceci est important, au-delà de la seule négociation de l'accord, d'organiser une relation durable et un suivi clair entre l'employeur et les représentants des salariés sur la réduction du temps de travail et sur les résultats en matière d'emploi.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Très bien !

**M. Michel Françaix.** Eh oui !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** L'accord permettra également d'envisager des souplesses dans l'organisation du temps de travail. Cette modulation négociée, déjà prévue dans le code du travail, apporte des garanties aux salariés. C'est un enjeu important de la négociation de trouver, dans ce domaine, un juste équilibre.

A cet égard, l'article 4 du projet de loi propose des modalités supplémentaires qui peuvent intéresser tant les entreprises que les salariés : la possibilité d'organiser la réduction du temps de travail en dessous de 39 heures hebdomadaires, sous forme de repos, pour partie au choix du salarié, pour partie au choix de l'entreprise. De même, est ouverte la possibilité d'alimenter un compte épargne-temps, dans des conditions qu'il faudra, bien sûr, encadrer pour éviter les dérives et garantir au mieux les effets sur l'emploi.

C'est aussi à la négociation sociale de traiter des salaires. Ce point est évidemment capital. Négociation salariale et négociation sur le temps de travail sont en effet indissociables. C'est aux employeurs et aux représentants des salariés de déterminer les évolutions justes pour les salariés et cohérentes avec les perspectives économiques de l'entreprise, compte tenu des effets – et ils sont multiples, j'y reviendrai – de la réduction du temps de travail.

Le Gouvernement, en ce qui le concerne, a exprimé son point de vue. Compte tenu des évolutions passées du pouvoir d'achat, il n'est pas souhaitable que la réduction du temps de travail se traduise par une baisse de salaire.

**M. Pierre Lellouche et M. Renaud Muselier.** Eh bien voilà !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce serait injuste socialement et néfaste économiquement à un moment où il faut soutenir la consommation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Bernard Accoyer.** Les études ne sont pas bonnes alors !

**M. Pierre Lellouche.** Vous augmentez le coût du travail !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais écoutez jusqu'au bout, monsieur Lellouche, s'il vous plaît ! C'est un peu compliqué. On ne peut pas s'expliquer en trois mots, par des slogans, sur un sujet complexe.

D'ailleurs, s'il existait des solutions faciles pour régler le chômage, nous les aurions trouvées, les uns et les autres, depuis longtemps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Bernard Roman.** Lellouche s'en fiche ! Il ne défend que les profits ! Il ne se préoccupe pas des salariés !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Dans l'avenir, les évolutions salariales devront tenir compte de la baisse de la durée du travail. On ne pourra pas faire comme s'il ne s'était rien passé. En fonction du niveau de la baisse des créations d'emplois, des évolutions de productivité induites par la réduction du temps de travail et de leur situation, les salariés – j'en suis sûre – apporteront leur part pour que, demain, il y ait plus d'emplois dans les entreprises.

Quant au SMIC, il n'est pas question de définir strictement dans le détail les décisions qui se seront prises, car celles-ci font l'objet d'une concertation approfondie avec les organisations patronales et syndicales.

Mais, afin d'éclairer pleinement le débat et les négociateurs, je me dois d'exprimer les principes qui seront les nôtres. Le salarié payé au SMIC, dont l'horaire hebdomadaire passe de 39 à 35 heures, doit bien sûr garder

intact son salaire aujourd'hui et pour demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

En même temps, il n'apparaît pas non plus opportun que la rémunération d'un salarié restant à 39 heures et payé au SMIC s'accroisse automatiquement de 11,4 %, auxquels il faudrait naturellement ajouter la rémunération des heures supplémentaires.

**M. Maurice Leroy et M. Pierre Lellouche.** Il y aura donc deux SMIC !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce n'est pas nouveau !

Cela nous oriente vers la définition, parallèlement au SMIC horaire qui resterait en l'état, d'une rémunération mensuelle minimale dont le niveau serait fixé de telle sorte que le premier principe que j'ai rappelé, pour les smicards, soit respecté.

**M. Pierre Lellouche.** Ah !

**M. Renaud Muselier.** Et le temps partiel ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** J'y viens ! Ne soyez pas si impatient !

Il nous faudra, bien sûr, débattre des modalités d'indexation de ce nouvel indice...

**M. Pierre Lellouche.** Et voilà !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... de même que des effets de celui-ci sur les salaires de ceux qui travaillent à temps partiel. C'est l'objet d'un travail approfondi, qui se poursuivra dans les jours qui viennent dans le cadre naturel de la Commission nationale de la négociation collective.

Il me semble que, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, c'est aux organisations patronales et syndicales de nous donner leur avis et de nous dire comment elles entendent faire dans les conventions collectives. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Lellouche.** Vous fixez toutes les règles du jeu !

**M. Robert Galley.** C'est inouï !

**M. Richard Cazenave.** Le SMIC à deux vitesses !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Le parti pris de la négociation décentralisée a conduit le Gouvernement à organiser, dans des conditions très encadrées, des possibilités de mandatement de salariés pour la négociation par les organisations syndicales représentatives au niveau national.

Il s'agit en effet de tirer les conséquences d'une situation qui n'est naturellement pas satisfaisante, mais qui est la réalité : peu d'entreprises ont un délégué syndical, puisque seules celles comptant plus de 50 salariés en ont l'obligation. Sans doute la négociation de branche offre-t-elle une réponse dans certains cas, mais celle-ci vaut surtout pour les secteurs très homogènes dans lesquels figurent des petites entreprises. Pour les autres, la diversité et la complexité des situations militent pour une approche décentralisée au niveau de l'entreprise. C'est ce double parti qu'a retenu notre projet de loi.

Souplesse enfin dans l'articulation retenue entre les deux lois. La première – celle dont nous discutons aujourd'hui – fixe le cap, montre les pistes et met en

place un mécanisme d'incitation. La seconde loi, présentée fin 1999, définira l'ensemble des dispositions du passage aux 35 heures en s'appuyant sur les résultats des négociations – nous pouvons faire confiance aux chefs d'entreprise et aux organisations syndicales – et en tenant compte de la situation économique. C'est en son sein que seront définies les modalités particulières applicables aux cadres, les dispositions nouvelles sur l'organisation du temps de travail et sur le régime des heures supplémentaires. Toutefois, pour éclairer la négociation, le Gouvernement a affiché d'ores et déjà dans l'exposé des motifs de ce premier projet de loi que la rémunération des heures entre 35 et 39 heures ne pourrait excéder 25 %.

Je sais que certains auraient souhaité que soient fixées dès maintenant dans la loi l'ensemble des modalités applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Je crois, et je le dis très simplement, que ce serait une erreur, car nous devons laisser une marge forte aux négociateurs si nous voulons réussir, et c'est d'ailleurs ce que nous disent les études dont nous avons parlé tout à l'heure.

**M. Pierre Lellouche.** Ils ne peuvent rien négocier !

**M. Renaud Muselier.** Ils vont négocier avec un revolver sous la gorge !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous devons laisser la place à l'innovation. Nous en tirerons les conséquences dans la seconde loi. Elle ne remettra pas en cause les accords signés, dans la mesure, bien sûr, où ils sont conformes à la législation.

Cette démarche, j'en suis convaincue, est la bonne. Elle n'impose pas, mais elle montre le cap.

**M. André Angot.** C'est faux !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Elle fait confiance aux acteurs de la négociation, elle met notre pays en mouvement. (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe socialiste – Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Cette loi définit une grande ambition.

Je souhaite souligner de façon un peu solennelle si vous le permettez qu'elle mérite mieux que des oppositions simplistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il ne peut y avoir, sur un sujet aussi complexe, d'un côté ceux qui prônent une vision mécaniste et centralisée...

**M. Maurice Leroy.** Et de l'autre la caricature !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et de l'autre ceux qui la rejettent d'un bloc avec des critiques sous forme de slogans.

Il est normal que les chefs d'entreprise, les salariés, les syndicats se posent des questions et que même certains s'interrogent. Je l'ai dit et je le redis. Réduire fortement la durée du travail va modifier l'organisation du travail, va bouleverser certaines habitudes, va nécessiter des changements profonds. On ne fait pas ça sans difficulté, c'est bien normal, et sans se poser des questions.

C'est parce que nous sommes face à une ambition très forte et un sujet aussi complexe que celui du temps que nous devons tenter d'éclairer au mieux les acteurs concernés.

Je souhaite qu'à l'instar du travail réalisé en commissions nous entamions un réel débat faisant le point de nos convergences et de nos différences. La démocratie y gagnera et, j'en suis sûre, notre volonté commune – car je crois qu'elle est commune – de réduire le chômage.

Pour me situer dans cette approche, je souhaite rapidement répondre aux principales critiques de ceux qui acceptent d'entrer dans le débat et principalement de ceux qui reconnaissent un peu sur tous les bancs, beaucoup d'un côté mais pas mal quand même de l'autre, que la réduction de la durée du travail crée des emplois.

Je le ferai autour de quatre interpellations :

Pourquoi une loi générale ?

Ne valait-il pas mieux réduire les charges sociales ?

Comment les petites et moyennes entreprises vont-elles s'en sortir ?

Vous construisez l'exception française.

Voilà ce qu'on entend.

Je souhaite, très rapidement, y répondre car je veux ce vrai débat.

**M. Pierre Lellouche.** Ne vous inquiétez pas, il y aura d'autres questions !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Pourquoi une loi générale ? Je répondrai tout d'abord comme M. Nicolin, le rapporteur de la loi Robien...

**M. Renaud Muselier.** Cela n'a rien à voir !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** « Depuis dix-sept ans, déclarait-il ici même, on nous dit que l'on va aboutir et qu'il ne faut pas gêner les négociations. Aujourd'hui, nous considérons qu'il est au contraire temps de trancher et d'agir. »

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Quelle clairvoyance !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Eh bien, nous allons trancher et agir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Maurice Leroy.** Vous, vous tranchez la loi Robien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** M. Nicolin avait raison, et encore aujourd'hui. La négociation sur le temps de travail n'a pas suffisamment avancé, même si la loi de Robien a eu le grand mérite de lui donner un nouveau souffle : ainsi, 1 750 accords ont été signés concernant 190 000 salariés, induisant 20 000 emplois créés ou sauvegardés.

**M. André Angot.** Alors, il faut la garder !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est beaucoup par rapport au mouvement des années passées, puisque, après 1 000 accords d'entreprise en 1983, le niveau était descendu à 100 en moyenne après l'ordonnance de 1982. De même, ce thème était peu abordé au niveau des branches : 97 accords en 1982-1983 après l'ordonnance, mais seulement cinq à dix par an jusqu'en 1995. Même l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995, qui avait invité les branches à négocier sur la réduction de la durée du travail, n'y avait pas changé grand-chose : une trentaine d'accords seulement avec des effets très limités, sur 400 branches concernées.

Aussi la loi de Robien a-t-elle accéléré le mouvement. Mais c'est tout à la fois beaucoup et très peu : 1 500 accords d'entreprise, 20 000 emplois créés ou sau-

vegardés alors que l'on compte des millions de demandeurs d'emploi dans un pays. Si l'on est convaincu que l'emploi est la priorité numéro un des Français, si l'on croit que la réduction de la durée du travail peut être fortement créatrice d'emplois, alors il faut avancer. C'est ce que fait le Gouvernement.

Certains regrettent peut-être que la négociation ne s'engage pas spontanément dans notre pays comme cela est le cas en Allemagne, aux Pays-Bas ou dans les pays d'Europe du Nord. Moi aussi, je le regrette ; mais c'est la réalité. Il faut prendre en compte les réalités. Aussi faut-il engager le mouvement tout en continuant à privilégier la négociation et en faisant confiance aux chefs d'entreprise et aux organisations syndicales.

**M. Renaud Muselier.** Les chefs d'entreprise ne vous font pas confiance !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Pourquoi n'avoir pas choisi la réduction des charges sociales, nous disent certains ? Moi aussi, je crois que les charges salariales pèsent trop sur les salaires...

**M. Robert Galley.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et c'est pourquoi nous avons transféré les cotisations maladie sur la CSG ; c'est pourquoi nous travaillons sur une autre assiette des cotisations patronales et sur une réforme de la fiscalité locale qui pénaliserait moins l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. André Angot.** C'est le plan Juppé, ça !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est pourquoi le projet de loi propose aussi une aide financière sous forme de réduction des charges sociales et non sous forme de subventions. Mais parce que je suis convaincue que les charges sociales pèsent d'abord sur les bas salaires et sur les secteurs fortement utilisateurs de main-d'œuvre, nous proposons un système d'aide qui les favorise triplement.

Tout d'abord, la réduction des charges sociales variera de 9 000 à 13 000 francs par salarié et par an, de manière forfaitaire, ce qui avantagera les bas salaires. Elle sera dégressive et se poursuivra au bout de cinq ans par une aide structurelle de l'ordre de 5 000 francs. En outre, cette aide pourra être majorée de 1 000 francs pour les entreprises qui iront au-delà des 6 ou 10 % d'augmentation des effectifs en contrepartie d'une diminution de respectivement 10 ou 15 % de la durée du travail.

**M. Pierre Lellouche.** Sur le dos du contribuable !

**Mme le ministre de la solidarité et de l'emploi.** Enfin, le Gouvernement proposera par voie d'amendement, dans le respect de la réglementation européenne, une aide majorée supplémentaire de 4 000 francs pour les entreprises ayant au moins 60 % d'ouvriers et dont 70 % des salariés reçoivent au plus une fois et demi le SMIC.

**M. Jean Le Garrec,** rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous favorisons ainsi une baisse des charges sociales, mais il n'est plus question cette fois-ci de verser des subventions tous azimuts aux entreprises ; c'est une baisse ciblée, avec une contrepartie : l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Didier Boulaud.** Où est M. Balladur ? Des milliards jetés par les fenêtres !

**M. Jacques Myard.** Et encore des impôts nouveaux !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ne criez pas trop fort, monsieur le député, car j'ai cru comprendre que vous déposiez une proposition de loi qui tendrait à aller dans le même sens. Peut-être vous entendrais-je pousser les mêmes cris contre votre propre texte !

**M. Bernard Roman.** Eux, ils veulent donner aux patrons ! Voilà la différence ! Avec eux, c'est le CNPF qui s'exprime !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** On ne peut dire une chose et son contraire sur un sujet aussi difficile et aussi important. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*) Les systèmes que vous avez mis en place, tel le mécanisme de ristourne dégressive entre 1 et 1,33 fois de SMIC, coûtent très cher – 40 milliards par an – et n'ont pour l'instant entraîné la création que de 40 à 45 000 emplois par an. Nous nous refusons à renforcer ce dispositif trop général et coûteux, pour préférer une aide aux entreprises qui bougent en réduisant la durée du travail et en créant des emplois.

**M. Didier Boulaud.** Très bien !

**M. Patrick Ollier.** Mais vous alourdissez leurs charges !

**M. Jacques Myard.** C'est une politique de Gribouille ! Vous pénalisez ceux qui travaillent !

**M. Pierre Lellouche.** C'est un tissu de contradictions !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Certains prétendent que notre projet va mettre à bas les petites entreprises. Je les invite, une fois de plus, à le lire attentivement. Le Gouvernement a tenu à prendre en compte la situation spécifique de ces entreprises dont il ne méconnaît ni les interrogations ni les problèmes. Le décalage de deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de la baisse de la durée légale pour les entreprises de moins de vingt salariés, doit leur permettre de rechercher les modalités d'adaptation et de réorganisation que la réduction du temps de travail peut impliquer pour elles. Je suis sûre qu'il y a des marges d'action. Du reste, 21 % des bénéficiaires de la loi Robien sont des entreprises de moins de dix salariés, 53 % ont moins de cinquante salariés. Je l'ai dit à leurs représentants : je suis prête à travailler avec eux, à réfléchir aux modalités spécifiques d'organisation qui pourraient apparaître nécessaires au moment de l'élaboration de la deuxième loi, prévue à l'automne 1999. Nous avons déjà constitué des groupes de travail.

**M. Renaud Muselier.** C'est un leurre !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En tout état de cause, pour ouvrir droit à l'aide, les emplois créés seront comptabilisés en équivalent temps plein, ce qui permettra à une très petite entreprise de satisfaire à la condition requise, en procédant à une embauche à temps partiel, ou en se regroupant avec d'autres entreprises afin d'embaucher à plusieurs un travailleur à temps plein. Pour celles qui iraient au-delà, votre commission a voté un amendement qui leur ouvrira l'accès à la majoration d'aide de 1 000 francs. Le Gouvernement l'acceptera. J'ajoute que l'aide mise en place couvre largement le coût d'embauche dans les entreprises dont les salariés sont au SMIC ou près du SMIC. Là aussi, ne racontons pas d'histoires. Lisons le texte, étudions-le. De plus en plus d'entreprises, d'ailleurs, le lisent et le comprennent.

**Mme Odette Grzegorzka.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** On nous parle enfin de l'exception française. Alors là, je m'étonne. La France se situe dans une position médiane

au sein de l'Union européenne : si l'on compare les durées habituellement travaillées par les salariés, on constate que le Français travaille moins que le Britannique, l'Irlandais ou le Portugais.

**M. Pierre Lellouche.** C'est faux.

**M. Bernard Roman.** Si, c'est vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ne dites pas que c'est faux, monsieur Lellouche : je suis en train de dire que le salarié français travaille moins que l'anglais !

**M. Pierre Lellouche.** Non.

**M. Didier Boulaud.** Il n'écoute pas !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais enfin, vous n'écoutez même pas ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Je suis en train de dire qu'il travaille moins que l'anglais ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Bernard Roman.** C'est le baron Lellouche ! Avec Lellouche, c'est le baron Seillière qui s'exprime ! Quelle mauvaise foi !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** C'est la bouche du CNPF ! La revue du patronat français !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Écoutez avant de crier, monsieur Lellouche. Vous n'avez pas crié au bon moment. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je répète pour M. Lellouche... (*Mêmes mouvements.*)

**M. Bernard Roman.** C'est la voix du CNPF qui vocifère : 80 milliards aux patrons en trois ans !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, laissez parler Mme la ministre. Monsieur Lellouche, vous aurez cinq minutes d'intervention ce soir...

**M. Bernard Roman.** C'est trop !

**M. Pierre Lellouche.** Cinq minutes seulement pour répondre à deux heures de mensonges !

**M. le président.** Connaissant tout à la fois la concision et la densité de votre pensée, je suis persuadé que vous pourrez vous exprimer à loisir.

Poursuivez, madame la ministre.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je répète pour M. Lellouche.

**M. Bruno Le Roux.** Il est plus réac que le patronat !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** On constate que le salarié français travaille moins que le Britannique, l'Irlandais ou le Portugais. Êtes-vous d'accord sur ce point, monsieur Lellouche ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Lellouche.** Non !

**Mme Nicole Bricq.** Il ne lit que les publications du CNPF !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais vos amis sont d'accord avec moi, cela me rassure. En revanche, il travaille plus que l'Allemand, le Belge, le Néerlandais et les salariés des autres pays du nord de l'Europe. Et dans beaucoup de pays européens, à l'exception notable de la Grande-Bretagne, la durée du travail a baissé depuis quinze ans, alors qu'en France elle est restée stable.

**M. André Angot.** Le chômage a baissé en Grande-Bretagne !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Si nous ne sommes pas seuls dans cette démarche, ne vous en déplaie, c'est simplement parce que les défis que nous rencontrons ne sont pas seulement les nôtres. Dans tous les pays, en particulier dans tous les pays développés, le modèle de la flexibilité et du libéralisme à tout crin a montré ses limites.

**M. Pierre Lellouche.** Arrêtez de brandir des épouvantails ! Il n'y a que 4,6 % de chômage aux États-Unis !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Robert Reich, économiste, ancien ministre du travail de Bill Clinton, vient de faire ce constat : « Les États-Unis ont choisi la voie d'une création d'emplois rapide, de la flexibilité des salaires, de l'insécurité de l'emploi et d'un accroissement des inégalités ». « Mais, ajoute-t-il, tout cela n'est pas fatal. Les nations sont libres de créer le contrat social de leur choix. » Eh bien, commençons à créer ce contrat social ! Je crois que c'est ce qu'a commencé à faire l'Europe au sommet du Luxembourg en créant un modèle et en reconnaissant la durée du travail comme un des éléments pour lutter contre le chômage.

**M. Bernard Roman.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est ce que fait notre pays, à l'instar de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Italie.

Face au chômage, les Français attendent nos initiatives. Ils souhaitent que nous ouvrons des voies nouvelles. Puisse ce débat, enrichi par le travail de vos commissions et de votre rapporteur que je salue tout particulièrement, être exemplaire d'une volonté commune de combattre le chômage et d'analyser sans *a priori* les pistes possibles. Puisse-t-il donner à chacune et chacun de nos concitoyens, chef d'entreprise, syndicaliste, salarié, chômeur, la volonté de se saisir de l'opportunité que représentera ce texte pour réduire la durée du travail et créer des emplois.

Permettez-moi de terminer par cette phrase de Léon Blum, car elle est d'actualité, prononcée le 31 décembre 1936 : « Il est revenu un espoir, un goût du travail, un goût de la vie. La France a une autre mine et autre air. Le sang court plus vite dans un corps rajeuni. » A nous de redonner l'espoir. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Monsieur le président, madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, monsieur le secrétaire d'État à la santé, monsieur le secrétaire d'État à l'industrie, madame le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, mesdames, messieurs, on ne peut engager le débat sur le projet de loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail sans le resituer dans son contexte économique et social, ce que je voudrais faire en quelques phrases.

Une situation économique consolidée, une balance des échanges redressée, une inflation maîtrisée, un autofinancement des entreprises parvenu à un niveau jamais atteint depuis probablement plus de vingt ans...

**M. Yves Fromion.** Grâce à qui ?

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Cette situation économique dont nous nous félicitons, mais que nous devons nous attacher en permanence à consolider, a été obtenue essentiellement grâce aux efforts de tous les salariés, grâce à leur participation volontaire.

**M. Didier Boulaud.** Exactement !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Un seul chiffre le montre, qui figure dans le rapport commandé par le Premier ministre Alain Juppé au Commissariat au Plan, remis en mai 1997 : La part des salariés dans la valeur ajoutée est descendue de 45 % en 1970 à environ 35 % aujourd'hui. Voilà qui mesure exactement le poids de l'effort demandé à ces salariés qui s'inquiètent aujourd'hui pour eux-mêmes, pour leur travail, et souvent s'angoissent pour leurs enfants. Voilà la réalité de la situation économique que nous vivons.

**M. Jean-Pierre Brard.** Parfaitement !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Pour décrire la situation sociale, je me contenterai de reprendre également quelques brèves phrases de ce rapport : « Par vagues successives, c'est toute la structure du travail qui est en train de se modifier vers plus d'insécurité pour toutes les catégories. C'est la peur des ruptures, des régressions, de la dégradation du capital humain. » Cette terrible analyse se passe de commentaires ; nous en mesurons le poids, nous rencontrons tous, dans nos permanences, des femmes et des hommes à bout de souffle qui nous le font comprendre.

On avance souvent, je l'ai encore entendu hier et avant-hier, l'argument de l'exception française sur le temps de travail. Mme la ministre vient de démontrer clairement qu'il n'en était rien. Pourtant, il existe bel et bien une exception française, c'est celle du chômage, comme l'indique d'ailleurs le titre même du rapport commandé par M. Alain Juppé au Commissariat au Plan : « Le chômage : le cas français. » Voilà qui doit nous inciter à faire preuve de beaucoup de volonté, de beaucoup de modestie, et surtout à éviter les faux débats. Car ce serait folie d'opposer l'exigence d'une inventivité, d'une créativité, d'une efficacité accrues de notre économie à la prise en compte des questions posées par notre société même, ce serait folie inacceptable d'opposer « l'infirmerie », pour reprendre le mot malheureux, sinon méprisant, du président du CNPF, aux contraintes rigoureuses de l'entreprise.

Qui peut mesurer aujourd'hui à terme le coût social de cette situation ?

Qui peut en mesurer le coût économique – probablement de l'ordre de 400 milliards – dont on sait que les deux tiers pèsent sur les entreprises ? Et je suis bien convaincu que cette analyse est largement partagé sur tous les bancs de cette assemblée.

Face à cette situation, nous avons choisi, en soutenant le Gouvernement, d'engager, modestement mais résolument, avec pugnacité, des politiques dont nous pensons profondément qu'elles peuvent changer le cours des événements.

La croissance, Mme la ministre l'a évoquée. Les emplois-jeunes sont en voie de création. C'est un effort d'invention de formes nouvelles d'emplois, c'est un pro-

cessus de dynamisation et de mobilisation que nous engageons. Vient enfin la réduction du temps de travail, mouvement historique et cohérent, qui toujours a accompagné, mais avec retard, la transformation des rapports de production. Que de débats, que de luttes aurait-il fallu pour que la durée du travail tire les conséquences de la mutation des rapports de production !

Cette discussion, nous l'avons déjà eue en commission. Je dois, du reste, remercier mes collègues, de tous les bancs de cette assemblée, d'avoir su la mener au-delà de nos divergences, normales en démocratie, avec le souci de l'écoute, de l'argumentation, le souci aussi de nous épargner une médiocre bataille d'amendements retardataires qui ne serait pas à la hauteur de nos préoccupations et des attentes de tous ceux qui nous écoutent. La commission a mené ses travaux avec beaucoup d'assiduité et de volonté de compréhension mutuelle, il me fallait le souligner. Elle a par ailleurs adopté plusieurs amendements tendant à préciser et à enrichir ce texte ; nous y reviendrons lors de l'examen des articles. J'aurai alors l'occasion d'en préciser l'origine – groupe communiste, Mouvement des citoyens, groupe socialiste – et de montrer jusqu'où nous pouvons aller.

Notre objectif est d'améliorer, de préciser, mais également d'élargir, quand cela est possible, le projet de loi du Gouvernement. Mais il nous faut aussi préserver la rigueur de la démarche d'une loi d'orientation et d'incitation dont le but est d'accompagner une négociation, une dynamique sociale, enfin d'aboutir à l'objectif prévu : la baisse du temps de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés, au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour celles de moins de vingt salariés.

Nous allons nous battre – et j'espère que nous serons nombreux à le faire – sur trois objectifs : convaincre les entreprises et les partenaires sociaux qu'ils ont intérêt à s'engager dans cette démarche de négociation ; dynamiser les relations sociales ; affirmer un objectif et donc une volonté. Et c'est autour de ces trois points, qui sont contenus dans mon rapport, que je vais m'efforcer d'organiser mon intervention.

Il s'agira d'abord de convaincre les entreprises qu'elles ont intérêt à engager ces négociations. Bien évidemment, y contribueront les abattements de charges – je dis bien : « abattements de charges » – prévus par le dispositif pour aider à maîtriser l'évolution de la masse salariale ; tous les tableaux dressés à cet égard ont démontré cette réalité. Les engagements supplémentaires du Gouvernement, qui viennent d'être annoncés, permettront de cerner mieux encore le dispositif.

Mais au-delà de ces abattements de charges, il y a la volonté de mettre à plat l'organisation du travail, d'y réfléchir et de rechercher les conditions d'une plus grande efficacité, bref de préparer l'entreprise à ce que sont aujourd'hui les objectifs du développement, en ayant le souci – c'est le but des amendements proposés par la commission – de cibler certains dispositifs, abattements supplémentaires pour les toutes petites entreprises, pour les embauches de jeunes ou de chômeurs, afin de tenter en permanence de « balayer large », pour mettre en mouvement l'ensemble des entreprises.

Ce n'est pas facile, c'est évident. Qui a dit que l'inquiétude exprimée par certains chefs d'entreprise était illégitime ? Nous pouvons comprendre que changer les choses dans sa propre entreprise, la regarder sous un angle nouveau, n'est pas une démarche aisée. D'où notre souci – et, là aussi, nous avons eu l'appui du Gouvernement – d'engager un financement d'expertises avec – je

l'espère – le soutien des régions qui seront volontaires pour aller dans ce sens. A cet égard l'expérience acquise grâce à la loi de M. de Robien...

**M. Gilles de Robien.** La loi de la République !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** ... montre que d'autres éléments sont en jeu, comme la transformation des rapports dans l'entreprise, la lutte contre l'absentéisme ou l'efficacité dans le travail. L'analyse que nous avons faite du travail déjà engagé montre que tout cela est possible à la condition de lier étroitement réduction du temps de travail et création d'emplois.

Et, dans ces hypothèses, tout peut être mis sur la table, nous pouvons en faire la démonstration, y compris la souplesse dans l'organisation du travail. N'a-t-on pas parlé d'organisation par cycle ou par année ? Je retrouve, dans beaucoup de ces accords, le mot « annualisation », qui n'est rejeté par aucun des syndicats qui négocient et qui signent.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Très bien !

**M. André Angot.** Et la CGT ?

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Alors, pourquoi ne pas l'inscrire dans la loi ?

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** N'a-t-on pas parlé de la maîtrise de la masse salariale avec le souci évident, permanent, de garantir les salaires de ceux qui perçoivent les plus bas, en particulier le SMIC ?

**M. Michel Delebarre.** Bien sûr !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** On recherche les gisements d'efficacité. Visitant récemment une entreprise près de Lille qui venait de passer un tel accord, je me souviens avoir entendu le syndicaliste présent à la table me dire – devant le chef d'entreprise ! – « tout compte fait, on apprend à travailler autrement ». Voilà qui résume, je crois, en une seule phrase, l'ensemble du dispositif.

**M. Michel Delebarre.** Toute une tranche de vie !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Il s'agit aussi de dynamiser les relations sociales. Nous savons tous, c'est une lapalissade, que nous avons l'obligation de dépasser les formes d'organisation du temps de travail héritées des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Nous sommes entrés dans le post-fordisme. Il faut privilégier la souplesse, l'intervention, la capacité d'intelligence du travail. Et il faut redonner, d'ailleurs, au travail le plus bas payé – que je ne nomme jamais pour ma part « travail non qualifié », car c'est faux – toute sa dimension.

Cela implique de relancer la négociation sociale et de remettre ce problème au cœur de nos dispositifs. Beaucoup de choses ont été faites à partir des lois Auroux. Mais nous sommes encore très en retard quant à la relance nécessaire, dans les entreprises, du débat, de l'information et de la négociation. A ce titre, la présente loi permettra incontestablement de franchir une étape.

Des possibilités seront offertes d'ouvrir ce débat avec les élus du personnel et les délégués syndicaux ou, en leur absence – ce qui, hélas ! est très répandu – avec des mandataires dont la commission a tenu à préciser les rapports avec les salariés et à garantir les moyens de travailler, nous y reviendrons dans le débat sur les articles.

Qu'on ne vienne pas me dire que la vision que j'ai de l'entreprise est dépassée ! Que ceux qui seraient tentés de le faire regardent les films récents diffusés à la télévision

sur le conflit de Mary Flo ou sur le conflit Wonder. Ils montrent très clairement que nous avons encore, hélas ! beaucoup de chemin à faire.

**M. Michel Delebarre.** C'est vrai !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** En troisième lieu, il nous faut affirmer une volonté.

Le débat en commission l'a mis en évidence : beaucoup de choses se nouent autour de l'article 1<sup>er</sup> qui fixe un objectif, une volonté et un calendrier. N'oublions pas que cet article donne tout son sens à cette loi d'incitation : c'est un ensemble cohérent.

Je voudrais, à ce sujet, faire quelques remarques de simple bon sens.

D'abord, prenons conscience que la masse de travail annuelle est en train de se réduire.

**M. André Angot.** En France !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Il y avait 37 milliards d'heures de travail en 1974. Il y en a 33 milliards en 1996.

**M. André Angot.** Il faut les augmenter !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Mais cette masse de travail est en train de se réduire dans les pires conditions...

**Mme Nicole Bricq.** Eh oui !

**M. Michel Delebarre.** Voilà ce qu'il fallait dire !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** ... à savoir par le chômage des jeunes et la sortie du travail de femmes et d'hommes de plus en plus jeunes, cinquante-cinq ans, voire cinquante ans dans certaines entreprises, comme celle dans laquelle j'ai travaillé pendant fort longtemps, par le départ en préretraite. On n'hésite pas, d'ailleurs, dans ce cas, à recourir à l'Etat par le biais du FNE. Et je fais remarquer que si l'Etat fournit cette aide, les entreprises ne s'acquittent pas toujours de la contrepartie : selon le rapport de la Cour des comptes, les entreprises concernées doivent 3 milliards de francs à l'Etat, soit le double des crédits prévus dans le budget de 1998 pour financer la réduction du temps de travail.

Absurdité que cette politique ! Incohérence sociale ! Injustice ! Folie économique ! Des jeunes qui ne rentrent pas dans l'entreprise, tandis que des femmes et des hommes sont poussés de plus en plus tôt vers la sortie ! Avec pour conséquence, les chefs d'entreprise ne reconnaissent, une pyramide des âges totalement inversée, une moyenne d'âge de quarante à quarante-cinq ans. Les technocrates en déduisent humblement qu'il faut « reformater » l'entreprise. Je leur laisse la responsabilité du mot. Reformater l'entreprise, n'est-ce pas tout simplement, embaucher des jeunes et faire en sorte que les plus âgés, qui ont encore envie de travailler, qui ont une richesse et une expérience à transmettre puissent le faire.

Mais on voit bien que cet objectif de simple bon sens est contradictoire avec des objectifs à court terme. Or on sait que, dans bien des entreprises, le raisonnement à court terme l'emporte sur toute autre considération et que, de plus en plus, le chômage devient la seule variable d'ajustement.

Ma deuxième remarque est que nous avons le devoir de prendre en compte l'histoire sociale en France. Mme la ministre l'a fait amplement. J'en ai donné dans mon rapport écrit quelques exemples, mais je ne résiste pas au plaisir d'en citer un ici. Il concerne la baisse du temps de travail des enfants de moins de douze ans, que Mme la

ministre évoquait, et qu'un amendement Barbet a voulu, en 1841, limiter non pas à huit heures mais à douze heures par jour ! A cette occasion, il y eut cette formidable argumentation assenée par un député dont le nom me remplit d'aise, Thémistocle Lestiboudois : « C'est la liberté de l'honnête entrepreneur que l'on remet en cause. »

**M. Alain Le Vern.** C'est du Lellouche !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Après tout, ajoutait-il, nous n'assumons pas nos responsabilités puisque nous interdisons aux enfants de prendre très jeune « l'habitude salubre du travail ». (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Cette intervention, ancienne, je vous l'accorde, de Thémistocle Lestiboudois...

**M. Michel Delebarre.** Elle résonne encore à nos oreilles !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** ... illustre ce mouvement social.

**M. André Angot.** N'est-ce pas Gambetta qui a dit cela ?

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** C'est de l'histoire, me rétorquera-t-on. Certes, et, heureusement ! elle est dépassée, grâce aux luttes ouvrières, au mouvement syndical et à des conflits souvent sanglants. Ça aussi, c'est de l'histoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Georges Hage.** Il fallait le dire !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** On pourrait croire que tout cela est dépassé. Mais voyez les remarquables documentaires tournés sur les conflits de Mary Flo et de Wonder.

**Mme Raymonde Le Texier.** Il faut les voir !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Ça ne se passait pas en 1841, mais il y a un an !

**M. Louis de Broissia.** Tournez-vous vers l'avenir !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Nous allons le faire !

**M. Jérôme Lambert.** L'esclavage existe toujours !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** On pourra me dire : l'entreprise a changé aussi. A voir !

Mais revenons au débat sur la réduction du temps de travail.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Oui ! Vous vous en êtes éloigné !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Il y a des dates importantes, j'en citerai une, que j'ai saluée, celle de l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995, évoqué par Mme la ministre : on y considère la réduction du temps de travail comme l'une des politiques importantes pour lutter contre le chômage.

Mais à quel résultat tangible a abouti cet accord interprofessionnel ? Rien ou presque rien. Comment mieux montrer la difficulté à faire avancer les choses par la seule négociation ?

Je prends un deuxième exemple. La modulation de type III introduite par la loi quinquennale du 20 décembre 1993, qui permet de faire varier la durée hebdomadaire du travail sur toute ou partie de l'année, à

condition bien entendu que soient respectées une durée moyenne et une durée maximum, a une contrepartie obligatoire : la négociation sur la réduction de la durée du travail. La souplesse, la variabilité, l'annualisation sont restées mais la réduction de la durée du travail s'est progressivement évaporée !

L'action engagée à la suite de la loi de notre collègue de Robien, action tout à fait intéressante et importante, permet de vérifier la crédibilité de la démarche. Je me flatte d'ailleurs d'avoir contribué, avec la présidente de la région et l'appui de vice-présidents dont M. Delebarre et M. Hascoët, à engager ma région dans un soutien d'expertise et de financement, en application de cette loi. Nous étions en avance, et nous l'avons fait ! Cela nous permet de mesurer sur le terrain les effets de ce texte.

**M. Michel Delebarre.** Très bien !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Je vous remercie, monsieur Delebarre de votre soutien ; je n'en attendais pas moins ! (*Sourires.*)

Mais la loi Robien se heurte à deux difficultés. D'une part – et ce fut la position du groupe socialiste lors du débat sur cette loi – le coût du texte et, surtout, le fait qu'au bout d'un an et demi de négociations, de réflexion, de mobilisation de certaines régions, dont la mienne, 1 % seulement des salariés sont concernés. Combien de temps faudrait-il pour élargir ce dispositif jusqu'au niveau qui s'impose aujourd'hui ?

En résumé, depuis fin 1982, un processus est engagé, qui s'efforce de lier organisation et réduction du temps de travail. Un certain nombre d'hommes s'y sont impliqués, je n'en citerai qu'un, très symbolique, l'ancien ministre Jean Auroux, avec votre appui, madame le ministre.

Aujourd'hui, devant l'urgence et la terrible responsabilité qui est la nôtre, face à cette crise qui va progressivement vers son paroxysme – je pèse mes mots – il est nécessaire de trancher – d'autres l'ont dit – et d'agir. Et nous soutenons totalement la politique du Gouvernement. Il veut convaincre – nous allons convaincre. Il veut non seulement dynamiser les relations sociales – nous le ferons – mais aussi affirmer une volonté. Nous avons d'ailleurs pris l'engagement devant le peuple de faire bouger les lignes, de mettre en mouvement une société, de refuser ce qui est le plus simple et le plus dramatique, la politique au fil de l'eau.

Au-delà de ces débats, au-delà de cette réflexion fondamentale sur les 35 heures, il existe une autre dimension, qui est celle de la vision que nous avons de la société.

Dégager du temps de vivre, dégager de l'intelligence, c'est aussi faire émerger des responsabilités, des formes nouvelles d'emploi. C'est aussi rechercher cette quête de sens nécessaire pour établir une cohésion sociale qui se désagrège.

Les mutations du travail imposent des changements de mentalité. Le débat que nous engageons est fondamental. C'est celui de la transformation de notre rapport au travail et de sa nécessaire évolution. L'économie est aussi politique. Peut-on reprocher aux politiques de regarder un peu plus loin et de s'engager dans un effort pour ouvrir l'avenir, ouvrir de nouvelles frontières ?

Ce sont des mots très simples, mais ils doivent être au centre de notre réflexion.

Pour conclure sur une dernière phrase, j'emprunterai le titre d'un livre remarquable de M. Gorz : *Misères du présent, richesse du possible*. C'est un titre extraordinaire. Comment faire du présent, de ces difficultés, de cette angoisse, de ce que nous voyons se désagréger, un levier

pour ouvrir le possible, pour ouvrir l'avenir ? Je considère qu'à travers ce débat sur les 35 heures, nous explorons ce possible. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, depuis juin dernier, une volonté politique caractérisée par des actes concrets et cohérents marque une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale.

Ce projet de loi aurait pu ne pas être utile si, plus spontanément, plus volontairement, le patronat avait entamé des négociations tendant à réduire et à organiser le travail en vue de créer des emplois.

**Mme Odette Grzegorzka.** Exactement !

**M. Didier Boulaud.** Il fallait le dire.

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** La démonstration est maintenant apportée que les salariés sont disposés à faire preuve d'esprit de responsabilité et de solidarité : aux entreprises de se montrer également responsables. C'est d'ailleurs leur intérêt.

Les chômeurs demandent du travail. Cette attente en faveur de l'emploi, vous avez entrepris d'y répondre, madame la ministre, dès votre arrivée au Gouvernement. Nul ne peut douter qu'il n'est pas un seul jour depuis le mois de juin où vous n'avez eu cette seule préoccupation à l'esprit.

Les actes parlent d'ailleurs d'eux-mêmes : les « emplois-jeunes » déjà créés et ceux qui seront signés cette année, le transfert des cotisations maladie vers la CSG, qui dégage un peu de pouvoir d'achat pour les salariés, la revalorisation des différentes allocations – logement, rentrée scolaire –, sans oublier la revalorisation du SMIC, voilà autant de décisions, qui montrent notre détermination à agir en faveur de l'emploi.

Cette politique est non seulement utile, pertinente, bientôt efficace, mais elle également juste. C'est au titre de cette justice que la majorité avance avec vous.

Les chômeurs attendent de l'emploi, et, solidaires avec eux, car il n'est personne qui ne soit aujourd'hui concerné par le drame de l'inactivité, les Français veulent le succès de cette politique. Ils sentent bien que les vieilles recettes ont épuisé tout leur charme et démontré leur inefficacité. Ils ne tombent plus dans le panneau du discours ultralibéral, car ils sont attachés avant tout à notre système de solidarité nationale et de protection sociale. Ils n'admettent pas certains discours qui ne parlent que des charges liées à l'emploi, alors que le travail est une richesse, tant individuelle que collective. Ils savent qu'il faut tenter autre chose. Ils attendent que nous innovions.

Ce projet de loi n'a rien de dirigiste ni d'autoritaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Un mot sur ce point, mes chers collègues, pour que nous puissions éviter de nous envoyer des noms d'oiseaux à ce sujet. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Je souhaiterais que vous m'indiquiez un seul texte constituant dans notre pays une

grande avancée sociale – en dehors des accords de Grenelle, mais le contexte était très différent –, qui ait été l'aboutissement d'une négociation calme entre organisations syndicales. Si nous en sommes aujourd'hui à soutenir la proposition du Gouvernement et à débattre de cette loi, c'est que ce pays est malheureusement incapable de négocier sur le plan social et qu'en dehors de la loi, on ne peut rien obtenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Patrick Ollier.** Nous ne sommes plus au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est un projet dirigiste et autoritaire !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Ce projet de loi n'a rien de dirigiste ni d'autoritaire.

**M. Patrick Ollier.** Si !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Il se propose de préparer, deux ans et même quatre ans à l'avance, les conditions dans lesquelles la réduction du temps de travail sera engagée.

**M. Patrick Ollier.** De manière autoritaire !

**Mme Odette Grzegorzka.** Souple !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** D'une manière volontaire ! Comme nous ne voulons pas en rester aux incantations, mais arriver à des propositions réalistes, il faut une loi.

**M. Patrick Ollier.** Au bout de deux ans, c'est autoritaire !

**Mme Odette Grzegorzka.** Si toutes les lois sont autoritaires, qu'est-ce que vous faites à l'Assemblée ? Restez chez vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Non ! L'opposition est bien ici. Comme cela, l'opinion peut voir la différence qu'il y a entre ses propositions et nos actions.

Avec ce projet de loi, il s'agit d'inciter, non pas de contraindre, il s'agit d'orienter l'action des chefs d'entreprise vers la réduction du temps de travail en favorisant de nouvelles organisations du travail. En aucun cas, nous ne voulons l'imposer. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Patrick Ollier.** Supprimez l'article 1<sup>er</sup> alors ! Nous sommes prêts à discuter !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Il s'agit de donner la parole aux acteurs, salariés, syndicats et chefs d'entreprise, pour qu'ils discutent ensemble des conditions dans lesquelles cette réduction du temps de travail peut être envisagée, dans la plus grande souplesse, au niveau des entreprises comme des branches d'activités, afin que chaque situation spécifique puisse être prise en compte.

Il s'agit d'inciter à ces négociations et surtout à la conclusion d'accords par des abattements forfaitaires sur les charges salariales, si, et seulement si une réduction d'au moins 10 % du temps de travail aboutit concrètement à la création de 6 % d'emplois.

**M. Yves Fromion.** Et ce n'est pas autoritaire ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est incitatif !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Ces axes du projet de loi ont été l'occasion de débats extrêmement fouillés en commission. Je veux relever, au-delà même des auditions, qui présentent toujours un intérêt fort, la qualité de nos échanges, notamment dans l'examen des amendements.

Cette règle des 10 % en moins compensés par 6 % en plus pose un principe simple et certainement efficace : c'est donnant-donnant !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Exactement !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Alors que les politiques d'aide à l'emploi mises en place ces dernières années,...

**M. Didier Boulaud.** Par qui ?

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** ... ont coûté des milliards de francs à la collectivité sans créations d'emplois significatives en contrepartie...

**M. Didier Boulaud.** C'était Balladur, Juppé...

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** ... le dispositif inverse l'ordre des choses : seuls les emplois créés, ou sauvés, bénéficieront de l'abattement sur charges. C'est probablement le seul aspect contraignant du dispositif. Ce qui justifie cette contrainte est déterminé par un intérêt largement supérieur : arrêter de verser aux entreprises de l'argent à fonds perdus, c'est-à-dire sans effet sur l'emploi ! Cette incitation est une innovation qui assurera l'efficacité de ce dispositif en termes de création d'emplois.

L'aide forfaitaire présente un mérite essentiel. Elle constitue un gros avantage pour les bas salaires et pour les entreprises ayant un grand nombre de salariés.

**M. Didier Boulaud.** Ça c'est nouveau !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Si l'on veut véritablement aboutir à des créations massives d'emplois, il faut d'abord viser ce type de contrats. Il s'agit d'une différence essentielle avec la loi de M. de Robien qui ciblait d'abord les hauts salaires et les entreprises déjà susceptibles de créer de l'emploi. Celles-ci ont immédiatement vu, dans le dispositif d'alors, un formidable effet d'aubaine dont elles n'ont pas manqué de profiter. Nul ne saurait les en blâmer.

Ce projet de loi sert des intérêts traditionnellement contradictoires : non seulement les entreprises auront intérêt à s'engager, et rapidement, dans la voie de la réduction du temps de travail, mais les salariés y trouveront également de nombreux éléments susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie. Outre qu'ils sont les bénéficiaires de la réduction du temps de travail, la réorganisation du travail elle-même, qui ne se fera qu'avec leur accord, est un élément déterminant de la qualité de la vie au travail.

Je n'élude pas la question des salaires. Il y a d'autant moins de raison d'éviter d'en parler que les accords déjà mis en œuvre, précisément par la loi Robien, n'ont jamais abouti à une réduction des revenus des salariés.

**M. Gilles de Robien.** C'est faux !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Le Premier ministre a justement observé en concluant la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail qu'il n'était pas concevable de vouloir baisser les rémunérations des salariés, compte tenu notamment de ce qu'a été, dans les années récentes, l'évolution du

pouvoir d'achat net, mais que la réussite de la réduction du temps de travail reposerait sur une progression maîtrisée des salaires.

Ce schéma fixe clairement l'épure dans laquelle les négociations s'organiseront. Les salariés comprennent bien que cette maîtrise dans l'évolution future des salaires, évidemment différente selon les niveaux de salaires, est la condition légitime d'une amélioration immédiate de leur condition de travail et de cadre de vie.

L'objectif est clair : la durée légale du travail sera abaissée à 35 heures à échéance de l'an 2000 ou de 2002 dans des modalités variables que notre rapporteur a détaillées. La compétitivité des entreprises qui profiteront des mécanismes de la loi sortira renforcée, car l'efficacité économique ne s'oppose jamais au progrès social.

**M. Didier Boulaud.** Très bien !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Nous sommes bien loin des schémas antérieurs de réduction des charges ou de réduction du temps de travail. Cette innovation que nous vous devons, madame la ministre, créera des emplois car les entreprises, au-delà d'un discours politique dogmatique, sentent bien que leur intérêt n'est ni dans le refus ni dans le blocage de la négociation. La loi Robien a eu ce mérite de montrer la pertinence des accords négociés.

**M. André Angot.** Il faut la conserver !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Son auteur faisait remarquer lui aussi ce matin même, dans un journal du matin, l'incapacité d'une grande partie du patronat...

**M. Didier Boulaud.** Toujours la même !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** ... à rentrer dans ce champ des négociations et à donner plus de force au débat et à la négociation librement consentie.

Cette nouvelle loi, plus incitatrice car plus juste et surtout mieux ciblée, encouragera les chefs d'entreprise. Ils sont d'ailleurs nombreux à s'y préparer. C'est un signe suffisant pour espérer que, une fois la loi votée, un grand nombre d'entre eux entament la négociation sans tarder.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Bien sûr, ayons confiance !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a eu l'honneur d'accueillir, pour sa première intervention officielle après son élection au CNPF, M. Seillière.

**M. Didier Boulaud.** Ce fut un grand moment !

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il n'est pas représentatif !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** De cette rencontre, je relève deux points à mes yeux particulièrement significatifs. Le président Seillière a présenté « sept solutions » de résistance à la loi sur les 35 heures. Outre que cette démarche du patronat s'inscrit beaucoup plus dans la perspective de la seconde loi prévue pour 1999 que dans celle de la loi que nous examinons, ce blocage politique ne tiendra pas longtemps à l'analyse des faits.

**M. Didier Boulaud.** Absolument !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Il est tout de même un peu paradoxal d'entendre le CNPF réclamer des aides financières de l'Etat quand il s'agit de supprimer de l'emploi, et de le voir les refuser quand il s'agit d'en créer ! (« Très bien » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

**M. Didier Boulaud.** Oui, mais M. Seillière ne représente que lui-même !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Cette contradiction ne résistera pas à la volonté beaucoup plus pragmatique de bien des dirigeants de favoriser le développement de leur entreprise, notamment par l'embauche.

Je veux relever un élément plus significatif encore. Notre collègue Mme Boisseau, et moi-même après elle, avons interrogé au cours de cette audition le président Seillière sur ses propositions pour favoriser la création d'emplois : il ne suffit pas de dire « Nous ne voulons pas des 35 heures » sans rien proposer. Il n'a pas répondu à cette question pourtant essentielle !

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il ne connaît pas l'entreprise !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Peut-être est-il plus prudent que l'un de ses prédécesseurs qui avait promis 200 000 emplois en échange de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** Gattaz en avait promis 400 000 !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Jacques Chirac, Premier ministre à l'époque, avait répondu à sa demande. Nous attendons toujours aujourd'hui les emplois promis.

**M. Didier Boulaud.** Les emplois Gattaz, on s'en souvient.

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Cette incapacité de proposer des solutions nouvelles et susceptibles d'être efficaces n'est pas le fait du seul CNPF. L'opposition, d'une certaine manière, semble en mal d'imagination. Vous voulez nous faire croire, mes chers collègues, que la réduction des charges sur les bas salaires est la seule condition pour favoriser l'emploi.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Mais non !

**M. René Couanau.** C'est une caricature !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Votre proposition de loi « alternative », pour reprendre l'expression dont vous vous glorifiez, me fait préférer l'alternance que les Français ont choisie au mois de juin dernier et qui permet aujourd'hui d'avancer dans une voie nouvelle porteuse d'une véritable espérance économique et sociale.

**M. Didier Boulaud.** Chirac avait promis de réduire la fracture sociale !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Vous vantez les mérites de la baisse des charges sans dire le fond de votre pensée : comment sera financée la protection sociale ? Car les « charges » financent la santé, la solidarité, la famille, cette famille que vous prétendez défendre mais que vous mettez en cause. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Patrick Ollier.** Vous êtes sectaire et politicien !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Ce discours est d'autant plus incohérent que vous ne voyez pas que le mécanisme d'incitation proposé par ce projet de loi, notamment l'aide forfaitaire, privilégiera les bas salaires et les entreprises à forte main-d'œuvre.

Quand vous chantez « baisse des charges », vous fredonnez en fait « baisse de la protection sociale » !

**M. René Couanau.** Mais non ! Ce n'est pas sérieux !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Les Français doivent le savoir.

**M. Didier Boulaud.** Ils le savent !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Madame la ministre, mes chers collègues, nous le sentons tous, le climat social est favorable à la réduction du temps de travail. Le Président de la République lui-même...

**M. Didier Boulaud.** Il faut s'en méfier !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** ... plaiderait il n'y a pas si longtemps pour une nouvelle organisation du travail : « Je souhaite le développement d'une vraie politique contractuelle » (*Applaudissements et exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Oui ! « contractuelle » !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** ... « qui permette d'abord de progresser, d'innover et d'expérimenter là où se posent les problèmes, à commencer par l'entreprise » ...

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est ce que nous avons fait !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** « Il faut aussi mieux aménager le temps » ...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Bravo !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** ... « apprendre à travailler autrement dans l'espace, ... moduler la durée du travail », ...

**M. Patrick Ollier.** Nous sommes d'accord !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** ... « diversifier l'organisation du travail », ...

**M. Patrick Ollier.** Nous sommes d'accord !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** ... « favoriser le temps choisi », ...

**M. Patrick Ollier.** « Choisi », pas « imposé » !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** « Autant de champs qui s'ouvrent à la politique conventionnelle. Libérer le temps, diversifier les formes de travail, c'est multiplier les possibilités qui permettent à chacun de vivre et de réussir autrement. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. André Angot.** Bravo Chirac ! Nous, nous avons voté la loi Robien !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Madame la ministre, je ne suis pas en train de lire l'exposé des motifs de votre projet de loi, mais de citer le candidat Chirac...

**M. Patrick Ollier.** Bravo Chirac !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** ... lors de son discours inaugural de campagne prononcé le 17 février 1995, à la porte de Versailles.

**M. Didier Boulaud.** Il a bien changé depuis !

**M. Claude Bartolone**, *président de la commission*. D'une certaine manière, mes chers collègues, le clivage d'aujourd'hui est un clivage historique. Comme toujours, la gauche favorise la concomitance du progrès social et du progrès économique tandis que vous, mesdames messieurs de l'opposition, une nouvelle fois, vous semblez ne défendre que la position du CNPF. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Le discours de la menace, de la faillite des entreprises ne passe plus. Si, depuis le début du siècle, nous avions écouté vos historiques prédécesseurs, les Français travailleraient encore 70 heures et le taux de chômage serait hélas ! très supérieur. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**. Ce ne sont pas nos prédécesseurs !

**M. Claude Bartolone**, *président de la commission*. La réduction du temps de travail est une donnée historique, inversement proportionnelle aux gains de productivité obtenus dans un premier temps par la mécanisation de l'industrie et aujourd'hui accentués par l'informatisation de la société.

C'est parce que nous voulons entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle de plain-pied que cette loi, madame la ministre, mes chers collègues, sera déterminante et qu'elle marquera l'histoire des relations sociales et du progrès auxquelles nous donnons une valeur première. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### Exception d'irrecevabilité

**M. le président**. J'ai reçu de M. François Bayrou et des membres du groupe de l'Union pour la démocratie française une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Gilles de Robien.

**M. Gilles de Robien**. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier le groupe UDF pour la confiance qu'il m'a accordée en me chargeant la tâche de défendre l'exception d'irrecevabilité. Comme nous avons beaucoup travaillé ensemble sur la question de l'aménagement-réduction du temps de travail, j'essaierai de présenter une synthèse, qui ne sera pas aussi difficile que d'aucuns ont bien voulu le suggérer, de notre position sur ce sujet.

Comme il s'agit d'un sujet sérieux – tout le monde l'a souligné, Mme le ministre, comme M. le président de la commission et M. le rapporteur – il faut l'aborder de façon rationnelle, raisonnée et dépassionnée.

Ce n'est pas facile parce que le sujet, nous le sentons bien, est grave.

Il est grave parce qu'il touche à une espérance qui peut poindre ici et là dans la société française quant à son incidence sur l'emploi. L'aménagement-réduction du temps de travail est-il véritablement une piste, un chemin sûr pour créer des emplois et, en particulier, des emplois durables ?

Lorsqu'il s'agit de chiffres et d'économie, il est tout à fait possible d'être rationnel mais, quand il s'agit d'hommes et de femmes, dont nous voyons le visage chaque jour dans nos permanences, l'affectif, le passionnel et le rationnel viennent parfois s'affronter dans nos esprits et dans nos cœurs.

Nous avons un devoir : ne pas décevoir les Français au cours du débat qui s'engage, essayer d'éviter, dans toute la mesure du possible, tout propos d'inspiration politique...

**M. Maurice Leroy**. Très bien !

**M. Gilles de Robien**. ... et tout simplement rester dignes des Français qui attendent de nous de vraies solutions.

Pour rester dignes et rationnels, il nous faut éviter un écueil : l'idéologie, les solutions toutes faites, le carcan, ce que l'on a quelquefois appelé le « politiquement correct » et qui ne revêt pas pour les uns et pour les autres le même aspect. Il faut éviter le dogmatisme. Pourquoi ne pas donner de temps en temps une note lyrique et parler de Charles Trenet ? Nous n'y verrons aucun inconvénient ! Mais il faut éviter les slogans et les phrases toutes faites et se poser les vraies questions.

Ce message rationnel, il faut le préférer à tout effet d'affichage. Il serait souhaitable que chacun puisse l'entendre car il serait grave d'aborder le sujet en faisant largement appel à l'émotivité et en faisant croire que des centaines, voire des millions, d'emplois sont liés à cet outil à la disposition des partenaires sociaux.

Evitons de sacrifier l'emploi, le progrès social, la compétitivité des entreprises aux symboles, voire aux problèmes que nous pouvons avoir les uns et les autres, dans l'opposition comme dans la majorité. Vous pourriez en effet, à travers ce projet, chercher à ressouder – pardonnez-moi le terme – ou, pour éviter toute polémique, à souder davantage votre majorité. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Le Garrec**, *rapporteur*. Allons !

**M. Jean-Claude Beauchaud**. Quelle naïveté !

**M. Maurice Leroy**. Il y a du travail !

**M. Gilles de Robien**. En même temps, ne restons pas figés dans des certitudes d'un autre siècle et ne refusons pas, pour des questions d'ordre sémantique ou idéologique, d'envisager toute évolution vers des solutions innovantes.

Je voudrais donc qu'on sorte de cette logique irrationnelle et, pour ce faire, je rappellerai quelques vérités et j'aborderai le débat de façon pragmatique, en commençant par dresser l'état des lieux de ce qui peut au moins nous rassembler.

Au préalable, je tiens à préciser, à l'intention de mes collègues du groupe UDF, mais aussi de tous les autres, et de vous-même, madame le ministre, que je n'ai pas changé d'avis sur l'aménagement-réduction du temps de travail. Les débats d'aujourd'hui, parfois partisans, n'ont pas fait changer ma position d'un iota. L'ARTT est un outil à la disposition des partenaires sociaux, mais attention, il y a des écueils à éviter. Et la question que je poserai tout à l'heure, et à laquelle je répondrai bien sûr, sera de savoir, madame le ministre, si vous avez su les éviter.

Oui, l'aménagement-réduction du temps de travail est un outil ! C'est un outil à la disposition des partenaires sociaux : il peut créer des emplois. C'est un outil pour les entreprises françaises : il peut maintenir et même faire progresser leur compétitivité à condition – je l'expliquerai – qu'il soit bien employé. C'est également un outil pour les salariés : il peut, s'il est bien employé, je le répète, améliorer les conditions de travail, en réduisant la durée du travail et également en aménageant les horaires pour permettre aux salariés de mieux répondre à leurs

besoins familiaux, professionnels, de formation ou autres. S'il crée des emplois, il représentera un avantage majeur pour la société française, à condition, bien sûr, qu'il n'obère pas les finances publiques. S'il les obérait, après avoir, dans un premier temps, fait du bien, le remède se révélerait, dans un deuxième temps, pire que le mal.

C'est donc de façon tout à fait dépassionnée et raisonnée que je veux, en m'appuyant sur l'histoire, sur les expériences de nos voisins européens en la matière – il est toujours utile d'aller voir ce qui se passe ailleurs, même si nous mettons toujours en avant l'exception française – et sur les 1 540 accords et conventions qui ont été passés dans le cadre de la loi du 11 juin 1996, analyser les chances de réussite du projet Aubry-Jospin qui est présenté par la majorité d'aujourd'hui.

**M. Charles de Courson.** Voilà une démarche constructive !

**M. Gilles de Robien.** L'histoire, on en a déjà un peu parlé. Nous observons un mouvement, non pas continu, non pas égal, année après année, mais historique. Sur cette constatation, nous pouvons, je crois, tous nous rejoindre.

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, le temps de travail individuel ne fait que décroître. Cela ne signifie pas que le pays travaille moins, car il y a de plus en plus de Français. Cela veut dire que, statistiquement, chaque Français travaille un peu moins par jour, par semaine ou par an.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre annuel d'heures travaillées était, selon les statistiques en notre possession, supérieure à 3 000 heures. En 1881, il était légèrement inférieur à 3 000. En 1913, il était de 2 676 heures – ce chiffre est trop précis pour être juste ! –, en 1938, de 2 000 – vous voyez comme cela baisse très vite –, en 1963, de moins de 2 000, et, en 1991, de 1 642. Nous nous accordons aujourd'hui pour situer ce chiffre entre 1 650 et 1 660 heures par an. Un salarié travaillait annuellement 3 000 heures dans l'industrie il y a un siècle, contre 1 600 heures aujourd'hui.

Remarquons que cette baisse du temps de travail est parallèle à l'industrialisation. En moyenne, on peut dire que, depuis 1900, le temps de travail a, *grosso modo*, baissé entre 0,70 % et 1 % par an. Retenez bien ces chiffres parce que, tout à l'heure, je parlerai des années 1980-1990. Il a connu une baisse record de 1,4 % entre 1930 et 1960, grâce à la politique conduite par le Front populaire en 1936. En d'autres termes, le temps de travail a été divisé de moitié depuis un siècle.

Mais ce mouvement de régulation de l'emploi par la baisse du temps de travail est stoppé depuis vingt ans. Les courbes descendantes des années précédentes marquent, depuis 1982, un palier. Sur les cinquante dernières années, la répartition des gains de productivité a été réalisée au profit – il faut le dire parce que c'est la vérité – de l'augmentation du pouvoir d'achat et non pas de la réduction du temps de travail. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Non, monsieur de Robien.

**M. Jean-Pierre Brard.** Elle a été réalisée au profit du capital !

**M. Gilles de Robien.** On a gagné en productivité : cela s'est répercuté pour les salariés par une augmentation de pouvoir d'achat mais pas par une diminution du temps de travail. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Comment ?

**M. Jean Le Garrec, rapporteur, et M. Bernard Outin.** Les gains de productivité ont profité au capital d'abord !

**M. Maurice Leroy.** Qui était au gouvernement ?

**M. Gilles de Robien.** Ne nous battons pas sur ce point !

**M. Bernard Outin.** On y reviendra.

**M. Gilles de Robien.** Ecoutez, je vois que vous avez le sourire, gardons-le ! La répartition a été financière pour le capital et pour les salariés. Elle ne s'est pas traduite par une réduction du temps de travail. Pouvons-nous être d'accord là-dessus ?

**M. Yves Rome.** Oui, financière !

**M. Gilles de Robien.** J'ai bien dit financière !

**M. Jean-Pierre Brard.** Votre dialectique est défaillante !

**M. Maurice Leroy.** Non, c'est une excellente dialectique !

**M. Gilles de Robien.** Comment s'est faite cette évolution du temps de travail ? Naturellement ou à coups de lois et de réglementations ?

Force est de constater que l'une des très grandes lois, celle du 22 mars 1841 – que Mme le ministre a d'ailleurs citée – n'était pas une loi de gauche. Elle a été prise sous la monarchie parlementaire de Louis-Philippe. Elle limitait le travail des enfants de huit à douze ans à huit heures, et celui des enfants de douze à seize ans à dix heures. Un enfant de dix ou onze ans pouvait travailler jusqu'à dix heures ! Cela fait frémir aujourd'hui.

En 1848, était instituée la journée de travail de douze heures. En 1892, était votée une réglementation du travail des enfants et des femmes. Les années 1900, 1906 et 1919 sont également importantes.

En 1936, sous le Front populaire, était instituée la semaine de quarante heures. En 1956, la troisième semaine de congés payés ; en 1963, la quatrième semaine de congés payés. 1982 a été l'année non seulement du passage du temps de travail hebdomadaire de 40 heures à 39 heures, mes chers collègues – j'attire votre attention sur ce point – mais également de la cinquième semaine de congés payés, ce qui correspondait à une baisse du temps de travail de l'ordre de 4,5 %. Retenez bien ce chiffre ! On nous dit souvent : « Une diminution du temps de travail d'une heure a entraîné entre 50 000 et 100 000 emplois supplémentaires. » Non ! C'est la baisse du temps de travail de 4,5 % qui a créé quelques dizaines de milliers d'emplois. On ne peut pas poser qu'une heure égale 50 000 ou 100 000 emplois et dire que cinq heures équivaudront à cinq fois plus d'emplois, soit 500 000. Ce serait une réduction un peu facile.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce n'est pas ce que nous avons fait !

**M. Gilles de Robien.** N'oublions pas les autres textes !

La loi quinquennale de 1993 a beaucoup facilité le travail à temps partiel. Si celui-ci – je crois que vous corroborerez ces chiffres, madame le ministre – est passé en quatre ans de 11 ou 12 % à 16 % aujourd'hui, c'est grâce à elle et aux réductions de charges sociales qui l'accompagnaient. Et ce n'était pas une loi de gauche, c'est un gouvernement de l'ancienne majorité, et donc de l'opposition actuelle, qui l'a votée.

Enfin est venue la loi que vous avez eu l'amabilité de citer, madame le ministre, la loi du 11 juin 1996 qui est non pas « la loi de Robien », mais la loi de la République, parce qu'elle a été votée par une majorité de l'époque...

**M. Gérard Bapt.** A contre-cœur !

**M. Gilles de Robien.** ... et qu'elle s'est appliquée à tout le monde (« *Bien sûr!* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Je connais beaucoup de patrons de gauche qui ont appliqué cette loi, avec bonheur, je l'espère.

**M. Yves Rome.** Et avec appétit !

**M. Gilles de Robien.** Après avoir rappelé que le temps de travail individuel n'avait cessé de diminuer, ma deuxième observation sera, mes chers collègues – afin d'éliminer les scories éventuelles de notre débat –, pour insister sur le fait que la baisse du temps de travail n'est le monopole ni de la gauche ni de la droite. Elle est inscrite dans l'histoire, avec des avancées de droite et des avancées de gauche.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** La balance a été déséquilibrée !

**M. Gilles de Robien.** Oui, monsieur Le Garrec, vous pouvez saluer les avancées de droite comme celles de gauche.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Et si cette fois-ci on les faisait ensemble !

**M. Gilles de Robien.** Troisième observation : il n'y a aucun lien – je le précise également pour éviter les scories ou les phrases qui fusent dans les débats et ne sont pas toujours vérifiées – entre la baisse du temps de travail et le produit intérieur brut. On nous dit souvent : « Si vous réduisez le temps de travail individuel, on ne va plus produire. »

**M. Yves Rome.** C'est faux !

**M. Gilles de Robien.** Qui pourrait dire que l'on est moins riche aujourd'hui en travaillant 1 642 heures par an qu'au XIX<sup>e</sup> siècle où l'on travaillait 3 000 heures ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Bapt.** Très bien !

**M. Gilles de Robien.** Le temps de travail individuel n'est pas proportionnel à la quantité de richesses produites. Dieu merci ! Si tel était le cas, cela voudrait dire que l'on vivrait deux fois moins bien en 1998 qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Quatrième observation : il n'y a aucun lien entre le chômage et les prélèvements obligatoires.

On nous dit souvent que les prélèvements obligatoires sont trop élevés en France.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est vrai !

**M. Gilles de Robien.** Certes, ils le sont. Mais, après tout, il y a des pays où les prélèvements obligatoires sont encore plus élevés, comme le Danemark, la Suède...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Les Pays-Bas !

**M. Gilles de Robien.** ... et où le taux de chômage est moindre, voisin de 7 ou 8 %.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Très bien !

**M. Gilles de Robien.** Ne dites pas « Très bien » trop vite, monsieur le rapporteur !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Je m'arrête là !

**M. Gilles de Robien.** Si vous devez m'approuver à chaque fois, vous allez vous faire mal aux mains. (*Sourires.*)

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Non ! je vous le démontrerai tout à l'heure !

**M. Gilles de Robien.** Je dis ça pour rire.

Dans certains pays, les prélèvements obligatoires sont beaucoup plus faibles qu'en France et le taux de chômage est également plus bas. C'est le cas, bien sûr, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Dans d'autres pays, les prélèvements obligatoires sont plus faibles et le taux de chômage plus fort. C'est le cas de l'Espagne où les prélèvements obligatoires sont voisins de 36 ou 37 % et où le taux de chômage atteint, hélas ! 20 ou 21 % de la population active.

**M. Alfred Recours.** Ils ont eu le franquisme !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** C'est dû au socialisme qui a duré longtemps en Espagne.

**M. Gilles de Robien.** Cinquième observation : il faut trouver un nouvel équilibre entre les exigences économiques et les contraintes sociales.

Nous sommes confrontés à la montée du chômage et à la concurrence internationale. Si nous voulons que l'aménagement – réduction du temps de travail réussisse, il faut qu'il soit à la fois une composante de la lutte contre le chômage et qu'il réponde en même temps aux aspirations des salariés en laissant l'outil de travail au moins intact.

Je citerai à ce sujet une phrase du rapport fait par M. Chamard au nom de la mission d'information que j'avais eu l'honneur de présider en 1994, les deux vice-présidents étant M. Hervé Novelli, regretté sur ces bancs, et M. Michel Berson...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Egalement regretté sur ces bancs ! (*Sourires.*)

**M. Gilles de Robien.** ... également regretté sur ces bancs. Il était écrit ceci : « L'évolution séculaire démontre l'absurdité de l'argument selon lequel toute diminution du temps de travail est un facteur d'appauvrissement collectif et sa résignation à la faible croissance. »

En conclusion de ces premières observations, il s'avère que travailler moins revient à produire moins mais à être plus nombreux à produire, et donc, avoir la capacité, le cas échéant, de produire davantage. (*Approbatons sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Yves Rome.** Eh oui !

**M. Jean-Claude Boulard.** Très bon plaidoyer !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Jusqu'à maintenant, ça va bien !

**M. Gilles de Robien.** Ça va changer !

Sixième observation. Une nouvelle approche de la réduction du temps de travail est apparue depuis vingt ans.

À côté de la dimension sociale – conditions de travail, travail des enfants ou des femmes – apparaît une dimension économique fondée sur la recherche d'une plus grande souplesse, d'une plus grande flexibilité.

Madame le ministre, vous avez déclaré : « Il ne s'agit pas de flexibilité, mais de souplesse. » Non ! Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. Il s'agit bien de flexibilité. Le mot « souplesse », certes, ne fâche pas les partenaires sociaux, mais il ne convient pas en l'espèce. La flexibilité consiste à concilier le travail des salariés et la nécessité des entreprises et à trouver de bons horaires qui plaisent à tout le monde. Employons les mots réels. Ils donneront un peu plus de pédagogie aux discours.

Comme il fallait concilier flexibilité et réduction du temps de travail, des textes importants ont été pris. L'ordonnance du 16 janvier 1982 a introduit les premiers dispositifs d'aménagement du temps par des modulations et des équipes de week-end, et la loi du 11 juin 1987 a accentué la marche vers l'annualisation du temps de travail et élargi les possibilités de dérogations par négociation.

Puis trois étapes ont été franchies en trois ans.

La première fut la loi quinquennale « Giraud » sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle en 1993 qui a été un tournant très important. Elle a redonné à la réduction du temps de travail une place centrale pour répondre aux exigences de l'appareil économique.

Désormais, l'annualisation du temps de travail peut être accompagnée d'une réduction collective de sa durée.

L'article 39 de la loi quinquennale, qui était une bonne loi et qui a donné naissance à celle du 11 juin 1996, a institué un système expérimental de réduction du temps de travail collective contre embauches et pouvant donner droit à une compensation partielle par l'État des cotisations sociales, à la charge de l'employeur.

L'article 38 a beaucoup facilité le travail à temps partiel.

La deuxième étape, vous la connaissez : c'est l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995. Le patronat et les partenaires sociaux se sont réunis et ont débattu de la flexibilité. Devant les difficultés d'application de la loi de 1993, on a incité les branches professionnelles à entamer des négociations sur ce sujet.

Toutefois, il convient de reconnaître que, malgré l'espérance qui était née ce jour-là, le 31 octobre 1995, cet accord a eu peu de résultats. Il fallait donc en tirer les conséquences, et ce fut la troisième étape, c'est-à-dire la loi du 11 juin 1996 qui élargit le dispositif expérimental de l'article 31 en donnant plus de marge de manœuvre aux entreprises dans la recherche de solutions adaptées à chaque situation et dans la négociation avec les organisations syndicales.

Sixièmement – et j'insiste sur ce point –, aucune des lois du XIX<sup>e</sup> siècle et même du XX<sup>e</sup> siècle n'a réduit autoritairement le temps de travail pour créer des emplois. Il a fallu attendre 1982, avec le succès que l'on sait.

**M. Jean-Claude Boulard.** La durée légale n'est pas une obligation !

**M. Gilles de Robien.** On peut tirer du passé les leçons suivantes :

La réglementation uniforme a cédé le pas à une négociation décentralisée au niveau des entreprises – c'est une tendance très forte ;

La diminution du temps de travail n'est le monopole de personne et elle est compatible avec l'augmentation des richesses ;

Il n'y a pas de liens évidents entre les prélèvements obligatoires et le taux de chômage ;

L'exigence de réduction du temps de travail s'accompagne d'une exigence de plus grande souplesse et de flexibilité ;

Jamais une loi, sauf en 1982, n'a imposé une réduction du temps de travail pour créer des emplois ;

La réglementation uniforme a cédé le pas à une négociation décentralisée ;

La diversité des solutions l'a toujours emporté sur l'uniformité ;

L'incitation est privilégiée à la contrainte ;

Les mesures qui encouragent les entreprises à rechercher tous les moyens de mettre en place l'organisation collective du travail la plus adaptée à leur stratégie commerciale et à leurs spécificités internes ont toujours été plus performantes que les mesures contraignantes.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques leçons à tirer de notre histoire.

Quant aux leçons à tirer des expériences étrangères, elles sont fort intéressantes.

Ainsi, la durée du travail à l'étranger a diminué dans les mêmes proportions qu'en France. Entre 1870 et 1987, elle a diminué de 44 % en Allemagne, de 45 % en Belgique, de 47 % en Italie, au Royaume-Uni et en France, de 49 % en Norvège, de 50 % en Suède et de 53 % aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays, l'augmentation du temps partiel est pour beaucoup dans la diminution du temps de travail. Dans toute l'Europe, le temps de travail a diminué de moitié par rapport à l'époque de nos arrière-grands-parents.

Au cours des quinze dernières années cependant, on a assisté à une évolution comparable dans toute l'Europe, et qui est caractérisée par trois constats.

Premier constat : la diversification des horaires. Fini le temps où tout le monde était placé sous la même toise, travaillait avec les mêmes horaires, les mêmes jours, pour s'arrêter éventuellement le vendredi à seize heures trente. Désormais, 31 % des salariés européens ont des horaires atypiques ; ce pourcentage est un peu plus élevé en Grande-Bretagne. Ainsi, en Italie, on débat actuellement non seulement sur la réduction du temps de travail, mais aussi sur le travail du dimanche.

Deuxième constat : la décentralisation de la négociation. A travers toute l'Europe, on note un véritable mouvement de décentralisation des négociations au niveau des branches, au niveau des acteurs et, mieux, au niveau des entreprises. Ainsi, aux Pays-Bas, le dialogue social a été tellement riche qu'il a permis l'émergence de solutions locales originales qui répondent à la fois au besoin des salariés et des entreprises.

Troisième constat : la tendance à l'annualisation du temps de travail, et pas seulement dans les pays dits libéraux – ou ultralibéraux quand on veut les fâcher. La référence à la durée hebdomadaire du travail tend à disparaître. C'est là où l'on voit qu'il y a un décalage entre la culture européenne que nous sommes nombreux à vouloir faire partager dans bien des domaines, qu'il soient culturels, sportifs, associatifs ou sociaux, et le présent projet de loi qui s'en tient à la référence figée de la durée hebdomadaire du travail.

Peut-on tirer un enseignement d'une comparaison entre la durée du travail et le taux de chômage ? Y a-t-il une corrélation entre les deux ? Il est difficile de dire qu'il y a moins de chômage là où on travaille moins ou là où on travaille plus.

Ainsi, en Espagne, cas limite, où la durée hebdomadaire du travail est de 40,7 heures, le taux de chômage atteint près de 21 %. En Finlande, où la durée hebdomadaire de travail est de 40,3 heures, le taux de chômage est de 16 %. En Grèce, où la durée hebdomadaire du travail est de 40,3 heures, le taux de chômage est de 10 %.

La baisse de la durée du travail a parfois accompagné une baisse du chômage : c'est le cas aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne. Une hausse de la durée du travail a parfois aussi accompagné une baisse du taux de chômage.

La baisse de la durée du travail a parfois, au contraire, entraîné une hausse du chômage : c'est le cas en Espagne et en Italie.

Quant à la stabilisation de la durée du travail, elle a parfois accompagné une hausse du chômage – c'est le cas en France depuis 1982 – ou une baisse de celui-ci en Irlande.

Il n'y a donc pas de corrélation entre la durée effective du temps de travail et le taux de chômage.

Quant au travail à mi-temps, il est difficile d'en mesurer les conséquences sur les taux de chômage de chacun des pays européens.

Bien entendu, au Japon, où l'on travaille 1 900 heures par an, le taux de chômage est inférieur à 5 %. Mais le partage du temps de travail au Japon, c'est un peu les femmes à la maison et les hommes au travail !

Aux Etats-Unis, où le temps de travail est supérieur à celui de la France, le taux de chômage est plus faible que chez nous. Toutefois, en Allemagne ou aux Pays-Bas, où le temps de travail est légèrement inférieur à celui de la France, le taux de chômage y est également plus faible.

En tout cas, ce ne sont pas les pays où l'on travaille le plus qui ont le taux de chômage le plus faible.

D'autres facteurs doivent être pris en compte. C'est le cas de la démographie. On nous dit qu'on travaille plus en Grande-Bretagne qu'en France. C'est peut-être vrai, mais, au Royaume-Uni la population active est en baisse constante depuis 1990, ce qui fait que le nombre des personnes en activité ou à la recherche d'un travail y a diminué de 2,5 %, tandis qu'il augmentait de 2,6 % en France. Vous voyez avec un tel exemple que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux statistiques.

**M. Gérard Bapt.** Très juste !

**M. Jean Le Garrec,** *rapporteur.* Ça c'est vrai !

**M. Gilles de Robien.** Pour calculer la durée effective du travail, il faut aussi prendre en compte l'absentéisme, les heures supplémentaires, le chômage partiel. Les pays européens qui ont connu la plus forte diminution de la durée effective du travail sont ceux dont le taux de chômage a été contenu dans des proportions limitées, comme les Pays-Bas et le Danemark.

Quant au temps partiel, il est d'un poids très important. Il a permis de réduire considérablement le taux de chômage dans certains pays. C'est le cas aux Pays-Bas – c'est un pays exemplaire en la matière –, au Royaume-Uni et au Danemark. En France, environ 15 à 16 % des actifs travaillent à temps partiel, et le taux de chômage y est, hélas ! de près de 12 %. Aux Pays-Bas, 36 % des actifs travaillent à temps partiel, et le taux de chômage y est inférieur à 8 %.

**M. Jacques Fleury.** C'est du chômage déguisé !

**Mme Dominique Gillot.** C'est de la précarité !

**M. Gilles de Robien.** Quels enseignements tirer de la situation en Europe ?

Dans tous les pays européens se développent des formules similaires d'horaires flexibles : horaires variables, modulations annuelles, équipes à horaires réduits.

Des expériences tentées, on peut retenir quelques enseignements, même si tout n'est pas transposable. En matière de flexibilité, quelques grands principes se dégagent.

Le développement du temps partiel est un de ces principes.

En France, nous sommes en retard en ce domaine. Il convient donc de faciliter le recours au temps partiel, au temps choisi. Il faut valoriser la notion de temps partiel afin que nos compatriotes ne se sentent pas gênés lorsqu'ils demandent à leur employeur de travailler selon ce régime. Il faut peut-être aussi faciliter l'accès de ceux qui travaillent à temps partiel à des régimes de retraite leur permettant de combler un certain handicap. Ceux qui travaillent à temps partiel doivent faire l'objet au sein de l'entreprise de la même considération que ceux qui travaillent à temps plein, si tout au moins la notion de temps plein existe encore.

L'aménagement du temps de travail sur la vie est également un des grands principes de la flexibilité.

La Suède est championne en ce domaine, alors que le taux de chômage de la population active est de 8 %. L'objectif de ce pays est de développer la flexibilité sans voir émerger une précarisation. Les mesures novatrices permettant de concilier les impératifs économiques des entreprises avec les aspirations sociales des salariés méritent d'être mentionnées : les congés formation ; les congés parentaux, qui ont permis une remontée du taux de fécondité ; des aides importantes aux familles, ce n'est pas tout à fait le cas en France, madame le ministre.

**M. Louis de Broissia.** Eh oui ! C'est une litote !

**M. Gérard Fuchs.** Ça dépend lesquelles !

**M. Gilles de Robien.** Comme c'est un peu hors sujet, je ne vais pas parler de la famille, mais je n'aurais pas eu la conscience tranquille si je n'avais pas souligné que la Suède a pu faire remonter son taux de fécondité grâce à une politique nataliste volontariste,...

**M. Yves Rome.** En réduisant le temps de travail !

**M. Gilles de Robien.** ... au travers de l'aménagement-réduction du temps de travail.

Enfin, parmi ces mesures novatrices, je citerai les retraites progressives.

J'en viens maintenant à la réduction collective du temps de travail.

L'aménagement-réduction du temps de travail est une formule adaptée aux enjeux économiques. Ainsi, l'Allemagne a connu un processus continu de réduction du temps de travail au cours des dix dernières années. Des accords ont été passés dans la métallurgie en 1987 et en 1990. La durée moyenne du travail est passée dans ce pays de 40 heures à 38 heures 25. A partir de 1994, selon un rapport de Bernard Brunhes Consultant, la gravité de la récession en Allemagne – due notamment à la fusion de l'Allemagne de l'Est et de l'Allemagne de l'Ouest – a entraîné une telle augmentation du chômage qu'elle a poussé les syndicats à échanger la garantie de l'emploi contre la flexibilité. En matière de culture de l'entreprise, des exemples peuvent être pris en Allemagne.

L'exemple le plus éclatant est celui de Volkswagen dont la mission d'information a visité le site de Wolfsburg, qui compte 30 000 ou 40 000 salariés. Les 130 000 salariés de Volkswagen ont accepté à l'époque de passer de 36 heures à 28,5 heures, soit une réduction du temps de travail supérieure à 30 %, et de voir diminuer leurs salaires de 10 à 12 %, et ils ont ainsi sauvé 18 000 emplois. Et Volkswagen, c'est aujourd'hui un drôle de clin d'œil à l'histoire : cette entreprise populaire allemande est candidate à la reprise de Rolls-Royce, le fleuron de l'industrie automobile de la Grande-Bretagne ! Il est intéressant de savoir que Volkswagen a dégagé 1,5 milliard de bénéfice en 1995 et 2,5 milliards en 1996.

Cela veut dire qu'une réduction du temps de travail bien négociée, assortie d'efforts de la part des salariés et de l'employeur, a été un outil de développement ou de redémarrage de cette entreprise, au point qu'elle a renoué aujourd'hui avec les bénéficiaires et est candidate au rachat de Rolls-Royce.

La Belgique, pays qui nous est proche – tout au moins pour ceux qui habitent le Nord, le Pas-de-Calais, la Picardie, la Somme – est pionnière dans l'aménagement du temps de travail : des mesures permettent un meilleur partage de l'emploi et améliorent la productivité. Ce pays a connu un profond mouvement d'aménagement de la durée du travail avec une loi inspirée d'ailleurs de notre loi du 11 juin 1996 – mes collègues de l'ancienne majorité peuvent en tirer une légitime fierté – et qui s'appelle la loi van Lanotte. Cette loi accorde aux entreprises qui réduisent et aménagent le temps de travail des réductions de charges sociales contre des créations d'emplois.

De nombreuses initiatives sont intégrées dans le cadre de pactes sociaux. C'est le cas en Espagne, en Autriche et aux Pays-Bas.

Au terme de tous ces voyages à travers l'Europe, la question qui se pose est donc la suivante : existe-t-il une possibilité d'harmonisation européenne ?

Allons-nous nous trouver en décalage par rapport aux autres pays qui, tout en étant nos amis, sont tout de même nos concurrents ? Ainsi, Volkswagen est en concurrence sur le sol français avec les Japonais mais aussi avec Peugeot, Renault, Citroën.

L'unification européenne est pratiquement restée sans effet sur les règles d'aménagement, réduction du temps de travail, même si l'article 117 du traité de Rome dispose que « Les Etats membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre... ».

En 1983, la Commission a bien invité les pays de la CEE à adopter une approche commune en matière de réduction et de réorganisation du temps de travail, mais ce texte a été abandonné par le Conseil des ministres.

Certes, la charte sociale de 1989 – année du bicentenaire de la Révolution française –, charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, dispose que l'aménagement du temps de travail, sa flexibilité, son organisation sont des éléments essentiels des conditions de travail et du dynamisme des entreprises et jouent un rôle non négligeable dans l'évolution du marché du travail et de la création d'emplois. Toutefois, le développement de la négociation sociale au niveau européen par la Commission n'a connu qu'un succès relatif.

En 1993, une directive européenne sur l'aménagement du temps de travail, a bien été promulguée, mais, elle n'instaure que des prescriptions minimales : la durée du travail ne doit pas dépasser quarante-huit heures – l'ambition est modeste ; la durée des congés payés est au minimum de quatre semaines.

M. Rocard, quant à lui, a présenté au Parlement européen, le 18 septembre 1996, un rapport qui a fait grand bruit et qui proposait de transférer les charges des trente-deux premières heures sur les sept dernières heures travaillées, avec des cotisations patronales allégées.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** C'est le rapport Godino !

**M. Gilles de Robien.** Il était prévu dans ce rapport que si la durée du travail était inchangée, les charges sociales patronales restaient inchangées. Ce dispositif incitatif, proposé par l'un de vos amis, ...

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Oui !

**M. Gilles de Robien.** ... instaurait une sorte de bonus et de malus, équilibré. D'ailleurs, en octobre 1997, le Parlement européen s'est prononcé pour un processus non législatif et non contraignant, fondé sur le dialogue social au niveau de l'entreprise, en tenant compte du rôle vital des PME dans la création d'emplois, et pour des négociations aux niveaux appropriés. Voilà l'idéal ! (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

En Italie, où le gouvernement ressemble par certains aspects à notre gouvernement de coalition, à notre gouvernement à majorité plurielle de gauche, un débat très vif s'est engagé sur la réduction du temps de travail. Je ne peux pas m'empêcher de citer le ministre italien de l'économie, M. Chiampi, qui déclare : « L'idée d'une législation qui est actuellement discutée à Rome, qui rendrait obligatoire l'introduction d'une semaine de 35 heures, est une absurdité et ne créerait pas d'emplois supplémentaires comme ses défenseurs le prétendent, mais simplement augmenterait les coûts. »

Quant aux syndicats ouvriers italiens, ils sont tout aussi réticents que M. Chiampi et que les organisations patronales. Et l'on voit en Italie un front composé des syndicats, des patrons et du ministre de l'économie se lever contre les 35 heures obligatoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les responsables syndicaux italiens s'interrogent sur l'utilité d'une loi-cadre. Aussi, Sergio d'Antoni, secrétaire de la CISL, déclare : « Une réduction généralisée du temps de travail risque de mettre en péril la concertation avec le patronat. »

En France, on n'a plus rien à perdre, c'est déjà fait !

La concertation avec le patronat est cassée. La chaise est vide.

M. d'Antoni dit encore : « Une ingérence excessive de l'Etat dans ce domaine pourrait remettre en cause une politique de dialogue social qui a été essentielle pour l'entrée dans l'Europe et l'assainissement économique. »

En Espagne, même le parti socialiste espagnol, qui pourtant inclut les 35 heures dans son programme – et des représentants du parti socialiste français ont sûrement assisté au congrès du PSOE qui s'est tenu en juin dernier – est partisan de l'application de la négociation collective plutôt que d'un décret-loi, *dixit* M. José-Antonio Griñan Martínez.

**M. Jean Le Garrec.** Nous aussi, nous sommes d'accord !

**M. Gilles de Robien.** En Autriche, ils se permettent même – cela frise l'ingérence – de critiquer la décision française. Ils estiment qu'imposer unilatéralement une durée hebdomadaire de 35 heures d'ici à l'an 2000 aura un effet négatif sur l'emploi. C'est aussi ce que mettent en avant les Allemands qui sont toujours très fermes partisans d'un dialogue patronat-syndicat.

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Ils ont d'autres relations avec les partenaires sociaux !

**M. André Angot.** En France, la gauche est dogmatique, c'est la seule différence !

**M. Gilles de Robien.** Pour conclure cette première partie, mes chers collègues, je poserai une question : l'aménagement-réduction du temps de travail constitue-t-il une réponse possible au vu des expériences européennes ?

**M. Christian Cuvilliez.** Lesquelles ?

**M. Gilles de Robien.** Le premier enseignement à tirer de ces expériences est qu'il n'y a pas de modèle unique. Il n'y a pas d'exception unique, pas d'exemple parfait que l'on puisse reproduire. Vous voulez en créer un ? C'est votre affaire ! Mais des repères pour le présent et pour l'avenir, il y en a. Les repères doivent nous permettre de nous repérer, n'est-ce pas, monsieur le ministre de l'économie et des finances ? Je vous citerai plus tard. Mais que cela ne vous inquiète pas trop.

Second enseignement, partout, c'est le contrat social qui permet de répondre à la fois aux attentes des entreprises et des salariés sur la base du donnant-donnant.

Troisième enseignement, annualisation et réduction du temps de travail apparaissent indissociables.

Quatrième enseignement, le niveau le plus approprié est l'entreprise. Les acteurs sociaux souhaitent garder une grande marge de manœuvre dans le choix de l'organisation du temps de travail, c'est évident.

Cinquième enseignement, l'aménagement-réduction du temps de travail apparaît comme un moyen efficace pour les entreprises de s'adapter à leur environnement, si certaines conditions sont remplies, notamment s'il est associé à l'annualisation. Cela doit permettre de créer des emplois – on l'a dit –, cela doit favoriser le développement et la mobilité des salariés. C'est, en outre, un outil de stratégie pour l'entreprise, pas une source d'économies lui permettant, comme certains l'ont dit, de bénéficier d'effets d'aubaine.

En France, est-ce un outil que le contexte économique et social doit écarter ? Je ne le pense pas. Je l'ai dit d'emblée, je crois vraiment que l'aménagement-réduction du temps de travail est un bon outil pour faire face à la montée du chômage. Après tout, combien d'instruments différents avons-nous essayés, les uns et les autres ?

Les solutions classiques ont montré leurs limites. Le contexte politique, économique et social de la France est dominé par un chômage en augmentation quasi constante depuis les deux crises pétrolières de 1973 et 1978. Je ne dis pas que les ministres successifs du travail et de l'emploi se sont contentés d'expliquer les raisons ou les particularités du mal français, mais ils ont annoncé, presque chaque mois, avec beaucoup de regrets l'augmentation des statistiques du chômage.

Aujourd'hui, près de 7 millions de personnes en France crient leur désespoir. Les manifestations qui ont lieu ici et là, même si elles peuvent être exploitées ou récupérées, sont tout de même l'expression d'un cri du cœur. A ce titre, elles sont approuvées par les Français ; les enquêtes le montrent.

Le chômage en France est plus massif que dans les autres pays développés. On ne peut donc pas rester indifférent. En vingt ans, de conjoncturel, car lié à la crise du pétrole, le chômage est devenu structurel. On ne le dit que depuis peu.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** D'accord !

**M. Gilles de Robien.** Si l'on n'apporte pas des réponses structurelles à un chômage structurel, on ne pose que des pansements. Cela revient à appliquer des rustines sur une chambre à air poreuse !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Nous sommes tout à fait d'accord !

**M. Gilles de Robien.** Face à ce chômage, mes chers collègues, il faut apporter de vraies réponses.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Voilà un point d'accord !

**M. Gilles de Robien.** D'autant que le sentiment d'insécurité est croissant. J'ai parlé tout à l'heure de 7 millions de personnes.

**M. Christian Cuvilliez.** Cela fait 4 millions de plus que l'année dernière !

**M. Gilles de Robien.** Bien sûr ! Aux 3 millions de chômeurs recensés en France, il faut ajouter, parce qu'ils relèvent de la précarité : les CES – mais pas les contrats emplois consolidés, qui courent sur cinq ans –, les 250 000 chômeurs que le découragement incite à ne pas s'inscrire et qui n'apparaissent plus dans les statistiques ; les 300 000 qui doivent travailler mais qui ne peuvent chercher d'emploi ; les 450 000 qui sont en CAA, cessation anticipée d'activité ; les 350 000 chômeurs en formation. Soit, au total, 6,7 millions de personnes...

**M. Christian Cuvilliez.** C'est une nouvelle comptabilité ! Elle n'existait pas en 1996 !

**M. Gilles de Robien.** ... qui subissent la dégradation de la situation engendrée par le chômage.

**M. Christian Cuvilliez.** Depuis 1996, cela fait 4 millions de plus !

**M. Gilles de Robien.** On le sait, les enquêtes le rappellent, le chômage est le premier sujet d'inquiétude des Français. Je suis persuadé que cette sorte de peur collective est une des raisons pour lesquelles la croissance n'est pas aussi forte en France qu'ailleurs. En effet, quand on a cette peur au ventre, on consomme moins ; si on consomme moins, naturellement on achète moins, les commerçants sont moins prospères et les fabricants produisent moins ; si on fabrique moins, naturellement on embauche moins. Par conséquent, il faut, à travers des créations d'emplois, relancer la croissance, à condition que ce ne soit pas au détriment, à moyen et à long terme, de notre économie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Face à ce drame, la croissance et la baisse du coût du travail sont de bonnes réponses. L'abaissement des charges sociales que propose l'opposition, bien négociée, n'est pas, j'en suis sûr, une mesure en contradiction avec l'aménagement-réduction du temps de travail. Au contraire, il lui est totalement complémentaire ! Nous perdons des emplois dans les industries manufacturières – le textile, l'habillement et la chaussure – parce que les charges sont trop lourdes, parce que nos produits ne sont pas compétitifs. En baissant les charges sociales, on les rendra plus compétitifs. Voilà un outil qui n'est peut-être pas suffisant mais qui, pour autant, n'est pas contradictoire avec l'aménagement-réduction du temps de travail. D'ailleurs, suffit-il d'abaisser le coût du travail et d'aménager le temps de travail ? Au moins, mes chers collègues, essayons. D'autant que l'aménagement-réduction correspond au désir et aux attentes des Français.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Très bien !

**M. Gilles de Robien.** Les enquêtes qui se succèdent – un sondage Sofres dans *Le Monde* du 2 octobre 1997, encore un aujourd'hui ou hier – ...

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Exact !

**M. Gilles de Robien.** ... montrent que seulement 24 % de Français jugent inacceptable de réduire leur temps de travail et éventuellement de consentir un sacrifice salarial contre de véritables créations d'emplois.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Très bien ! Jusqu'à maintenant, cela va !

**M. Gilles de Robien.** L'aménagement-réduction du temps de travail correspond aussi aux attentes des entreprises.

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Très bien ! (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Gilles de Robien.** La réduction du temps de travail, bien associée à l'aménagement, d'après les enquêtes satisfait les entreprises. Elles y trouvent le moyen d'améliorer leur compétitivité et des moyens de flexibilité. Elle renouvelle aussi les compétences, car, lorsque l'on réduit le temps de travail et que l'on fait venir une nouvelle génération dans l'entreprise,...

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Si je n'avais pas peur de vous discréditer, je vous applaudirais !

**M. Gilles de Robien.** ... on injecte du sang neuf et on rajeunit la pyramide des âges.

C'est aussi le moyen, pour les entreprises, d'augmenter la durée des équipements en amortissant plus vite les machines et les bâtiments, d'élargir les horaires d'ouverture aux clients, de rééquilibrer la pyramide des âges, de réduire le recours aux heures supplémentaires, et de s'adapter aux variations saisonnières.

En revanche, les chefs d'entreprise, dont on ne peut pas se passer, rejettent...

Monsieur le rapporteur général, vous me regardez en souriant parce que vous sentez que cela va tourner au vinaigre !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** J'attends le tournant !

**M. Gilles de Robien.** La presque totalité des chefs d'entreprise – disons un peu plus des trois quarts : 78 % – rejette tout ce qui est imposé : les contraintes, les blocages.

**M. Jean-Claude Boulard.** Ils ne rejettent pas tout !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Il faut les rassurer !

**M. Gérard Fuchs.** Aidez-nous !

**M. Gilles de Robien.** Pour que nous puissions les rassurer sans leur mentir, il faudrait que vous n'ajoutiez pas des contraintes supplémentaires !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Vous allez nous aider !

**M. Bernard Accoyer.** Bien sûr !

**M. Gilles de Robien.** D'après une enquête récente de l'ANDCP – l'association des directeurs et cadres de la fonction personnel – auprès des 678 entreprises, 79 % des chefs d'entreprise souhaitent s'engager dans l'aménagement-réduction du temps de travail, et 23 % dans le dispositif récemment créé de la loi du 11 juin 1996, que l'on va casser.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Que l'on va prolonger !

**M. Gilles de Robien.** Selon cette enquête, parmi les formules envisagées par les chefs d'entreprise, on trouve le travail annuel modulaire, la retraite progressive, le capital épargne-temps, etc. L'aménagement-réduction du temps de travail constitue donc bien un moyen d'assurer croissance et rentabilité au sein de l'entreprise.

A ce stade du discours, vous commencez à sentir que, si nous pouvons être d'accord sur l'expérience, sur l'histoire, sur l'Europe, sur beaucoup de choses,...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est paradoxal, nous sommes d'accord sur tout, sauf sur la loi !

**M. Gilles de Robien.** ... sur le cœur du dispositif nous avons des divergences.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** La méthode !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La volonté !

**M. Gilles de Robien.** Je crois véritablement qu'il n'est pas correct – je ne dirai pas malhonnête pour ne pas employer de grands mots – de s'appuyer sur le succès de 1 542 conventions, qui ont été réalisées grâce à des espaces nouveaux de liberté offerts aux entreprises et dans lesquels elles se sont engouffrées, pour décider de fermer la porte, et de rendre les choses obligatoires.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Où ferme-t-on la porte ?

**M. Bernard Roman.** C'est parce qu'il y en a eu 1 500 qu'il faut aller plus loin !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** On ouvre les fenêtres !

**M. Gilles de Robien.** Arrêtons-nous un instant sur les 1 542 conventions de la loi du 11 juin.

Tout d'abord, madame le ministre, contrairement à ce que vous avez déclaré, cette loi n'est pas expérimentale.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je n'ai jamais dit cela. J'ai parlé de souplesse !

**M. Bernard Accoyer.** L'article 1<sup>er</sup> du projet n'est pas expérimental !

**M. Gilles de Robien.** Je maintiens, madame, que vous avez souvent qualifié cette loi d'expérimentale. Et puisqu'elle est expérimentale, cela signifie qu'on peut la supprimer, la remplacer.

**M. Bernard Accoyer.** Tromperie !

**M. Gilles de Robien.** Mais elle n'a jamais été une loi expérimentale. C'est une loi de la République. Elle est pérenne, jusqu'à son remplacement par une autre loi voulue, ce que je respecte, par une majorité nouvelle.

**M. Bernard Accoyer.** C'est une tromperie supplémentaire !

**M. Gilles de Robien.** Pour l'instant, elle est maintenue. Vous avez d'ailleurs donné instruction aux directions départementales du travail de continuer à signer des conventions dans le cadre de cette loi.

**M. Jacques Fleury.** On se demande pourquoi les entreprises n'en profitent pas plus vite !

**M. Gilles de Robien.** Cette loi n'est donc pas expérimentale. Elle s'est révélée autant un outil de gestion des ressources humaines qu'un avantage dans la compétition économique. Mais elle reposait sur un pari : fortifier la compétitivité des entreprises et, en même temps, faire en sorte qu'elles soient plus riches en emplois.

Nous n'étions pas sûrs de gagner ce pari en présentant, il y a un peu plus d'un an, ce qui deviendrait la loi du 11 juin 1996. Et voilà 1 542 conventions signées ! Des centaines d'autres entreprises, peut-être même un millier, ont déjà passé des accords et attendent la signature d'une convention, ou vont la présenter aux directions du travail.

Le dispositif – et c'est pourquoi vous ne pouvez pas vous appuyer sur sa réussite pour le généraliser – reposait sur une conception négociée et dynamique de l'aménagement-réduction du temps de travail.

**M. Gérard Fuchs.** Le nôtre aussi !

**M. Gilles de Robien.** Dans notre pays, où l'Etat a coutume d'imposer des choix ou de donner des directives, il était risqué de proposer aux partenaires sociaux de faire libre usage de cette loi. C'était une conception négociée et dynamique.

De nombreuses études économiques et scientifiques parues depuis un an – celle de l'OFCE, le rapport de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, le rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale, sous la présidence de Pierre Méhaignerie, les études du cabinet Brunhes, de BIPE Conseil – insistent sur les résultats en termes de compétitivité, de dynamique de croissance que retirent les entreprises qui ont adopté la loi du 11 juin 1996, en même temps que sur le progrès social sorti de la négociation.

Nous avons réussi tous ensemble, parce que nous avons su éviter trois écueils dans la loi du 11 juin 1996.

D'abord, nous avons évité d'imposer l'aménagement-réduction du temps de travail. Or, il y avait dans nos rangs des gens très volontaristes que nous avons dû apaiser.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Ils n'étaient pas nombreux !

**M. Gilles de Robien.** Il y en avait ! Souvenez-vous de M. Chamard déposant un amendement vers vingt-trois heures trente ou minuit dans cette assemblée. Il proposait le passage systématique à trente-deux heures ! C'était pour créer...

**M. Didier Boulaud.** Un choc psychologique !

**M. Gilles de Robien.** ... une prise de conscience, bien sûr.

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Dans le cadre de la loi quinquennale !

**M. Gilles de Robien.** C'est vous dire qu'avec la loi du 11 juin 1996, nous avons su éviter les excès, notamment nous avons réussi à ne pas imposer l'aménagement-réduction du temps de travail. Car cela ne se décrète pas ; cela se négocie.

Nous avons évité le deuxième écueil, de « vendre » ce dispositif comme une recette miracle, ce qui aurait été présomptueux. Cela dit, nous sommes tous heureux, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, de voir aujourd'hui, 33 000 ou 34 000 chômeurs de moins grâce à cette loi.

**M. Yves Rome.** Oui !

**M. Gilles de Robien.** Vous acquiescez, mon cher collègue, mais, sur ces bancs, tout le monde l'a combattue !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** En raison de son coût !

**M. Gilles de Robien.** Troisième écueil évité, nous avons trouvé des financements. Les cinq études dont nous disposions donnaient un coût pour ces emplois inférieur au coût du chômage. Là encore, je vais me permettre de vous reprendre à propos de certaines émissions que j'ai suivies avec grand intérêt, chère Martine Aubry, ... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** On peut vous laisser !

**M. Louis de Broissia.** On n'a rien entendu !

**M. Gilles de Robien.** 1 partout en termes de courtoisie !

**M. Bernard Accoyer.** Pour être chère, elle va être chère pour la France. Coûteuse aurait été un mot plus adapté !

**M. Gilles de Robien.** Vous avez souvent dit, madame le ministre, qu'il y avait des effets d'aubaine dans la loi du 11 juin 1996, ...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je l'ai dit !

**M. Gilles de Robien.** ... et que cette loi était chère. Non, il n'y a pas d'effets d'aubaine, sauf à la marge. Evidemment, vous pouvez vous référer à l'article paru dans *Le Particulier* expliquant comment en trouver. Mais si cela était, madame, votre administration aurait signé des conventions contenant des effets d'aubaine.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Elle applique la loi !

**M. Gilles de Robien.** Je fais confiance à l'administration qui appose sa signature au bas des conventions. Peut-être y a-t-il eu des demandes d'effets d'aubaine, mais il n'y a pas eu d'effets d'aubaine. Ou alors ils doivent être dénoncés !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La loi peut offrir des effets d'aubaine !

**M. Gilles de Robien.** Les cinq études effectuées par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, par le CREGE pour la région Nord-Pas-de-Calais, par Bruhnes Consultants, BIPE Conseil et l'OFCE évaluent le coût par emploi créé ou sauvé par la loi du 11 juin 1996 entre 24 000 et 65 000 francs selon le niveau de l'emploi, étant entendu qu'un emploi de cadre supérieur coûte plus cher qu'un emploi payé au SMIC. Eh bien, 24 000 à 65 000 francs par emploi créé, c'est trois fois moins que le coût d'un chômeur, estimé entre 100 000 et 120 000 francs, même s'il y a des coûts incompressibles. Et je me permets de vous faire remarquer, madame, que c'est deux fois moins cher qu'un emploi-jeune. En outre, ce sont des emplois immédiats dans le secteur marchand.

Alors, vous avez beau dénoncer souvent dans les émissions télévisées le coût trop élevé d'un emploi « Robien », il n'en reste pas moins qu'il est deux à trois fois moins cher qu'un emploi « Aubry ».

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce n'est pas vrai du tout !

**M. Gilles de Robien.** Ce sont les cinq études qui le disent ! Si vous croyez les conclusions de l'OFCE selon lesquelles la loi Aubry va créer 500 000 emplois, vous devez aussi accepter celles qui évaluent de 24 000 à 50 000 francs un emploi « Robien ». (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Bernard Roman.** C'est contradictoire !

**M. Gilles de Robien.** J'entends un collègue me rappeler que c'est sur dix ans. Effectivement, l'OFCE, ainsi qu'une étude de la Banque de France, prévoient, avec la loi Aubry, la création de 700 000 emplois sur dix ans.

J'ai dit que la loi du 11 juin 1996 était un outil de progrès économique, qu'elle permettait d'augmenter la durée d'utilisation des équipements, mais plus encore. Nous avons, les uns et les autres, visité des dizaines d'entreprises, où nous avons constaté des augmentations d'amplitude de travail, notamment en ce qui concerne la

durée d'ouverture des agences commerciales. Ainsi, les Gîtes de France, dans le Finistère, ont élargi la plage horaire accessible à leurs clients en maintenant les agences de réservation ouvertes bien au-delà de l'heure de fermeture habituelle. Les employés de ce service travaillent maintenant, pendant les périodes hautes, jusqu'à dix-neuf heures et certains samedis. Auparavant, ils s'arrêtaient à dix-sept heures et fermaient le samedi. Chez General Electric Medial System, le service clients après-vente fonctionne maintenant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, 365 jours par an.

Voilà pour l'augmentation de la période d'ouverture des entreprises. Mais il y a beaucoup d'autres avantages. L'annualisation, par exemple, permet d'adapter le fonctionnement de l'outil aux variations saisonnières.

J'aime bien citer le cas de Whirlpool, auquel certains députés ne sont sûrement pas insensibles. Au déplaisir du Gouvernement, et sur une initiative parlementaire, en l'occurrence sénatoriale, une commission d'enquête a été constituée sur l'aménagement-réduction du temps de travail. Aux sénateurs qui sont venus chez Whirlpool à Amiens, les syndicats, les salariés, le directeur des ressources humaines, les patrons, qui sont allés, je crois, aussi au ministère, ont dit : « Nous vendons très peu de sèche-linge en été. Quand il fait beau, les gens mettent leur linge à la fenêtre, même si ce n'est pas toujours très esthétique. Mais quand les pluies arrivent, de septembre à mai, notre production passe de 25 000 à 80 000 sèche-linge par mois. Et il faut produire à la commande, dans les quarante-huit heures, c'est-à-dire – pardonnez cette trivialité mais c'est l'expression employée dans l'entreprise – “au cul du camion”. »

Cette flexibilité, comment l'obtenaient-ils auparavant, monsieur le rapporteur ? D'abord, par le travail intérimaire.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Eh oui !

**M. Gilles de Robien.** L'intérim est, par excellence, du travail précaire. Ils avaient la flexibilité aussi par le chômage technique,...

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Oui !

**M. Gilles de Robien.** ... qui coûte cher.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Exactement !

**M. Gilles de Robien.** Aujourd'hui, ils ont aménagé le temps de travail : ils ont 123 temps partiel annualisés, des emplois en plus, et ils peuvent livrer « au cul du camion ».

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** CQFD !

**M. Gilles de Robien.** Voilà pour l'annualisation du temps de travail. Pour ce qui est des gains de productivité, je citerai des entreprises du bâtiment dans le Nord : Rabot-Dutilleul, Synergie.

Quant à l'amélioration de la performance, Edmond Maire en a été l'un des chantres avec VVF. Du coup, le concurrent de VVF, Renouveau, a été obligé d'en venir à la loi du 11 juin 1996 parce qu'il avait peur d'être dépassé par VVF qui devenait plus performant, justement grâce à cette loi.

Expert-Conseil et Bonduelle ont modifié leur pyramide des âges en faisant entrer toute une nouvelle génération en leur sein.

Les heures supplémentaires ont été réduites dans un grand nombre d'entreprises.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Oui, comme chez Bonduelle !

**M. Gilles de Robien.** Rassurez-vous, mon cher collègue : je ne citerai pas les 1 500 entreprises concernées.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Très bien !

**M. Gilles de Robien.** Des entreprises ont conquis des marchés à l'étranger. Il en est ainsi d'un certain nombre de laboratoires, dans le domaine de la haute technologie.

Dans le Midi, les laboratoires Laphal, par exemple, ont réussi leur développement sur les marchés étrangers grâce à la loi du 11 juin 1996.

Les conditions de travail ont, dans la plupart des entreprises, été améliorées. Je citerai Yves Rocher et la Sétradis. Cette dernière, qui était une entreprise en difficulté de 300 salariés, allait devoir licencier. Or, grâce à la loi, non seulement elle ne licencie plus, mais elle embauche afin de mener à bien un nouveau projet industriel.

Je n'irai pas jusqu'à dire que la loi du 11 juin 1996 va sauver des entreprises structurellement déficitaires ou structurellement déstabilisées. Sur les 1 542 entreprises concernées, une au moins a été placée en liquidation judiciaire alors qu'elle avait pourtant passé un accord dans le cadre de la loi. Une sur quelque 1 500, voilà un rapport nettement inférieur à celui des dépôts de bilan et de faillites intervenus dans le réseau économique français !

Quoi qu'il en soit, ces entreprises ont essayé de s'en sortir avec la loi du 11 juin 1996.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Le dépôt de bilan n'est pas forcément la conséquence de l'application de la loi !

**M. Gilles de Robien.** Je vous remercie, mon cher collègue, car plus je parle, plus j'ai l'impression que vous êtes un défenseur de la loi du 11 juin 1996 et que vous demanderez tout à l'heure son maintien. *(Sourires.)*

**M. Yves Rome.** J'hallucine !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** J'ai beaucoup travaillé sur cette loi, et vous le savez !

**M. Jean Ueberschlag.** Vous regrettez de ne pas l'avoir votée !

**M. André Angot.** Exactement !

**M. Gilles de Robien.** Je citerai encore une société qui est, madame la ministre, assez exemplaire : la société EDS, un groupe de services informatiques. Il s'agit d'une très bonne entreprise, implantée à Nanterre et d'envergure internationale. Son chiffre d'affaires atteint 100 milliards de francs et elle emploie 2 000 salariés en France. Elle a d'ailleurs été choisie pour être concessionnaire de l'informatique pour le Mondial, ce qui signifie que ses performances sont élevées. Elle a passé un accord dans le cadre de la loi du 11 juin 1996. Et que dit son PDG, Hubert Joly, qui est un jeune PDG d'une quarantaine d'années et que j'ai rencontré lorsque j'ai visité son entreprise ? M. Joly reconnaît que « toutes les grandes entreprises de services françaises ont procédé récemment ou procèdent actuellement à une réorganisation de leurs structures ». Il ajoute : « La recomposition, très rapide, du secteur et la croissance du marché nous obligent à agir ; il nous faut donc trouver une stratégie de rupture. »

Cette stratégie, ils l'ont trouvée à travers la loi de 1996, et l'accord a été signé au mois de mai 1997. Cette année, ils embauchent 200 collaborateurs, les salariés verront leur temps de travail diminuer de 10 % – il s'agit d'une baisse effective, non d'une baisse légale. Parmi les 200 nouveaux salariés, il y aura 170 jeunes diplômés des écoles. Vous voyez donc que ce qui marche dans les entreprises manufacturières marche aussi dans les entreprises à forte valeur ajoutée.

Un représentant de la société informatique AEGIS déclare que « pour qu'à masse salariale constante, ma société engrange des bénéfiques désormais à l'emploi, je souscris ». Il précise en outre que « les possibilités d'organisation sont bien meilleures avec trois personnes nouvelles, les gens sont plus créateurs parce que plus reposés et j'arrive à faire venir en province des spécialistes en informatique grâce à l'accord ».

Je ne vais pas poursuivre cette litanie de grandes entreprises...

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Pourtant, c'est intéressant ! (*Sourires.*)

**M. Gilles de Robien.** Nous avons les témoignages d'Orangina et d'autres sociétés, selon lesquels l'absentéisme a baissé. Un chef d'entreprise, M. Bronze, assure : « La réduction du temps de travail, oui, c'est bon pour l'entreprise en termes d'organisation ; c'est bon pour les salariés à condition qu'ils participent pleinement à la discussion et sans contrainte. » Oui : la ARTT, c'est bon s'il n'y a pas de contrainte. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yves Fromiont.** C'est comme l'amour !

**M. Gilles de Robien.** Mes chers collègues, je vous affirme que pas une de la centaine d'entreprises que je connais aurait souscrit un accord si les 35 heures avaient été obligatoires !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Qu'en savez-vous ?

**M. Gilles de Robien.** Pas une ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Allons, allons !

**M. Arthur Dehaine.** C'est ça, la liberté !

**M. Gilles de Robien.** Depuis un an, je les visite toutes, les unes après les autres. On me répète à chaque fois : « On s'est engagés dans le système parce qu'on avait la liberté pour nous ! Et, cette liberté, on l'a mise à la disposition des négociations salariales. Vous nous auriez imposé, monsieur le député, la contrainte des 35 heures que nous vous aurions tourné le dos ! » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce n'est pas vrai !

**M. Gilles de Robien.** Permettez-moi, mes chers collègues, de faire fi d'une affirmation que l'on entend parfois et selon laquelle la loi du 11 juin 1996 est venue contrarier les accords de branche. De tels propos, dont je ne dévoilerai pas l'auteur, ont été tenus l'autre jour à *La Marche du siècle*.

Quels sont les faits ? En 1996, il y avait seize branches signataires, sur les bases d'une annualisation, d'une flexibilité et d'un peu de réduction de temps de travail. Au mois de décembre 1997, il y en avait quarante-quatre. On peut donc dire qu'en un an et demi la loi du 11 juin 1996 a accéléré les signatures d'accords de branche sur la base de l'annualisation.

Je m'en voudrais d'omettre deux points forts.

On a parlé d'économie, de flexibilité et de rajeunissement de la pyramide des âges. Quant à moi, j'ai surtout été frappé, en visitant ces entreprises, par le renouvellement considérable du dialogue social.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Ça, je l'ai dit !

**M. Gilles de Robien.** C'est remarquable. C'est ce qui arrive lorsqu'on donne la liberté aux partenaires sociaux...

**M. Christian Cuvilliez.** La liberté aux syndicats !

**M. Gilles de Robien.** ... de se réunir sans pointer un pistolet sur la tempe du chef d'entreprise. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mes chers collègues, pourquoi réagissez-vous ainsi ? Serait-ce que vous assimiliez la loi Aubry au pistolet sur la tempe ? Je crois le comprendre...

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** C'est vous qui avez parlé de pistolet !

**M. Gilles de Robien.** L'espace social a été rénové par l'introduction d'un espace de liberté supplémentaire et, grâce à la loi, tout le monde devient acteur et auteur de la mutation.

Les partenaires trouvent là un immense champ de négociation, de proposition et de progrès potentiels. Chacun peut participer et, du coup, l'ensemble des syndicats ont signé. Certes, des syndicats ont signé bien plus que d'autres : d'après les dernières statistiques, la CFDT a signé 70 % des accords, la CFTC 14 %, la CGT 18 %, la CGC 15 %,...

**M. Didier Boulaud.** Ce n'est pas beaucoup !

**M. Gilles de Robien.** ... et Force ouvrière, 14 %.

Parlons maintenant de la compensation salariale à propos de laquelle le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales – pas vous, monsieur le rapporteur – a formulé quelques contrevérités.

Avec l'ARTT, on dépasse les blocages sur la compensation salariale et chacun peut trouver une solution sur mesure. Mais ne disons pas que toutes les conventions portant aménagement-réduction du temps de travail dans le cadre de la loi du 11 juin 1996 n'ont pas systématiquement entraîné des baisses de salaires ! Les statistiques sont là pour prouver le contraire : sur les 1 500 entreprises concernées, lorsque des emplois ont été créés, il y a eu compensation salariale intégrale dans 57 % des cas, c'est-à-dire que les salaires n'ont pas baissé, mais il y a eu gel des salaires dans 13 % des cas et compensation partielle – une petite baisse de 1 ou 2 % – dans 30 % des cas.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Exact !

**M. Gilles de Robien.** Lorsqu'on a utilisé le dispositif pour sauver des emplois, donc d'une façon non plus offensive mais défensive, il y a eu compensation intégrale dans 17 % des cas, gel des salaires dans 42 % des cas et compensation partielle dans 10 % des cas. M. Bartolone qui, malheureusement, a dû quitter l'hémicycle, s'est donc trompé en affirmant le contraire.

**M. Christian Cuvilliez.** Comment peut-on défendre ainsi une exception d'irrecevabilité ?

**M. Gilles de Robien.** Après avoir, mes chers collègues, démontré que l'aménagement-réduction du temps de travail est un outil qui permet d'assurer et la croissance et la rentabilité des entreprises, qu'il s'agit d'une démarche partenariale, pionnière pour le progrès social grâce à la loi quinquennale de 1993 enrichie par le dispositif du 11 juin 1996, j'affirmerai tranquillement que l'ARTT constitue un levier pour l'emploi à un moindre coût.

D'après la CFDT, nous pouvons affirmer que l'on fait faire une économie aux finances publiques – toutes finances publiques confondues, c'est-à-dire non seulement

le budget de l'Etat, mais aussi les régimes sociaux – à chaque fois que l'on crée un emploi dans le cadre de la loi du 11 juin 1996.

En 1997, un rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale a cité des évaluations macro-économiques de BIPE Conseil, selon lesquelles le nombre d'emplois permanents durables susceptibles d'être créés ou sauvegardés, sur la base d'une hypothèse de 10 millions de salariés concernés, serait de 900 000 en dix ans. Si nous devions prendre à la lettre les prévisions des organismes parues la semaine dernière, le dispositif du 11 juin 1996 créerait ou sauverait plus d'emplois que celui que vous nous proposez. Pourquoi casser un outil qui marche ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Bernard Accoyer et M. Richard Cazenave.** C'est du dogmatisme !

**M. Gilles de Robien.** Si l'histoire montre que le mouvement est historique, que l'aménagement-réduction du temps de travail n'est pas synonyme de baisse de production, qu'il n'y a pas de lien évident entre les prélèvements et le taux de chômage, que la réduction du temps de travail est employée dans tous les pays européens à l'initiative des partenaires sociaux, que ce ne sont pas les pays où l'on travaille le plus qui ont le taux de chômage les plus faibles, ni les pays où l'on travaille le moins, que les entreprises qui y recourent deviennent plus performantes, on ne peut que conclure que l'ARTT est un outil que le contexte économique et social ne permet pas d'écarter d'un revers de la main.

**M. Christian Cuvilliez.** Voilà ce qu'il fallait dire !

**M. Gilles de Robien.** Tout cela mérite mieux qu'un affrontement idéologique !

Pour évacuer l'idéologie...

**M. Yves Durand.** C'est vous qui faites de l'idéologie !

**M. Gilles de Robien.** Moi, je parle de résultats : ce n'est pas de l'idéologie, c'est du pratique !

Pour évacuer l'idéologie, il faut toujours privilégier la contractualisation par rapport à la contrainte, comme le disent les partenaires sociaux. Il faut d'ailleurs renforcer leur rôle, qui est essentiel, en définissant ensemble un vrai contrat social, bien négocié, dans la perspective de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Il convient également d'insister sur les solutions d'essence et d'inspiration contractuelle, en passant par des organisations syndicales plus fortes, ce qui responsabilise celles-ci, et de faire preuve de pédagogie, ce qui permet de renouveler le rôle des acteurs et les rapports sociaux dans notre pays. L'aménagement - réduction du temps de travail ne réussira que si le volet économique et le volet social sont étroitement liés.

Laissons les partenaires sociaux négocier ! De grâce, participons à l'évolution du processus législatif le moins possible ! Orientons-nous vers des lois génératrices de libertés et non de contraintes ! La loi devrait permettre ce qui est possible !

**M. Yves Durand.** Et cela, ce n'est pas de l'idéologie ?

**M. Gilles de Robien.** Laissons les responsables exercer leurs responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous l'avez compris, madame la ministre, je n'ai pas changé sur l'outil que représentent l'aménagement et la réduction du temps de travail. Votre projet – c'est la

question charnière – offrira-t-il les conditions de la réussite pour créer des emplois ? (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – « Oui ! Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Arthur Dehaine.** De toute façon, il n'y a que les élections qui les intéressent !

**M. Gilles de Robien.** Pour l'entreprise et pour les salariés, dans sa version contraignante, le projet va-t-il briser ou renforcer la dynamique amorcée pour la compétitivité des entreprises, les rapports sociaux et l'emploi ?

Votre dispositif répond-il à l'inquiétude des Français ? On a déjà eu une première réponse : aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ni les annonces sur les 700 000 emplois-jeunes – dispositif qui peut être intéressant – ni les annonces concernant le projet de loi qu'on nous propose aujourd'hui n'ont apaisé un tant soit peu l'inquiétude des Français.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Forcément ! Pour l'instant ils ne perçoivent pas encore clairement les effets !

**M. Gilles de Robien.** Bien sûr, toute baisse du temps de travail est toujours agréable. Mais s'il y avait un véritable espoir de voir baisser le chômage, il n'y aurait plus 72 % des Français inquiets !

**M. Richard Cazenave.** A leur texte, ils ne croient pas eux-mêmes !

**M. Gilles de Robien.** Il y en aurait peut-être 50, 40 ou 30 %, et pas du jour au lendemain.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Tout cela n'est pas facile !

**M. Gilles de Robien.** Mais cette inquiétude-là devrait diminuer.

**M. Didier Boulaud.** Méfiez-vous des sondages ! On a vu ce que cela a donné il n'y a pas si longtemps ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Gilles de Robien.** Il ne faut pas trop croire aux sondages, vous avez raison. Mais quand on se réfère aux différentes enquêtes réalisées les unes après les autres, on distingue des tendances. Et que nous apprenait l'IFOP le 16 janvier 1998 ? Que 64 % des Français pensent que notre pays peut connaître l'explosion sociale cette année. Pourvu que ces 64 % se trompent !

Votre loi, c'est d'abord son article 1<sup>er</sup>, qui tend à instaurer l'abaissement de la durée légale du travail à 35 heures en l'an 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés et en 2002 pour les entreprises de moins de vingt salariés...

**M. Arthur Dehaine et M. François Vannson.** C'est absurde !

**M. Bernard Accoyer.** Il faut supprimer cet article !

**M. Gilles de Robien.** ... et les articles 2 et suivants, qui présentent un dispositif incitatif visant, comme la loi du 18 juin,...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Du 11 juin ! (*Sourires.*)

**M. Gilles de Robien.** ... à favoriser l'emploi par la réduction et l'aménagement du temps de travail.

Je commencerai par le dispositif incitatif, puisque depuis le début je dis plutôt du bien des systèmes incitatifs.

**M. Arthur Dehaine.** C'est logique !

**M. Gilles de Robien.** Le dispositif incitatif pourrait aller car il s'appuie sur une démarche positive d'aménagement et de réduction du temps de travail conventionnelle.

La démarche incitative a confirmé son succès. Laissons donc ce dispositif faire ses preuves.

On pourrait dire que le dispositif incitatif est équilibré. Mais je ferai tout de même quelques critiques.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Assez faibles, sans doute !

**M. Gilles de Robien.** Il lie aménagement des charges, obligation d'embauche et réduction du temps de travail – c'est la loi du 11 juin 1996 modifiée.

Il favorise, comme la loi de 1996, la réorganisation de l'entreprise.

Ce dispositif, dont on peut dire qu'il a été créé par la loi du 11 juin 1996, pourrait, le cas échéant, créer des emplois.

Mais je ne m'avancerai pas au-delà parce qu'il faut être prudent.

Un point positif cependant : le mandatement est consolidé.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ah !

**M. Gilles de Robien.** Madame la ministre, vous avez beaucoup critiqué depuis un an et demi les mandatements...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Pour les comités d'entreprise !

**M. Gilles de Robien.** Mais vous actez dans la loi le fait qu'un salarié, lorsqu'il n'y a pas de représentant syndical dans l'entreprise, peut recevoir mandat d'un syndicat représentatif pour signer un accord d'entreprise.

La disposition a été beaucoup critiquée sur vos bancs, mes chers collègues. Reconnaissez-le !

Monsieur le Premier ministre a demandé le droit à l'erreur. Je crois que, collectivement, nous pouvons tous le réclamer. Quoi qu'il en soit, là, vous vous êtes trompés.

Madame la ministre, je vous ferai un autre reproche.

Vous avez souvent reproché, les uns et les autres, à la loi du 11 juin 1996 qu'elle n'oblige à maintenir les emplois que pendant deux ans alors que les exonérations de charges sociales durent sept ans.

Or, dans votre projet de loi, vous maintenez l'obligation d'emploi pendant deux ans, – nous espérons tous qu'ils seront pérennes, bien sûr – mais les exonérations de charges sociales, ou plutôt l'aide forfaitaire, comme cela s'appelle maintenant, sera maintenu pendant cinq ans.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Pour les bas salaires.

**M. Gilles de Robien.** Et ce dispositif sera même structurellement consolidé en l'an 2000. Ainsi, les critiques que vous adressez à la loi du 11 juin 1996 – nous en sommes à la deuxième ou à la troisième – sont rendues caduques par l'observation pratique de ce qui s'est passé.

**M. Alfred Recours.** Vous devriez être ravi.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous sommes des gens réalistes.

**M. Gilles de Robien.** Vous devenez donc réalistes sur ces points-là. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Boulaud.** Si l'on bat notre coulepe, vous allez donc voter avec nous...

**M. Gilles de Robien.** Si dans un ou deux ans, nous constatons que nous nous sommes trompés, alors nous battons notre coulepe. Mais l'essentiel est le nombre d'emplois créés et la santé de l'appareil économique.

Je me permettrai néanmoins, mes chers collègues, quatre critiques sur l'aspect incitatif du texte, c'est-à-dire sur ce qui concerne les articles 2 et suivants.

Première critique : ce texte apparaît moins ambitieux que la loi du 11 juin 1996. Vous demandez aux entreprises de créer 6 % d'emplois, alors que nous demandions d'en créer 10 %.

**M. Richard Cazenave.** Bien sûr !

**M. Gilles de Robien.** Je m'interroge : que vont devenir ces 6 % d'emplois au bout d'un certain temps ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cette loi s'adressera à tous.

**M. Gilles de Robien.** Avec la loi du 11 juin, le principe du donnant-donnant a bien fonctionné : il apparaît en effet que sur les 1 500 conventions, qui ont été signées, les entreprises ont augmenté leurs effectifs de 11,4 %.

**M. Gérard Bapt.** Pour une catégorie d'entreprises seulement.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** On généralise le système parce qu'on est réaliste.

**M. Gilles de Robien.** Nous avons donc dépassé l'obligation légale de 10 %.

**M. Richard Cazenave.** Eh oui !

**M. Gilles de Robien.** Il est donc dommage de ne demander que 106 alors que l'on peut atteindre 111 en termes de création d'emplois. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** On n'est pas assez autoritaires, mince alors !

**M. Gilles de Robien.** S'il s'agit vraiment de l'emploi, nous serons autoritaires, mais en donnant les outils.

Deuxième critique : vous prévoyez un abattement de charges forfaitaire...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Pour les bas salaires.

**M. Gilles de Robien.** ... de 7 000 francs, 8 000 francs, voire 9 000 francs. D'abord, il n'est pas bon que le système change. Quand on connaît un peu l'économie d'entreprise, on sait que les règles du jeu doivent être fixées sur une longue durée.

**M. Richard Cazenave.** Bien sûr !

**M. Gilles de Robien.** On en a marre, les uns et les autres, chefs d'entreprise ou acteurs de la vie économique, que les règles du jeu changent tous les ans.

L'abattement de charges sera majoré de 4 000 francs par salarié et par an pour les entreprises qui réduisent le temps de travail de 15 % alors que nous avions prévu un lissage de 30 % par an, ce qui était mieux ! Cette baisse de charges sera moins attractive pour les entreprises. Et si le pourcentage d'emplois à créer est moins élevé dans notre texte que dans le vôtre, c'est que vous croyez moins à la création d'emplois. Si M. le ministre de l'économie et des finances – il pourra me démentir tout à l'heure – a voulu moins amorcer la pompe, c'est que, peut-être, il croit moins au dispositif Aubry...

**M. Bernard Accoyer.** Il n'y croit pas du tout.

**M. Gilles de Robien.** ... que son prédécesseur ne croyait au dispositif Robien. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ainsi, l'aide du Gouvernement sera beaucoup moins attractive pour les entreprises dans la mesure où il s'agit d'une aide forfaitaire. Cela aura pour conséquence de favoriser les entreprises à main-d'œuvre très peu qualifiée, dont les salariés sont payés au SMIC. Certes, une telle aide va aider le secteur du textile, de l'habillement et de la chaussure, je n'en disconviens pas.

**M. Alfred Recours.** Et le bâtiment !

**M. Gilles de Robien.** Mais, mes chers collègues, où allons-nous trouver les emplois pérennes des années 2000, qui fortifieront notre appareil économique ? Vous avez parlé tout à l'heure, madame la ministre, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, du multimédia. Croyez-vous que ce sont des employés rémunérés au SMIC qui travaillent dans le multimédia ? Bien sûr que non ! Avec des aides forfaitaires passant de 8 000 francs à 4 000 francs plutôt qu'une réduction des charges sociales, des entreprises comme EDS dont j'ai parlé tout à l'heure ne s'engageront pas dans votre dispositif.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais si, puisque ces entreprises interviennent sur des marchés en développement.

**M. Gilles de Robien.** Vous me répondrez plus tard, madame la ministre. Or ce sont des entreprises dont nous avons besoin dans l'avenir, parce qu'elles vont créer des emplois durables dans des secteurs d'avenir. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il eût été plus astucieux d'instaurer un système proportionnel, en augmentant éventuellement – c'est une suggestion personnelle, je ne l'ai pas soumise à mon groupe –, les taux, ou de plafonner les aides. Je vous suggère, monsieur le ministre des finances, de procéder à quelques simulations sur ce point.

**M. Louis de Broissia.** Et de vraies simulations !

**M. Bernard Accoyer.** Il n'y a jamais cru à ce dispositif.

**M. Gilles de Robien.** Si un tel système serait beaucoup plus attractif pour les entreprises à forte valeur ajoutée, il exclurait, non pas du champ d'application de la réduction, mais de la réduction des charges sociales, les très hauts salaires. Il pourrait alors y avoir le cas échéant quelques abus. Il me semble, à votre regard, monsieur le ministre, que vous partagez une partie de mon avis.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je partage votre approbation de la loi.

**M. Gilles de Robien.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. Gérard Bapt.** Vos amis l'avaient refusée.

**M. Gilles de Robien.** Troisième critique : votre dispositif incitatif comporte un risque de régression sociale. L'incitation étant moins importante que dans la loi du 11 juin 1996, la compensation salariale sera plus difficile et se traduira – les paris sont ouverts, mais j'espère être le perdant –, en 1998 et en 1999, par un tassement des augmentations salariales éventuelles.

**M. Dominique Dord.** Evidemment !

**M. Richard Cazenave.** Ça va casser la croissance !

**M. Jean-Claude Boulard.** La croissance des hauts salaires.

**M. Gilles de Robien.** Imaginez une entreprise sollicitée accorder une augmentation de salaire.

**M. Didier Boulaud.** Tous les accords de Robien gèlent les salaires !

**M. Gilles de Robien.** Sa réponse ne pourrait être que la suivante : « Mon pauvre ami, tu es compétent, on t'aime bien, mais vous êtes nombreux dans l'entreprise. Et puis, dans deux ans, il faut passer à 35 heures. Il faut donc que je fasse attention parce que ma masse salariale va augmenter dans deux ans. Alors, mon pauvre ami, tu vas faire un effort en 1998, et il n'est pas exclu que tu fasses encore un effort en 1999. » Or un effort sur les salaires en 1998 et en 1999, c'est une baisse de la consommation, et une baisse de la consommation, c'est une baisse de la croissance, et une baisse de la croissance, c'est une baisse de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestsations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** Voilà le discours que vous tenez aux salariés avant de les foutre dehors !

**M. Gilles de Robien.** Mon cher collègue, vous pouvez crier aussi fort que moi, mais pour l'instant c'est moi qui ai le micro et pas vous. Vous me répondrez tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Vous n'allez pas m'empêcher de me mettre à la place des salariés, tout de même !

Ou bien il y aura peu d'accords et pas d'emploi, ou bien il y aura des accords et donc une baisse de pouvoir d'achat, une baisse de croissance et une baisse de l'emploi.

**M. Bernard Accoyer.** Ils cachent cela aux Français.

**M. Gilles de Robien.** Enfin, quatrième critique : le cumul d'abattement est désormais plus limité. Les entreprises de propreté se multiplient en France. On en compte aujourd'hui 10 600, qui emploient 253 000 salariés. Les salaires sont bas dans ce secteur. Ces entreprises sont gravement menacées par votre dispositif.

**M. Georges Sarre.** Et pourquoi ?

**M. Gilles de Robien.** Elles ne pourront pas supporter d'éventuelles augmentations du SMIC horaire, dont je parlerai dans un instant.

**M. Arthur Dehaine.** Bien sûr !

**M. Christian Cuvilliez.** Ce sont des négriers !

**M. Gilles de Robien.** Après avoir souligné quelques mérites de la loi du 11 juin 1996, je voudrais faire une proposition à Mme la ministre.

**M. le président.** Monsieur de Robien, comment pouvons-nous envisager la suite du débat ?

**M. Gilles de Robien.** Monsieur le président, j'en suis aux trois quarts de mon intervention.

**M. le président.** Peut-être le mieux serait-il, si vous pensez en avoir terminé vers vingt heures, que vous terminiez votre intervention avant que je lève la séance.

**M. Gilles de Robien.** Monsieur le président, à cinq minutes près, je m'engage à terminer pour vingt heures, si mes collègues ne trouvent pas cette intervention trop

fastidieuse ! (« Non » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – « Mais non ! » et sourires sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Didier Boulaud.** Non, c'est très intéressant !

**M. Gilles de Robien.** Je vous remercie, mes chers collègues, de cette unanimité !

Je n'ai pas entendu, depuis le début de ce débat, une critique ni sur ces bancs-ci ni sur ces bancs-là, de la loi du 11 juin 1996. Et puisque j'ai salué, en le critiquant un peu, votre système incitatif, je vous suggère, madame la ministre, de faire coexister les deux systèmes incitatifs.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Le vôtre coûte trop cher !

**M. Gilles de Robien** Nous verrons ainsi dans un ou deux ans lequel marche le mieux ! (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ma proposition ne compliquerait en rien la situation. Les entreprises ont désormais l'expérience du système de juin 1996. Puisque vous avez pu constater qu'il fonctionnait, autant le laisser en place. Mais puisque vous pensez que le vôtre fonctionnera mieux et ce sera peut-être le cas dans son volet incitatif, alors laissons-les prospérer côte à côte. De même que je ne suis pas opposé à l'incitation du contenu dans votre dispositif, ne soyez pas opposée à celui qui existe et qui marche bien.

**M. François Vannson.** Ils ne pourront pas dire non !

**M. Gilles de Robien.** A titre personnel, je vous propose de regarder fin 1999 les incitations qui auront marché. Nous verrons alors s'il faut un texte nouveau. Si ce texte s'impose parce que l'incitation a échoué, on pourrait alors envisager un système un peu plus contraignant que l'article 1<sup>er</sup> de votre projet de loi, un système du genre bonus-malus.

Vous avez choisi l'obligation. Laissez celle-ci de côté pour un temps et multipliez les incitations. Puis, faisons le point dans dix-huit mois. Vous ne pouvez à la fois saluer la loi du 11 juin 1996 et la supprimer.

**M. François Vannson.** Et non !

**M. Gilles de Robien.** Vous ne pouvez pas à la fois souligner les résultats obtenus grâce à la liberté que cette loi offre aux partenaires sociaux et fermer ces espaces de liberté par l'obligation contenue dans l'article 1<sup>er</sup> de votre projet. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Mes chers collègues, si le dispositif incitatif est positif, bien que moins créateur d'emplois que la loi du 11 juin 1996, la guillotine de l'an 2000 brise cette logique. (« Très bien ! » sur les mêmes bancs.)

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** C'est un jugement tranché !

**M. Gilles de Robien.** Quelle est la logique d'une réduction obligatoire et généralisée du temps de travail par l'abaissement de la durée légale du travail ? Pourquoi ce qui est bon pour quelques-uns serait-il généralisé à tous ? Je prendrai quelques exemples. En cette saison, certains d'entre vous ont la grippe : levons-nous tous prendre des antibiotiques ?

**M. Bernard Outin.** Le vaccin contre la grippe, lui, est bon pour tout le monde !

**M. Gilles de Robien.** Dans nos villes, nous créons les uns et les autres des itinéraires cyclables ou faisons rouler en site propre les bus et les tramways. Va-t-on pour autant obliger tout le monde à monter dans les bus et les tramways ou à faire du vélo ?

C'est une faute contre l'esprit de prétendre qu'il faut généraliser un principe parce qu'il s'est révélé bénéfique pour quelques milliers ou dizaines de milliers de Français.

**M. Didier Boulaud.** Le code de la route s'impose à tout le monde, même aux piétons !

**M. Gilles de Robien.** M. Fitoussi, président de l'OFCE, a souligné, lors de son audition par la mission d'information de 1994,...

**M. Gérard Bapt.** Il a changé d'avis depuis !

**M. Gilles de Robien.** Je cite M. Fitoussi parce que vous l'écoutez quand il dit que votre dispositif va créer des emplois, mon cher collègue.

M. Fitoussi donc avait souligné les limites d'une politique de réduction du temps de travail aussi volontariste. Il estime qu'une telle politique ne pourrait être envisagée que pour des applications localisées.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il y a prescription ! C'était en 1994 !

**M. Gilles de Robien.** Les expériences macro-économiques menées en France, notamment en 1936 et 1982, illustrent bien les difficultés à mettre en œuvre des mesures générales et obligatoires de réduction du temps de travail.

J'en arrive au mythe des 35 heures.

Quel a été le cheminement de la majorité et du Gouvernement pour en arriver à 35 heures ? La question mérite d'être posée.

Pendant la campagne électorale, vous avez certes promis cette mesure aux Français. Mais, dès le mois de juin, la tonalité était différente : M. Jospin affirmait dans *Le Monde* que les 35 heures payées 39 étaient antiéconomiques.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Ils ne sont pas fous !

**M. Gérard Fuchs.** Vous ne citez que la moitié de sa phrase !

**M. Gilles de Robien.** Quel objectif poursuivez-vous donc ? Il a beaucoup varié au fil du temps. En fait, au fur et à mesure que les oppositions à votre texte apparaissaient, que les doutes sur l'efficacité en termes d'emploi et sur l'opportunité vous envahissaient, votre effet d'affichage a varié. Vous avez d'abord beaucoup insisté sur la création d'emplois, puis sur le progrès social et, ainsi, petit à petit, vous en êtes venus à la souplesse, voire à la flexibilité, en oubliant quelque peu l'emploi qui devait pourtant être au cœur du dispositif, parce que le doute vous taraude. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Bernard Outin.** Il prend ses désirs pour des réalités !

**M. Gilles de Robien.** En réalité, mes chers collègues, vous êtes comme pris au piège. Parole ayant été donnée, il faut qu'elle soit honorée, ce qui explique les tâtonnements, le flou de vos formulations, les contradictions de vos affirmations, entre le discours sur les 35 heures payées

39 de la campagne et les propos de M. Jospin dans *Le Monde*, en septembre, selon lesquels une telle mesure serait antiéconomique.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Les Français ne sont pas dupes.

**M. Gilles de Robien.** Vous ne pouvez plus, du moins le croyez-vous, faire marche arrière à cause de l'affichage, du symbole et aussi...

**M. Jean-Noël Kerdraon.** Des régionales, peut-être ?

**M. Gilles de Robien.** ... du carcan politique ou de l'alliance politique qui est la vôtre, et notamment d'une certaine surenchère dans la majorité actuelle.

**M. Bernard Accoyer.** C'est faire peu de cas du chômage.

**M. Gilles de Robien.** Même au sein du Gouvernement, il faut admettre qu'il y a des divergences. Vous êtes d'accord avec moi sur ce point ?...

**M. Bernard Outin.** Ne soyez pas politicien, monsieur de Robien.

**M. Didier Boulaud.** Tout à l'heure, c'était intéressant, maintenant, c'est le café du commerce !

**M. Gilles de Robien.** Vous avez même réussi à susciter l'opposition des partenaires sociaux, qui, eux aussi, sont revenus de votre effet d'annonce du 10 octobre. Selon M. Blondel, « les 35 heures vont bloquer les négociations ».

Mais je veux citer aussi un auteur que je respecte énormément : « Si j'avais à conseiller demain un prince (...) je lui rappellerais les leçons de ma propre expérience. Notamment lorsque je suis arrivé chez Jacques Chaban-Delmas, j'ai parlé de concertation et d'extension de la négociation collective. Il y avait peu de gens pour parier sur ma réussite. Et pourtant, en trois ans, les progrès ont été impressionnants ! – Ils l'ont été en effet, c'est moi qui souligne – Hélas ! ils n'ont pas duré, la France est retournée à un système de relations sociales fondées sur la routine, les faux-semblants et les grands-messes. » Vous aurez évidemment reconnu Jacques Delors... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et dans les « grands-messes » on peut reconnaître le 10 octobre dernier...

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Vous allez faire de la peine à Mme Aubry !

Je suppose que le dialogue est permanent entre Mme Aubry et le président Delors !

Je citerai les craintes de Nicole Notat de voir négociations torpillées. Elle a beaucoup insisté sur la nécessité de les préserver lors de la dernière *Marche du siècle*.

Je pourrais citer aussi M. Masson, secrétaire national de la CFDT, qui excluait, en 1994, toute mesure générale unique : « L'exemple du passage aux 39 heures en 1982 illustre les inconvénients d'une telle formule : peu de création d'emplois, de l'ordre de 20 000 à 60 000, et l'arrêt d'un processus historique. Il convient d'envisager des formules diversifiées et originales au-delà de la notion traditionnelle de durée hebdomadaire. La durée du travail doit être appréciée également annuellement et sur l'ensemble de la vie active. Une mesure générale et symbolique, de type 37 heures ou 35 heures ou semaine de quatre jours, n'est pas adaptée en tant que solution unique. »

Je veux citer encore Jacques Delors, sans faire pleurer Martine Aubry : « J'ai dit une fois, et la formule était méchante, que certains dirigeants socialistes pensent qu'ils n'ont pas à trop écouter les syndicats puisque ce sont leurs frères. »

En fait, envers et contre tous, vous avez souhaité, mesdames, messieurs, prévoir dès aujourd'hui l'obligation, alors que vous auriez pu la renvoyer à une date ultérieure. Je vous en supplie, écoutez les syndicats ! Ils ne vous demandent pas aujourd'hui cette obligation des 35 heures.

**M. Yves Fromion et Mme Nicole Catala.** C'est exact.

**M. Gilles de Robien.** Certes, il y a une promesse à tenir, peut-être, mais vous avez demandé le droit à l'erreur. En réalité, vous avez à la fois semé la zizanie entre les syndicats de salariés (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Pour cela, ils n'ont pas besoin de nous !

**M. Gilles de Robien.** ... fait partir l'un des partenaires, le 10 octobre, de la table de négociation suscité des manifestations de chômeurs de longue durée en proclamant : « On ne réussira pas contre les entreprises. » Pendant ce temps, M. Le Garrec déclare : « Les risques d'implosion vont se multiplier si les partenaires sociaux ne se mobilisent pas. »

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Oui, c'est vrai.

**M. Gilles de Robien.** Où est la logique dans tout cela ?

En faisant partir les employeurs de la table de négociations, en semant la zizanie entre les syndicats, vous risquez de voir les partenaires sociaux ne pas se mobiliser. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Pour la zizanie, ils n'ont pas besoin de nous !

**M. Gilles de Robien.** L'histoire va-t-elle bégayer ? Le poids du passé est lourd à porter, souvenons-nous de l'échec de 1982 : fallait-il, à l'époque, imposer la RTT ?

En tous les cas, comme le souligne le rapport de la mission de 1994, la tendance historique à la réduction du temps de travail a été stoppée. Des résultats sur le pouvoir d'achat : le salaire mensuel de l'ouvrier a subi, du début à la fin de 1982, en un an seulement une légère perte de pouvoir d'achat.

Les résultats sur la réduction elle-même, je cite le rapport : « La réduction brutale par la voie légale et réglementaire a arrêté le processus historique de réduction du temps de travail. »

Les résultats sur l'emploi : « *Ex post*, l'incidence sur l'emploi aurait été beaucoup plus faible, quelques dizaines de milliers d'emplois », peut-être, contrairement à vos affirmations.

L'INSEE quant à lui indiquait, de façon prémonitoire, à propos de l'expérience de 1982 : « Comparé à l'ampleur de la mesure, cet impact paraît assez réduit, et bien moindre que celui attendu à l'époque. Cette déception a d'ailleurs incité à ne pas poursuivre "l'expérience", alors qu'il était initialement prévu de porter en quelques années la durée hebdomadaire à 35 heures. Le principal enseignement qui en a été tiré est le suivant : toute réduction de la durée du travail centralement décidée, générale et uniforme, risque de se produire dans des conditions peu optimales pour de nombreuses entreprises. Les réorganisations associées seront réduites, alors même que cet aspect contient les plus fortes potentialités d'effets favorables. Les mesures à envisager doivent se "limiter" à

inciter économiquement des entreprises à engager des réductions du temps de travail de la façon la plus efficace quant aux conséquences macro-économiques à en attendre. »

Le rapport de la mission de 1994 conclut : « En 1982, la réduction du temps de travail de 4,45 % (...) semble n'avoir abouti qu'à une augmentation très modérée de l'emploi, 0,3 %. La réduction brutale, par la voie légale et réglementaire, avec compensation salariale intégrale, de 1982, a arrêté le processus historique de réduction du temps de travail. » Nous en revenons toujours au même constat.

Mes chers collègues, après avoir parlé, en évoquant les expériences passées, du mythe des 35 heures en 2000, je vous pose la question : l'abaissement de la durée légale du travail créera-t-il ou non des emplois ?

D'abord quelques mises en garde. Dans la note de l'INSEE citée dans le rapport de 1994, M. Brunhes souhaitait inciter les entreprises à abaisser le temps de travail, en leur signalant que la durée légale serait réduite de façon certaine à une échéance de quelques années.

Cela pouvait présenter, selon lui, de réelles potentialités si cette réduction s'accompagnait d'autres mesures incitant les entreprises à pratiquer les réorganisations les plus performantes.

Il indiquait qu'une telle politique pourrait aboutir à de faibles réorganisations, ce qui priverait l'économie des potentialités les plus intéressantes de réduction du temps de travail et un alourdissement des coûts de production des entreprises.

Elle pourrait également focaliser les débats sur l'aspect évidemment conflictuel de la compensation salariale *ex ante*. Donc, concluait M. Brunhes, l'obligation de la réduction n'implique pas forcément des réorganisations d'entreprises.

L'INSEE avait confirmé, par la voix de M. Mazodier, directeur des études et synthèses économiques, que toute mesure générale de réduction du temps de travail qui, par définition, ne pourrait pas prendre en compte l'immense diversité des paramètres en cause, pourrait avoir des effets tout à fait inattendus. Fondamentalement, l'aménagement du temps de travail ne relève pas d'une approche purement macroéconomique.

**M. Patrice Martin-Lalande.** C'est vrai !

**M. Gilles de Robien.** Il faut se méfier des prévisions.

Toujours d'après M. Mazodier, en 1982, la baisse de la durée hebdomadaire du travail de 2,5 % et la cinquième semaine de congés payés avaient réduit la durée effective annuelle du travail d'environ 4 %. Les évaluations *a posteriori* du nombre de créations d'emplois induites par ces mesures se situent à l'intérieur d'une fourchette allant de 50 000 à 150 000, alors qu'un calcul arithmétique élémentaire *a priori* aurait laissé espérer au moins 500 000 emplois supplémentaires. Cela nous appelle tous à la modestie.

Vos experts les plus proches, mesdames, messieurs, ont-ils, sur le sujet, un avis quand vous êtes dans l'opposition et un autre quand vous êtes la majorité ?

**M. Richard Cazenave et M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**M. Yves Rome.** C'est fréquent !

**M. Gilles de Robien.** M. Taddei, qu'on a vu beaucoup à la télévision, a estimé, lors de son audition devant la mission ARTT en 1994, que la réduction de la durée du

travail pouvait être efficace pour créer des emplois, mais qu'on ne devait pas tout en attendre. Il s'est interrogé sur la validité des simulations macro-économiques réalisées par certains experts et qui aboutissent à ce type de résultat.

Il a cependant considéré qu'il était possible de créer entre 100 000 et 200 000 emplois par an, en réduisant la durée du travail, à trois conditions : ne pas aggraver les coûts de production, ne pas réduire le pouvoir d'achat des salariés, ne pas aggraver la situation des finances publiques.

Toujours selon M. Taddei, une réduction unique et forte, par conséquent annoncée longtemps à l'avance, ne serait pas crédible.

Aujourd'hui, le voilà défenseur d'une solution obligatoire et donc unique et forte !

Il faut se méfier également des effets d'annonce. Les études qui sont aujourd'hui fondées sur les 9 millions de salariés que totalise le secteur marchand non agricole, ne tiennent pas compte des entreprises qui pratiquent déjà les 38, 37, 36 heures, voire moins.

**M. Arthur Dehaine.** Eh oui !

**M. Gilles de Robien.** C'est donc 20 % ou 30 % des entreprises qui ne pourront pas créer d'emplois grâce au passage aux 39 heures.

**M. Arthur Dehaine et M. Yves Fromion.** Evidemment !

**M. Gilles de Robien.** Les études prennent comme hypothèse un gain de productivité de 2,2 % par an pour une baisse du temps de travail de 6,7 %. Les gains de productivité procurés par la baisse du temps de travail vont, en trois ans, se trouver « absorbés ». Où est la création d'emplois ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il n'y a pas de coût à ce moment-là !

**M. Gilles de Robien.** Les scénarios selon lesquels 710 000 emplois pourraient être créés sur dix ans reposent sur des réorganisations. Or votre loi n'y contraînt pas.

Après ces quelques contradictions inquiétantes, je tiens à souligner que le texte vise la diminution légale et non la diminution effective du temps de travail. Diminution légale ne veut pas dire diminution effective.

**M. Arthur Dehaine.** En effet !

**M. Gilles de Robien.** Or si on ne diminue pas le temps effectif, on ne créera pas d'emplois de substitution.

Pourquoi 35 heures ?

**M. Bernard Accoyer.** C'est une bonne question !

**M. Gilles de Robien.** Votre propos, madame la ministre, ne nous a pas donné de réponse à cette question. Pourquoi pas 36, 34 ou 32 ?

**M. Bernard Roman.** Plus tard.

**M. Gilles de Robien.** M. Dominique Taddei a précisément fait remarquer aux membres de la mission de 1994 qu'il convenait de rechercher un aménagement du temps de travail correspondant à une organisation économiquement rationnelle du travail. Monsieur le rapporteur, en milieu industriel, indiquait M. Taddei, le nouveau nombre d'or – vous vous rendez compte, le nombre d'or ! – serait fondé sur une durée de 36 heures. Je ne fais que reprendre les propos de M. Taddei, votre conseiller.

**M. Edouard Landrain.** Il se trompe !

**M. Gilles de Robien.** Alors pourquoi 35 heures ? Ou M. Taddei se trompait, ou, aujourd'hui, c'est le Gouvernement qui se trompe. Il va falloir que la majorité trouve un accord entre les deux positions.

Le projet, par ailleurs, ne réduit pas le contingent des heures supplémentaires. Celui-ci pourrait même, si l'on en croit l'exposé des motifs, être assoupli en 1999. Ainsi, la réduction de la durée légale ne signifie pas forcément la réduction du temps de travail, de même que les 40 heures, adoptées par le Front populaire en 1936, ont été effectives non pas en 1937, en 1938 ou en 1939, mais seulement quarante ans plus tard.

**M. Bernard Roman.** Mais non, bien avant !

**M. Didier Boulaud.** Alors il faut commencer tout de suite !

**M. Gilles de Robien.** Quinze ans après l'instauration de la semaine de 39 heures en 1982, cette durée légale semble n'être la durée effective que pour 25 % des salariés. En effet, la majorité des salariés travaillent 40 heures. Vous voyez que le temps légal n'a pas grande influence sur le temps réel.

Comment des emplois pourront-ils être créés si le temps effectif ne diminue pas ? Il y a bien tromperie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En fait, mes chers collègues, en l'an 2000, les entreprises auront le choix puisqu'il n'y aura alors plus d'obligation d'embauche. Le système incitatif prévu dans le projet disparaîtra. On a bien oublié l'emploi dans le dispositif.

**M. Yves Rome.** Il y aura une deuxième loi.

**M. Didier Boulaud.** Vous présenterez un amendement pour la deuxième loi.

**M. Gilles de Robien.** Si les entreprises choisissent de rester à 39 heures, il serait intéressant de connaître le taux de majoration des heures supplémentaires. Vous avez annoncé qu'il n'y aurait aucun changement. Il n'y aura donc aucun emploi créé.

**M. Yves Rome.** Vous voterez la seconde loi !

**M. Gilles de Robien.** Deuxième option, les entreprises passent à 35 heures. Madame la ministre, il faut nous expliquer comment elles peuvent faire face, notamment celles qui emploient des smicards. Leur masse salariale va en effet augmenter de 11,5 %. Certes, vous leur offrez 4 000 francs.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** L'aide compense !

**M. Gilles de Robien.** Cela ne compense pas.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais si !

**M. Gilles de Robien.** Si vous utilisez les gains de productivité pour financer le passage aux 35 heures, ce sera autant qui ne sera pas investi dans la compétitivité.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Vous ne pouvez pas tenir un discours et son contraire !

**M. Gilles de Robien.** Pendant ce temps, les autres entreprises européennes vont obtenir des gains de compétitivité. Les entreprises françaises seront moins compéti-

tives, perdront des marchés, et donc des emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

D'ailleurs, chez les salariés, c'est le même scepticisme qui l'emporte sur les conséquences de cette réforme pour la lutte contre le chômage : 69 % des sondés, d'après l'enquête SOFRES d'octobre 1997, estiment que les 35 heures seront sans effet sur les créations d'emplois, persuadés que leurs employeurs maintiendront leur charge de travail dans un temps réduit.

Vous répondrez sans doute que les incitations les aideront à baisser le temps effectif, non à se mettre au temps légal. Si les entreprises passent à trente-cinq heures, elles s'adapteront pour gagner des points de productivité.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Tant mieux !

**M. Gilles de Robien.** En fait, madame, les chefs d'entreprise étant innovants, vous allez faire le bonheur des robots ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous allez moderniser les entreprises sans créer d'emplois.

Même à gauche on le dit. M. Khalfa, secrétaire fédéral de Sud-PTT, affirme : « Votre loi en termes d'emplois est un recul par rapport au volet offensif de la loi du 11 juin. »

Les études demandées par M. Strauss-Kahn laissent espérer un gain de 250 000 emplois d'ici à l'an 2000. D'autres cabinets chiffrent ce gain entre 720 000 et 900 000. M. Strauss-Kahn manie d'ailleurs les chiffres avec précaution puisque les hypothèses sont très variables.

Le gouverneur de la Banque de France a indiqué que l'étude émanant de ses services avait été réalisée sous la responsabilité du Gouvernement. Le directeur des études de la Banque de France, M. Vienney, estime quant à lui que « les modèles actuels ne paraissent pas bien adaptés à la prise en compte de la réduction du temps de travail... »

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ils ont changé !

**M. Maurice Leroy.** Reprenez Guaino !

**M. Gilles de Robien.** ... dans le cadre d'économies totalement ouvertes dans lesquelles les anticipations jouent un rôle majeur ». Dans cette étude, la création d'emplois est estimée entre 300 000 et 700 000.

Ces études, je le rappelle, sont réalisées à partir de données gouvernementales.

On peut en citer d'autres, mais je ne vais pas polémiquer.

Mes chers collègues, j'en arrive à ma conclusion. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

J'avais déclaré que j'irai jusqu'à vingt heures !

**M. Didier Boulaud.** La dernière demi-heure était moins bonne que la première, mais on ne s'est pas ennuyé.

**M. Gilles de Robien.** Si, compte tenu de l'aspect autoritaire du projet de loi, nous pouvons émettre de sérieuses réserves à propos des conséquences sur l'emploi, pouvons-nous mesurer les autres conséquences sociales de l'abaissement de la durée légale du travail ? Allons-nous vers des négociations atomisées et une régression sociale pour les travailleurs ?

**M. Yves Rome.** Oh !

**M. Yves Fromion.** C'est ce que dit la CGT !

**M. Gilles de Robien.** Les conséquences sont importantes sur le plan social. La loi autoritaire risque de casser le processus et la dynamique de la négociation. Alors qu'on laissait espérer un pacte social, ce pacte social sera brisé.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Mais non !

**M. Gilles de Robien.** Le donnant-donnant n'a plus de raison d'être.

La remise en cause des conventions collectives conduira à des tensions sociales. Des négociations sont déjà rompues par des syndicats qui attendent l'abaissement de la durée légale du travail sans être prêts à accepter forcément de contreparties.

Les risques de tensions sociales existent parce que des malentendus, que le débat souligne, naissent. En effet, nombreux sont ceux qui croient aux 35 heures payées 39. Attention à l'arrivée !

La suppression des heures supplémentaires se traduira par une baisse du pouvoir d'achat des uns ou des autres. L'accepteront-ils d'emblée ?

**Mme Odette Grzegorzulka.** Cela nous rappelle 1936 !

**M. Gilles de Robien.** La non-suppression des heures supplémentaires n'aboutira-t-elle à une non-augmentation des emplois ?

Une productivité toujours plus grande sera exigée par les chefs d'entreprise avec des pressions toujours plus fortes pour le salarié pour qui la charge de travail demeurera identique. Les salariés sont pragmatiques et réalistes : 70 % d'entre eux considèrent que si l'on réduit le temps de travail, leur employeur leur demandera d'en faire plus.

**M. Bernard Roman.** Les poules pondront-elles encore des œufs ?

**M. Gilles de Robien.** Il s'agit de sujets sérieux !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Justement !

**M. Gilles de Robien.** Il ne s'agit ni de poule ni d'œufs, mon cher collègue. Vous faites toujours des blagues, mais nous attendons vos propositions.

**M. Bernard Roman.** Mes propositions ? Ce sont celles du ministre !

**M. Gilles de Robien.** J'aimerais que vous fassiez un jour quelques propositions !

La loi, dans son volet autoritaire, car il s'agit d'un volet autoritaire, voire autoritariste (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – « Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), pénalisera les salariés sur le plan financier, sans que cela ne se traduise pour eux par une réelle réduction du temps de travail.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** C'est ce que disait la droite en 1936 !

**M. Gilles de Robien.** Les négociations seront bloquées, les chefs d'entreprise réduiront les salaires en maintenant ou même en augmentant, pour ne pas embaucher, les charges de travail.

**M. Didier Boulaud.** C'est vraiment le discours d'un homme de droite !

**M. Gilles de Robien.** Le temps de travail va continuer à varier entre 40 et 45 heures dans le secteur marchand.

Est-ce cela que vous souhaitez ? Pourtant, en 1994, vous étiez audacieuse, madame la ministre, en déclarant, devant la mission d'information sur l'aménagement-réduction du temps de travail que j'avais l'honneur de présider avec M. Chamard, rapporteur, et MM. Berson et Novelli, vice-présidents : une des conditions de la réussite de la réduction du temps de travail accélérée est l'improbabilité de maintenir les salaires, ce que la plupart des Français ont compris, disiez-vous.

**M. Yves Fromion.** Quelle audace !

**M. Gilles de Robien.** Ce propos a été validé par vous avant de figurer dans le rapport de la mission d'information. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je ne suis pas sûr que vos alliés Verts ou communistes aient aussi bien compris le projet qui nous est soumis aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Enfin, si, sur le plan social, votre projet est dangereux, comme je le pense, et apparaît comme un recul, quelles peuvent être les conséquences économiques de l'abaissement de la durée légale du travail ? Au sein de la mission de 1994, toutes les formations, toutes les sensibilités étaient représentées. « Il faut, disait le rapport, se méfier des mesures générales... »

**Mme Odette Grzegorzulka.** Au bout de quatre ans, il y a prescription.

**M. Gilles de Robien.** « ... des mécanismes globaux d'incitation à l'emploi, qui freinent le dynamisme, l'innovation et la productivité et éviter d'imposer une mesure globale de réduction du temps de travail qui, générale et uniforme, risquerait d'être un échec comme l'a été l'ordonnance du 16 janvier 1982. »

La mesure va-t-elle peser sur la compétitivité ?

**M. Arthur Dehaine.** Bien sûr !

**M. Gilles de Robien.** C'est un expert-comptable qui répond.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce n'est pas rassurant !

**M. Didier Boulaud.** Ce sont tous des experts !

**M. Gilles de Robien.** Le coût des heures supplémentaires, c'est 2 à 3 % de plus. La productivité sera réservée à ce surcoût et pas à l'emploi. M. Arthur Dehaine a évidemment compris cela parce qu'il est chef d'entreprise. (« Bravo ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

**M. Didier Boulaud.** Cumulard !

**M. Gilles de Robien.** Il y aura moins de production pour les hommes et plus de production pour la machine. J'ai dit tout à l'heure, madame la ministre, que vous alliez réhabiliter le robot. On ne pourra pas en effet affecter tous les gains de productivité à la réduction du temps de travail. Aujourd'hui ces gains sont affectés pour lutter contre la concurrence, pas à la compensation salariale. Vous donnez en fait une prime aux entreprises étrangères, c'est cela qui est grave, et vous allez baisser la compétitivité des entreprises françaises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vous êtes contre la mondialisation ?

**M. Gilles de Robien.** Un chef d'entreprise, secrétaire général de la Fédération nationale des coopératives laitières, me faisait remarquer que les marchés étaient gagnés dans notre pays à un centime le litre près. Le directeur général de Whirlpool, quant à lui, m'indiquait que le marché pouvait être emporté à quatre francs près pour un sèche-linge ou un lave-linge.

**M. Gérard Fuchs.** Quelle est la durée du temps de travail chez Whirlpool ?

**M. Yves Rome.** Et vous l'avez cru ?

**M. Gilles de Robien.** Je l'ai cru, oui, parce que c'est un chef d'entreprise qui réussit, qui emploie 800 personnes dans ma ville et qui embauche 130 salariés cette année.

**M. Gérard Fuchs.** Avec quelle durée de travail ?

**M. Gilles de Robien.** Autre risque, madame la ministre, et je vous assure qu'il ne doit pas être pris à la légère, celui de la délocalisation. Ça n'est pas une mince affaire. Le maintien des salaires exigé par les syndicats – comme on les comprend – ne pourra plus être compensé totalement comme dans la loi du 11 juin 1996 ou presque totalement par les exonérations de charges. Cela va se traduire par une augmentation du coût du travail. La tentation sera grande pour beaucoup d'entreprises de se délocaliser, du moins en partie. Les entreprises françaises ont des unités de production un peu partout, en Asie, en Europe, en Amérique du Sud, en Amérique du Nord.

Je recevais, la semaine dernière, un grand chef d'entreprise qui, bien qu'ayant la « tripe française », me disait : depuis décembre, dans beaucoup d'entreprises françaises, les arbitrages sont rendus, nous allons investir davantage dans les unités où nous n'aurons pas la contrainte que représente ce projet de loi. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

**M. Bernard Roman.** Et Toyota alors ?

**M. Gilles de Robien.** Nous en avons déjà des exemples.

**M. Bernard Outin.** Heureusement qu'il y a Toyota !

**M. Guy Hermier.** Toyota vient bien en France !

**M. Gilles de Robien.** Je sais que Toyota vient en France. Mais que lui avez-vous promis ? De ne pas majorer les heures supplémentaires au-delà de 25 % !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mais c'est dans la loi !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** On vous dit que c'est dans la loi !

**M. Guy Hermier.** Vous êtes le défenseur du patronat le plus réactionnaire !

**M. Gilles de Robien.** C'est dans la loi, en effet. Mais si l'on ne majore pas les heures supplémentaires au-delà de 25 %, on pourra embaucher des salariés en les faisant travailler trente-neuf heures sans créer d'emplois, car une majoration de 25 % ne représentera que 2,5 % de plus sur la masse salariale !

Le P-DG de Chargeurs, M. Malone, estimait que ces mesures resteraient neutres si elles étaient compensées par l'Etat ou par une productivité accrue grâce à l'annualisation ; il ajoutait que si tel n'était pas le cas, il faudrait diminuer l'emploi. La croissance à la baisse !

**M. Didier Boulaud.** Réac !

**M. Gilles de Robien.** Sur le plan social, un recul ; sur le plan économique, un danger. Pire, les partenaires sociaux ne se reconnaissent pas dans les règles du jeu que vous imposerez d'ici deux ans. C'est l'incertitude sur les mesures d'accompagnement de la baisse de la durée du travail, les heures supplémentaires, l'annualisation, le SMIC, le temps de travail des cadres ; sur la fonction publique non plus, vous n'avez pas répondu...

**M. Jean Ueberschlag.** Eh oui !

**Mme Odette Grzegorzka.** *Apocalypse now !*

**M. Gilles de Robien.** Le Gouvernement a choisi la facilité en ne répondant pas aux questions qui s'attachent à l'obligation des trente-cinq heures et en renvoyant à une loi ultérieure pour les modalités d'application. Comme si l'on pouvait vivre ainsi, dans le flou ! L'économie, les relations sociales ont besoin de stabilité. Ce que vous leur offrez, madame la ministre, c'est le flou artistique : on y va, on verra après !

**M. Yves Durand.** Ce n'est pas autoritaire !

**Mme Odette Grzegorzka.** Suspense !

**M. Gilles de Robien.** Madame la ministre, le mythe des trente-cinq heures est tombé. L'histoire nous l'a appris : la baisse du temps légal et non effectif ne crée pas ou peu d'emplois. Les conséquences sociales sur le pouvoir d'achat, sur le dialogue social peuvent être graves. Les conséquences économiques aussi, d'autant que l'on navigue à vue jusqu'à l'an 2000. De ce point de vue, le projet gouvernemental conduit à méconnaître des principes constitutionnels. Peut-on légalement voter une telle mesure deux ans à l'avance ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Non !

**M. Gilles de Robien.** Je vous pose la question, mes chers collègues : croyez-vous raisonnable, légal...

**M. Yves Rome.** Légal, oui !

**M. Gilles de Robien.** ... et constitutionnel voter une mesure deux ans à l'avance dans une telle période de « zapping » politique – on dit volontiers que les gouvernements changent tous les deux ans en France –, voire quatre ans à l'avance pour les entreprises de moins de vingt salariés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. François Vannson.** Dans quelques mois, on verra !

**M. Gilles de Robien.** Qu'est-ce qui justifie un tel décalage ? Ou bien c'est bon pour les Français, auquel cas, il faut rapprocher la date ; ou bien ce report à 2000-2002 n'a d'autre motif que d'éloigner les peurs.

Quant au Conseil économique et social, il n'a pas été consulté. Curieusement, le Gouvernement a considéré que le sommet du 10 octobre suffirait pour la consultation... Curieuse conception de la concertation ! Redouteriez-vous l'avis du Conseil économique et social ?

Vous méconnaissez le principe d'égalité énoncé à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution. La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens. Or vous introduisez une rupture d'égalité entre les entreprises de plus de vingt salariés et celles de moins de vingt salariés.

**M. Arthur Dehaine.** C'est vrai !

**M. Renaud Muselier.** Et la fonction publique ?

**M. Gilles de Robien.** En 1997, on compte déjà 30 % des accords signés dans des entreprises de moins de vingt salariés. Pourquoi les exclure ? Pourquoi cet arbitraire qui ne repose sur rien ?

**M. Guy-Michel Chauveau.** On ne les exclut pas !

**M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** C'est une liberté, pas de l'arbitraire !

**M. Gilles de Robien.** Vous auriez pu, de la même façon, exclure telle ou telle branche...

Rupture d'égalité encore entre les smicards eux-mêmes, les nouveaux embauchés au SMIC conservant le SMIC horaire tandis que les autres, passant de trente-neuf à trente-cinq heures, bénéficieraient d'une hausse de 11 %... Sur quel principe arbitraire est fondée cette différence de régime ? Au bout du compte, il y aura deux types de smicards. Vous n'en avez pas fini avec les tensions dans les entreprises, les révoltes, les manifestations ! Qu'en pense votre majorité plurielle, le PC, les Verts ?

**M. Guy Hermier.** C'est la planète qui va exploser !

**M. Jean Delobel.** C'est l'apocalypse ! (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Gilles de Robien.** Vous, la gauche, allez-vous remettre en cause le principe d'égalité et casser le SMIC sans le dire ? Nous, nous le ferons savoir. M. Khalfa lui-même y voit un éclatement du salariat. Il parle de droit différencié suivant le secteur d'appartenance et la taille des entreprises.

Rupture d'égalité encore, entre cette fois celui qui travaille trente-deux heures à temps partiel et le smicard. Quant aux emplois-jeunes, madame la ministre, les « emplois Aubry », comment va-t-on les payer à partir de l'an 2000 ?

**M. Didier Boulaud.** A-t-il le droit de parler trente-cinq heures ? (*Sourires.*)

**M. Gilles de Robien.** Si vous regardez votre montre, c'est bien que la question vous embarrasse. Les emplois-jeunes sont payés au SMIC. Mais si le dispositif existe encore en l'an 2000, les nouveaux emplois-jeunes embauchés seront-ils au SMIC de 1997 ou au SMIC de 2001 ? A moins 11,5 % ou plus 11,5 % ?

**M. Yves Rome.** Vous verrez bien !

**M. Gilles de Robien.** J'en terminerai, madame la ministre – quel soulagement pour vous – ...

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Non, non, c'est très bien, à quelques détails près !

**M. Didier Boulaud.** C'était brouillon, à la fin !

**M. Gilles de Robien.** Cela prouve au moins que j'étais un peu gênant sur les bords ; c'était bien mon objectif. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Enfin, madame, je vous le dis avec plus de gravité, ...

**M. Michel Françaix.** Et moins de tartufferie !

**M. Gilles de Robien.** ... mais autant de passion, car l'emploi est un sujet passionnant, il y a tromperie sur la marchandise. Vous n'avez pas le droit de dire qu'il s'agit d'une loi d'incitation et d'orientation. Dès l'article 1<sup>er</sup>,

c'est une loi d'obligation ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Depuis trois mois, vous trompez les Français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ils applaudissent parce que je dis la vérité ! C'est bien une loi autoritaire, une loi d'obligation, en aucune manière une loi d'incitation ni d'orientation.

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Reprenez ce que vous avez dit ce matin !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est une loi de volonté !

**M. Gilles de Robien.** Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter l'exception d'irrecevabilité que j'ai eu l'honneur de défendre devant vous et, par avance, je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous entendrons la commission, le Gouvernement, s'il le désire, ainsi que les explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité que vient de défendre M. de Robien au début de la prochaine séance.

Par ailleurs, j'indique que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales se réunira à vingt et une heures quinze au lieu de vingt heures trente.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 512, d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail ;

M. Jean Le Garrec, rapporteur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 652).

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*











